

# Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine

**Patrick Mundler et Julie Ruiz**

Avec la participation de Anne-Marie Decelles, Jennifer Jean-Gagnon, Catherine Langlois, Marie-Ève Jacques-Turcotte et Francis Clément



**Rapport final** remis au  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**Février 2015**



Chaire UQTR en  
écologie du paysage  
et aménagement

UQTR



Université du Québec  
à Trois-Rivières



# **Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine**

Patrick Mundler et Julie Ruiz

Avec la participation de

Anne-Marie Decelles, Jennifer Jean-Gagnon, Catherine Langlois,  
Marie-Ève Jacques-Turcotte et Francis Clément

**Rapport final**

remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**Février 2015**

Ce rapport est issu d'une subvention de recherche accordée conjointement à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il n'engage que ses auteurs.

## Les auteurs

<b>Patrick Mundler</b>	professeur, Université Laval
<b>Julie Ruiz</b>	professeure, titulaire de la chaire de recherche en écologie du paysage et aménagement, Université du Québec à Trois-Rivières
<b>Anne-Marie Decelles</b>	M.sc. Développement régional, professionnelle de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières
<b>Jennifer Jean-Gagnon</b>	étudiante à la maîtrise en agroéconomie, auxiliaire de recherche, Université Laval
<b>Catherine Langlois</b>	M. A.T.D.R., professionnelle de recherche, Université Laval
<b>Marie-Ève Jacques-Turcotte</b>	Maîtrise en agroécologie, professionnelle de recherche, Université Laval
<b>Francis Clément</b>	étudiant à la maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Trois-Rivières

## Référence à citer

Mundler P., Ruiz J. 2015. Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine. Rapport final de recherche remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Québec et Trois-Rivières, Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières. 112 pages + annexes.

## Remerciements

Nous tenons à remercier les différentes personnes rencontrées pour le temps qu'ils nous ont accordé et leur implication dans cette recherche, ainsi que la direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son support dans cette recherche, en particulier Élisabeth Sénéchal et Pierre-Olivier Girard. Cette recherche a également bénéficié des échanges avec le comité avisé sur la multifonctionnalité de l'agriculture composé de : Claire Bolduc, Guy Debailleul, Gérald Domon, Bruno Jean et Alain Olivier.

Photos de la page de couverture : J. Ruiz.

# Table des matières

<b>Chapitre 1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1 Mise en contexte	1
1.2 Mandat, territoire d'étude et questions de recherche	2
<b>Chapitre 2. Positionnement sur la notion de multifonctionnalité de l'agriculture</b>	<b>5</b>
2.1 Deux grandes approches du concept de multifonctionnalité	5
2.2 La position adoptée pour cette recherche	6
2.3 Une typologie des fonctions comme cadre d'analyse de la MFA	7
<b>Chapitre 3. Positionnement sur le cadre d'analyse spatial des enjeux de la MFA</b>	<b>10</b>
3.1 Bilan sur quelques catégories conceptuelles utilisées pour qualifier l'agriculture sur les territoires	10
3.2 Deux catégories conceptuelles retenues comme cadre d'analyse spatial des enjeux de la MFA	12
<b>Chapitre 4. Méthodologie</b>	<b>15</b>
4.1 Présentation générale du territoire d'étude	15
4.2 Approche retenue	15
4.3 Recension et apport de la littérature scientifique	16
4.4 Analyses statistiques et cartographiques des territoires d'étude	17
4.5 Analyse des programmes de soutien à la multifonctionnalité européens et américains	18
4.6 Analyse des discours des acteurs québécois en agriculture et aménagement	18
4.6.1 Analyse des mémoires déposés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire	18
4.6.2 Analyse des plans de développement de la zone agricole	19
4.6.3 Entretiens avec des intervenants en agriculture et aménagement	20
4.7 Analyse des initiatives porteuses de multifonctionnalité	22

<b>Chapitre 5. Résultats et enseignements</b>	<b>23</b>
<b>5.1 La multifonctionnalité en Europe et aux USA, la façon dont elle est traitée par les politiques publiques</b>	<b>23</b>
5.1.1. La multifonctionnalité dans les politiques agricoles des pays européens	25
5.1.2. La prise en compte des différentes fonctions de l'agriculture dans les politiques aux États-Unis	29
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>30</b>
<b>5.2 Analyses statistiques et cartographiques des territoires d'étude</b>	<b>34</b>
5.2.1 L'occupation des sols	34
5.2.2 Quelques caractéristiques de l'agriculture	37
5.2.3 L'agriculture face à la situation démographique des municipalités	46
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>48</b>
<b>5.3 Les principales problématiques liées au développement de l'agriculture et à sa multifonctionnalité dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine</b>	<b>50</b>
5.3.1 Les problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture perçues comme socles de la multifonctionnalité	51
5.3.2 Les freins et les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture	54
5.3.3 Les problématiques importantes pour les intervenants rencontrés	59
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>62</b>
<b>5.4 La diversité des attentes sociales à l'égard de l'agriculture</b>	<b>63</b>
5.4.1 Les attentes exprimées dans les mémoires déposés à la CAAAQ	63
5.4.2 Les attentes sociales exprimées dans les PDZA analysés	68
5.4.3 Les attentes sociales perçues par les intervenants rencontrés	69
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>71</b>
<b>5.5 La multifonctionnalité, ce qu'en pensent les intervenants québécois</b>	<b>73</b>
5.5.1. La MFA pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	73
5.5.2 La multifonctionnalité dans les plans de développement de la zone agricole	74
5.5.3 La MFA pour les intervenants rencontrés	75
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>80</b>
<b>5.6 Les fonctions aujourd'hui supportées par l'agriculture et celles qu'il faudrait soutenir en priorité</b>	<b>81</b>
5.6.1 La perception de l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture	81
5.6.2 Les fonctions qu'il faudrait soutenir en priorité	85
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>88</b>

<b>5.7 Agir sur la multifonctionnalité de l'agriculture, pistes et propositions des intervenants</b>	<b>89</b>
5.7.1 Analyse thématique des initiatives	89
5.7.2 Ce que souhaitent les acteurs pour un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture	92
5.7.3 Les freins au déploiement d'un nouveau programme	94
<b>BILAN ET ENSEIGNEMENTS</b>	<b>96</b>
<b>Chapitre 6. Soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture : synthèse et recommandations</b>	<b>98</b>
<b>Recommandation 1 - Élargir la politique de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture</b>	<b>99</b>
<b>Recommandation 2 : Unifier la politique de soutien à la multifonctionnalité</b>	<b>100</b>
<b>Recommandation 3 : Renommer la politique de soutien à la multifonctionnalité</b>	<b>101</b>
<b>Recommandation 4 : Territorialiser la politique de soutien à la multifonctionnalité</b>	<b>101</b>
<b>Recommandation 5 : Articuler la politique de soutien à la multifonctionnalité aux autres politiques territoriales</b>	<b>102</b>
<b>Recommandation 6 : Accroître l'éco conditionnalité de la politique agricole québécoise</b>	<b>104</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>106</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>107</b>

## Liste des tableaux

Tableau 5.1	Faits saillants des programmes de soutien à la multifonctionnalité étudiés	32
Tableau 5.2	Caractéristiques de l'occupation des sols des municipalités et typologie pour 2013	35
Tableau 5.3	Importance relative des thèmes des pistes d'actions dans les PDZA analysés selon les grandes fonctions de l'agriculture	69
Tableau 5.4	Nombre d'apparition du terme « multifonctionnalité » en comparaison avec d'autres termes qui touchent la multifonctionnalité de l'agriculture dans les PDZA analysés	75
Tableau 5.5	Quelques initiatives de multifonctionnalité de l'agriculture citées par les intervenants	90
Tableau 6.1	Quelques éléments du débat sur l'éco-conditionnalité chez les intervenants rencontrés	105

## Liste des figures

Figure 1.1	Localisation du territoire d'étude	3
Figure 2.1	Typologie des fonctions de l'agriculture	8
Figure 3.1	La réalité territoriale : un continuum de situations	13
Figure 4.1	Méthodologie de la recherche	17
Figure 4.2	Types d'organismes auxquels les intervenants rencontrés appartiennent	21
Figure 4.3	Régions administratives (MAPAQ) au sein desquelles les intervenants rencontrés agissent	21
Figure 5.1	Le soutien aux producteurs en % des recettes agricoles	24
Figure 5.2	Typologie de l'occupation des sols des municipalités en 2013	36
Figure 5.3	Diversité des exploitations en production végétale et animale par municipalité en 2010	39
Figure 5.4	Part des différentes classes de revenus bruts agricoles des exploitations agricoles au sein des types de municipalités en 2010	40
Figure 5.5	Typologie des exploitations agricoles selon la structure des revenus bruts en 2010	41
Figure 5.6	Avenir potentiel des exploitations agricoles sur les municipalités selon le taux de vente et le taux de relève en 2010	43
Figure 5.7	Pourcentage des exploitations offrant des activités agrotouristiques à la ferme et utilisant certains modes de distribution par circuit court par municipalité en 2010	45
Figure 5.8	Variation de la population totale des municipalités entre 1981 et 2011	47
Figure 5.9	Évolution de la valeur des terres agricoles dans la CMM 1996-2011	52
Figure 5.10	L'importance donnée par les intervenants aux freins sur lesquels agir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle	60
Figure 5.11	Des propositions avant tout sectorielles	64



Figure 5.12	Une portion de territoire supportant une agriculture très multifonctionnelle dans les zones d'intensification agricole c'est...	78
Figure 5.13	Une portion de territoire où l'agriculture est la moins multifonctionnelle dans les zones d'intensification agricole c'est...	78
Figure 5.14	Une portion de territoire supportant une agriculture très multifonctionnelle dans les zones d'agriculture périurbaine c'est...	79
Figure 5.15	Une portion de territoire où l'agriculture est la moins multifonctionnelle dans les zones d'agriculture périurbaine c'est ...	79
Figure 5.16	Perceptions des fonctions soutenues par l'agriculture	83
Figure 5.17	Les fonctions de l'agriculture à soutenir en priorité	86

## Liste des encadrés

Encadré 5.1	Agriculture et vieillissement rural : quelles synergies ? L'exemple de la mutualité sociale agricole (MSA) de l'Ardèche (France)	28
Encadré 5.2	Les friches agricoles sur la MRC de Roussillon	53
Encadré 5.3	Route des Gerbes d'Angelica	56
Encadré 5.4	Soutenir la diversification à l'échelle d'un territoire - Centre d'innovation en technologies agroalimentaires de Nicolet	58
Encadré 5.5	Accès au territoire en zone agricole - Centre de ski de fond et raquette de la Pinière	67
Encadré 5.6	Une illustration de la dimension sociale de la MFA - Fiesta des cultures de St-Rémi	72
Encadré 5.7	Renforcer les liens producteurs-consommateurs - Les Matinées gourmandes maskoutaines	77



# Chapitre 1.

## Introduction

### 1.1 Mise en contexte

Depuis 2011, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en œuvre un « Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture ». Ce programme, mis en place dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ, 2008) et du rapport Saint-Pierre (2009) concrétise la volonté du MAPAQ de soutenir la pluralité des fonctions de l'agriculture et vise à inciter les agriculteurs éligibles à conduire des projets qui bénéficieront à la fois à leur exploitation et à la communauté.

Le programme comprend 2 volets, l'un d'appui aux projets collectifs, l'autre d'appui aux projets individuels. Afin de soutenir une agriculture moins concernée par d'autres volets de la politique agricole, le programme s'adresse à des exploitations de petite taille situées dans des territoires où l'agriculture doit faire face à divers handicaps. Plus précisément, le périmètre du programme est déterminé selon trois orientations :

- Une orientation géographique : le programme s'applique sur des territoires ruraux et plutôt en déprise présentant des handicaps agronomiques, climatiques ou d'éloignement. Les zones d'agriculture périurbaine et les zones d'« agriculture dynamique » ont été écartées.
- Une orientation thématique : la multifonctionnalité désigne le fait que l'agriculture remplit simultanément diverses fonctions (économiques, sociales et environnementales). Plusieurs programmes touchent déjà à différentes dimensions de la MFA : mesures agroenvironnementales pour certains aspects environnementaux, mesures d'appui aux circuits courts et à la diversification économique pour certains aspects économiques et sociaux, etc. Le programme multifonctionnalité a donc été conçu pour remplir des champs non couverts par ailleurs : mise en valeur des paysages, attractivité des territoires, accessibilité de l'espace rural, préservation du patrimoine agricole, protection de la biodiversité et prestations de services à la communauté. Le bilan de mi-parcours montre que les projets subventionnés concernent certaines pratiques agricoles ayant des conséquences paysagères, patrimoniales ou favorisant la biodiversité, la rénovation de bâtiments, des actions visant à la sensibilisation et à l'éducation, ou encore des actions visant à favoriser les usages diversifiés des espaces agricoles.
- Une orientation concernant la population cible du programme : sont visées les exploitations agricoles dont le revenu brut agricole est inférieur ou égal à 150 000 \$.

Selon les responsables du programme au MAPAQ, ce dernier a rencontré un certain succès. Il est apprécié des bénéficiaires, à la fois parce qu'il élargit les critères de reconnaissance des agriculteurs et parce qu'il est géré de façon décentralisée, ce qui permet de tenir compte des priorités régionales. Il a aussi suscité des interrogations, voire des regrets, de la part des territoires qui en étaient exclus. Certains estiment en effet avoir les mêmes handicaps que ceux qui étaient éligibles (par exemple certaines MRC de Lanaudière). D'autres, confrontés à une agriculture de plus en plus intensive et de moins en moins multifonctionnelle estiment qu'il serait légitime que la multifonctionnalité soit aussi appuyée dans ces territoires. Certaines zones périurbaines où la question de l'agriculture se trouve depuis longtemps au centre des questions d'aménagement ont aussi regretté de ne pas avoir accès au programme.

## 1.2 Mandat, territoire d'étude et questions de recherche

### Mandat

Le programme se terminant en 2015, le MAPAQ s'interroge donc sur l'ouverture d'une telle intervention aux territoires actuellement non couverts. À cette fin, il nous a donné pour mandat de **cerner « les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine » en analysant les principales problématiques liées au développement de l'agriculture dans les territoires ciblés par l'étude et en étudiant l'applicabilité du concept de multifonctionnalité dans ces zones.** Il s'agit à l'issue de la recherche de **dégager des pistes de réflexion relatives aux contraintes, aux opportunités et aux interventions possibles liées à la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture dans ces territoires.**

Il convient de préciser que le présent travail porte sur la multifonctionnalité de l'agriculture. Plusieurs travaux antérieurs, notamment québécois, ont en effet traité de la multifonctionnalité des territoires (Perrier-Cornet, 2002; Jean et Lafontaine, 2010; Debailleul et al., 2011). Ces travaux, qui mettent en évidence la variété des attentes et des usages concernant le développement des espaces ruraux, s'intéressent aux synergies et aux potentiels de développement économique et social permis par la prise en considération de la diversité des fonctions (économiques, résidentielles, environnementales, ...) que peuvent remplir les territoires ruraux. L'agriculture n'est certes pas absente de ces travaux, puisqu'ils trouvent leur origine dans les problèmes posés par une forme de « monofonctionnalité » territoriale induite par l'industrialisation et la spécialisation de l'agriculture. Mais l'élargissement à la multifonctionnalité des territoires amène à ouvrir la perspective à des éléments (par exemple outils de planification territoriale, politiques de développement rural, ...) qui débordent la question de la multifonctionnalité de l'agriculture à laquelle nous nous intéressons ici.

La recherche qui suit vise donc à identifier et à analyser les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise en dehors des MRC ciblées par l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Actuellement, ce sont 41 MRC qui ne sont pas couvertes par l'actuel programme. Une typologie des municipalités qui regroupe celles qui possédaient des caractéristiques similaires de l'occupation agricole de leur territoire en 1951, 1981 et 2011 réalisée par Ruiz et Parcerisas-Benede (2013) révèle que ces 41 MRC sont traversées par des réalités très contrastées allant de l'intensification marquée à une forte déprise agricole. Autrement dit, plusieurs de ces MRC possèdent des dynamiques agricoles qui les font se rapprocher d'autres MRC déjà couvertes par l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité. Les enjeux liés au développement de l'agriculture et à la MFA ont donc de grandes chances de s'y rapprocher de ceux des territoires déjà couverts par l'actuel programme, même si chaque territoire a ses enjeux spécifiques.

Dès lors, compte tenu de l'étendue des objectifs du présent mandat, des échéances attendues et des ressources financières disponibles, il a été convenu en accord avec le MAPAQ de se concentrer **sur 24 MRC, incluant les métropoles de Montréal et de Québec, qui sont les plus susceptibles de couvrir des réalités différentes de celles des MRC déjà couvertes par l'actuel programme pilote (Figure 1.1).**

L'échelle des MRC a été retenue, puisque c'est à la fois celle retenue par le MAPAQ pour la gestion de l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité et le palier décisionnel en aménagement qui assure les liens entre agriculture et enjeux du territoire. Il importe également de souligner que

seuls les enjeux des zones vertes, légalement protégées en vertu de la LPTAA, font l'objet de notre travail; certaines questions spécifiques relatives à l'agriculture « en ville » (Torre, 2013) ne sont pas abordées dans ce mandat.

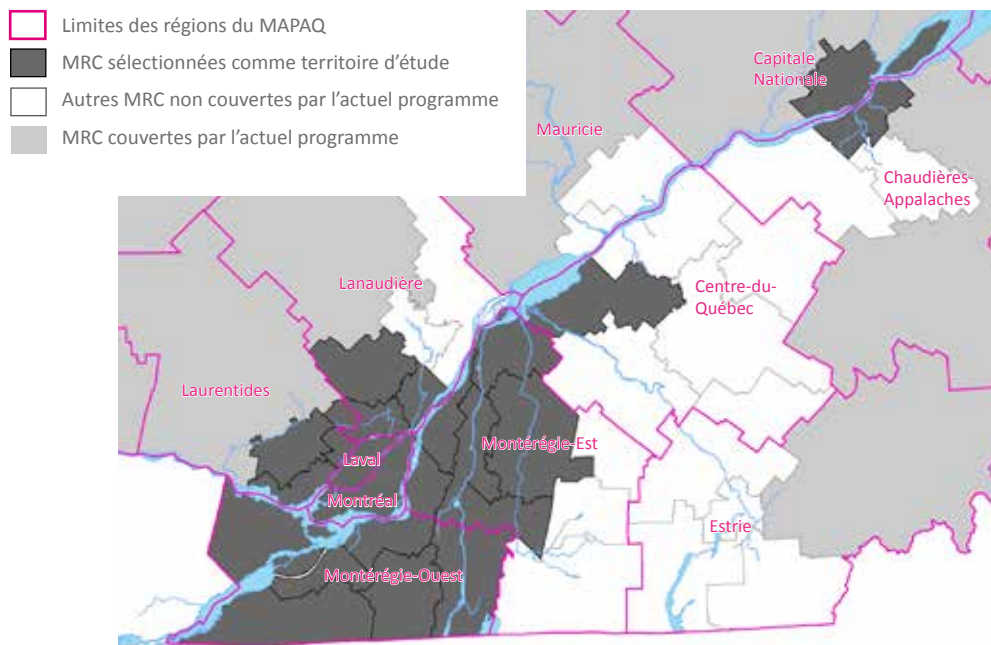
Outre ce dépassement des actuelles limites géographiques, il a été également décidé de ne pas s'en tenir dans cette réflexion prospective aux orientations actuelles du programme pilote d'appui à la multifonctionnalité (thèmes retenus et public cible). Ainsi, la recherche vise à apporter des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales problématiques liées au développement de l'agriculture dans les territoires ciblés par l'étude ?
- Quels sont les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans ces zones (quelles fonctions attendues) ?
- Quelles sont les attentes sociales vis-à-vis de l'agriculture sur ces territoires ?
- Quel est le point de vue des acteurs des territoires vis-à-vis du concept de multifonctionnalité et de son applicabilité ?
- Quelles pistes de réflexion relatives aux contraintes, aux opportunités, aux interventions possibles (durée et récurrence de l'aide, exigences, critères, niveau décisionnel, etc.) et aux projets potentiels à l'échelle individuelle ou collective peut-on dégager ? Quelles sont les retombées attendues d'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires ciblés ?

Questions de la  
recherche

Avant de présenter l'approche méthodologique retenue pour aborder ces questions de recherche (**Chapitre 4**), les résultats et les enseignements tirés (**Chapitre 5**) ainsi que nos recommandations finales pour le soutien à la MFA (**Chapitre 6**), les sections suivantes proposent dans un premier temps de positionner les notions clés qui serviront de cadre d'analyse pour cette recherche (**Chapitres 2 et 3**).

**Figure 1.1**  
Localisation du territoire d'étude





# Chapitre 2.

## Positionnement sur la notion de multifonctionnalité de l'agriculture

La multifonctionnalité de l'agriculture a suscité de nombreuses recherches et une abondante littérature lui est consacrée. Il convient ici de préciser rapidement comment le concept est abordé dans le cadre de cette recherche.

### 2.1 Deux grandes approches du concept de multifonctionnalité

Toute activité économique génère ce qu'on appelle des « externalités », c'est à dire des effets qui ne sont pas pris en compte par le marché (et qui ont pourtant un impact). Ces effets peuvent être positifs (l'entretien par un agriculteur de parcelles difficiles à travailler peut générer des effets positifs concernant les paysages) ou négatifs (l'épandage excessif de phosphore peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau). Dans les deux cas, on parle d'externalité parce qu'il n'y a pas de transaction monétaire entre producteur et bénéficiaire (ou victime).

En agriculture, le terme multifonctionnalité s'est imposé depuis quelques années pour qualifier l'idée que l'agriculture remplit de manière simultanée plusieurs fonctions. Généralement, ces fonctions se déclinent autour du triptyque classique du développement durable : l'économie, le social, l'environnement. Ces fonctions peuvent être marchandes (vente de produits, de services, etc.) et non marchandes (action sur le paysage, sur la cohésion sociale au sein des territoires, etc.). D'un strict point de vue économique, ces dernières sont des externalités.

Au cours des dernières années, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture a suscité un grand nombre de débats chez les chercheurs s'intéressant au développement rural. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture implique un double changement d'échelle. D'une part, ces diverses fonctions appellent à examiner différemment l'apport de l'activité agricole au produit national, puisqu'on va s'intéresser de près, et ce, quelle que soit la définition retenue de la multifonctionnalité, au rôle que joue l'agriculture sur la cohésion sociale dans les territoires et sur la préservation de l'environnement. D'autre part, cette reconnaissance introduit la nécessité d'articuler à la logique de développement du secteur agricole (qui prédominait jusqu'alors) une logique de développement territorial. En effet, par définition, c'est la question du rôle de l'agriculture sur la capacité d'un territoire à maintenir son tissu économique et social, ainsi qu'à préserver ses ressources naturelles, qui est posée par la multifonctionnalité de l'agriculture (Laurent, 1999).

L'examen des différents travaux sur cette question montre que les auteurs organisent souvent ces conceptions autour de deux types ou de deux façons de la reconnaître (OCDE, 2001; Mundler 2002; Perraud, 2004; Pingault, 2004). La première, qualifiée de « positive » considère qu'il faut garder à la fois une approche sectorielle de l'agriculture et un raisonnement principalement économique. Dans ce cadre, l'OCDE estime que la définition de la multifonctionnalité « *doit englober les éléments essentiels de la multifonctionnalité qui ont été reconnus par les pays Membres. Ces éléments sont : i) l'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture; et ii) le fait que certains produits autres présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, le résultat étant que les marchés de ces biens n'existent pas ou fonctionnent mal* » (2001, p.9). Cette approche interprète la multifonctionnalité comme une caractéristique de toute activité économique qui produit des outputs divers, désirés ou non, dont les effets peuvent être positifs ou négatifs. Une telle approche nécessite de distinguer entre fonctions commerciales et fonctions non commerciales. L'encouragement d'une agriculture multifonctionnelle s'entend par conséquent par l'encouragement aux fonctions non marchandes.

La seconde conception retenue par l'OCDE est qualifiée de « normative ». Elle consiste selon les auteurs à définir la multifonctionnalité d'après les fonctions qui lui sont assignées par la société. « *Il en découle que la multifonctionnalité ne se limite pas à être une caractéristique du processus de production mais revêt une valeur en elle-même* » (2001, p. 10). Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent développer des actions ayant pour objectifs d'inciter une activité à mieux répondre à telle ou telle fonction. L'OCDE ne retient pas cette approche parce que, selon C. Moreddu (2003), les objectifs en termes de multifonctionnalité peuvent être très différents selon les pays. Du fait de cette diversité des objectifs et de leur manque de précision, il n'aurait pas été possible de caractériser objectivement le concept dans un cadre multilatéral.

## 2.2 La position adoptée pour cette recherche

L'approche positive de la multifonctionnalité de l'agriculture retenue par l'OCDE nous semble poser deux problèmes importants (Mundler, 2010). D'une part, elle restreint fortement la portée de la notion en écartant du débat le rôle multifonctionnel de certains phénomènes marchands (comme par exemple les activités de diversification conduites par certains agriculteurs). De fait, elle interdit d'inclure des questions importantes comme celle de l'emploi et de son rôle sur la cohésion économique et sociale. D'un point de vue strictement économique, l'emploi est en effet un intrant de la production agricole et ne peut en aucun cas être considéré comme une externalité positive (il est marchand). Pourtant, il fait clairement partie des « fonctions » définies dans de nombreux programmes de politique de soutien à l'agriculture ou à la ruralité. On peut également citer la fonction économique de production agricole qui doit être soutenue par diverses mesures de politique du fait de l'instabilité intrinsèque des marchés.

D'autre part, cette approche renvoie à la nécessité d'un chiffrage des bénéfices des activités « non marchandes ». De façon concrète, ce chiffrage reste difficile : quels bénéfices et quels coûts retenir ? Comment identifier les bénéficiaires de telle ou telle pratique agricole ? À quelles échelles géographique et temporelle ? Comment seront actualisés les coûts et les bénéfices des fonctions dont les effets s'étendent (et se cumulent) dans le temps ? Etc. Un exemple permet d'éclairer cet



obstacle. Lorsqu'un agriculteur entretient un pré en pente et difficile à travailler, il peut expliquer son action par son besoin en fourrage, mais également parce qu'il souhaite que le pré reste entretenu, il notera d'ailleurs souvent que la valeur du fourrage récolté ne compense pas le travail spécifique induit par l'entretien. La distinction entre ce qui relève du marchand et du non marchand dans ce cas apparaît difficile, d'autant que la valeur rendue par cet entretien risque d'être différente d'une parcelle à l'autre (par exemple parce que les parcelles n'ont pas toutes le même intérêt paysager). Cet exemple a été rencontré à plusieurs reprises dans des travaux visant à définir le « bon » niveau de soutien à la multifonctionnalité (Jauneau et Mundler, 2008).

En conséquence, **nous choisissons de nous inspirer de l'approche dite « normative »**, mais sans l'assimiler seulement à une somme d'objectifs puisque nous considérons que **la multifonctionnalité est une caractéristique intrinsèque de l'agriculture**. Dans ce sens, nous retenons **une approche intégrée qui met l'accent sur la cohérence d'ensemble des diverses fonctions de l'agriculture**. Dans cette perspective, **la multifonctionnalité est un projet politique visant à la fois à trouver les moyens de rémunérer un ensemble de fonctions sur lesquelles une société s'est mise d'accord et à transformer l'agriculture afin qu'elle réponde mieux à cet ensemble de fonctions dans leur diversité** (Laurent, 1999). **L'analyse de cet ensemble de fonctions est à faire dans un cadre territorial**, en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des ressources économiques, sociales et environnementales présentes et activées localement (Mundler, 2010).

## 2.3 Une typologie des fonctions comme cadre d'analyse de la MFA

Plusieurs typologies des fonctions de l'agriculture sont proposées dans la littérature. En dehors de Van Huylenbroeck et al. (2007) qui proposent de distinguer fonctions vertes (paysages, qualité de l'air et des sols), fonctions bleues (eau), fonctions jaunes (cohésion sociale et développement rural) et fonctions blanches (salubrité des aliments), les autres auteurs (Hall et Rosillo-Calle, 1999; Mundler, 2004; Royer et Gouin, 2010; Debailleul et al., 2011) organisent en général la **typologie des fonctions autour du triptyque : fonctions économiques, fonctions sociales et fonctions environnementales**. Sur la base des diverses typologies étudiées, nous retenons trois grands groupes de fonctions détaillés à la **Figure 2.1**. C'est sur la base de cette typologie que sont enquêtés, analysés et discutés enjeux, dynamiques et freins à la multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires d'étude.

**Figure 2.1**  
**Typologie des fonctions de l'agriculture**

### A/ Fonctions économiques

- Produire des biens alimentaires
- Consommer et investir
- Créer de la valeur ajoutée en transformant ou en fournissant des produits de qualité spécifique
- Contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises
- Contribuer à l'équilibre des indicateurs fondamentaux (inflation, monnaie)
- Assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé)
- Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires
- Maintenir, voire développer, l'emploi rural ;
- Fournir des services en milieu rural (transport, déneigement, ...)
- Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, agro-divertissement, chasse, agroforesterie, production de biocarburants, production d'énergies renouvelables, production de ressources médicinales et ornementales, etc.).

### B/ Fonctions sociales

- Assurer la sécurité alimentaire
- Générer de l'emploi
- Contribuer au maintien, à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale
- Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire
- Contribuer à l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps,
- Contribuer au bien-être animal
- Préserver et transmettre l'héritage culturel (préservation et transmission des savoir-faire, fourniture d'infrastructures récréatives, préservation des bâtis agricoles et des biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.)
- Contribuer à la déconcentration urbaine

### C/ Fonctions environnementales

- Gestion des paysages et entretien des aménités des paysages
- Amélioration de la qualité des sols et préservation des sols (lutte contre l'érosion); lutte contre la désertification ;
- Gestion, voire protection de la faune sauvage
- Protection de la biodiversité
- Prévention des avalanches ; des glissements de terrain, ...
- Stockage carbone et limitation des émissions de GES
- Amélioration du recyclage des éléments nutritifs, traitement des déchets organiques
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau
- Contribuer à la gestion quantitative de l'eau (par ex. prévention des inondations)
- Contrôle des ravageurs et des maladies, amélioration de la résistance des écosystèmes aux espèces invasives
- Favoriser la pollinisation,
- Protéger les milieux humides



# Chapitre 3.

## Positionnement sur le cadre d'analyse spatial des enjeux de la MFA

Le mandat de cerner les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les « contextes d'agriculture dynamique et périurbaine » nécessite également d'interroger la pertinence de ces notions dans le cadre de la mise en place d'un soutien à la MFA. Ce faisant, il invite à mieux définir ce que revêtent les notions d'agriculture dynamique et d'agriculture périurbaine. Cette section propose donc une brève revue de littérature sur les termes utilisés pour désigner des catégories souvent rencontrées pour qualifier l'agriculture sur les territoires (et non les modes de production agricole). Cette revue de littérature permettra de définir et de positionner les catégories conceptuelles qui seront utilisées dans la suite du rapport.

### 3.1 Bilan sur quelques catégories conceptuelles utilisées pour qualifier l'agriculture sur les territoires

Le terme « agriculture dynamique » est souvent employé par les intervenants de l'agriculture et de l'aménagement du territoire au Québec dans les pratiques de caractérisation de la zone agricole depuis l'adoption des orientations du gouvernement en matière d'aménagement relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Gouvernement du Québec, 2001). Il vient désigner des portions de territoires où l'agriculture prédomine sur les autres activités et usages. Selon les régions et les MRC, ce terme va alors désigner des réalités agricoles différentes : l'agriculture considérée comme dynamique au Lac-Saint-Jean possède évidemment des spécificités différentes de celles de la région de Saint-Hyacinthe.

Au sein de la littérature scientifique, il n'est, à notre connaissance, pas fait référence à l'expression « agriculture dynamique » pour qualifier certains territoires. On retrouve plutôt l'expression « zone d'agriculture intensive » qui est le plus souvent utilisée en opposition à celle de « zone de déprise agricole ». Ce dernier terme, même s'il a fait l'objet de nombreux débats (Pointereau et al. 2008), désigne souvent une zone où une diminution significative des activités agricoles se trouve associée à une perte des superficies en culture conquises par la friche. Ce terme ne fait pas référence à des modes de production agricole spécifiques mais renvoie aux dynamiques d'occupation des territoires par l'agriculture. Son origine est à situer dans la foulée des travaux qui se sont intéressés aux impacts des politiques agricoles productivistes à la fin des années 1980. Comme plusieurs auteurs l'ont relevé (Debailleul, 1991; Jean, Vachon, 1991; Bonny, 1993; Mollard, 1995; Bowler et Ilbery, 1999; Allaire, 2002; Ruiz et Domon 2005), les trois processus caractéristiques des mutations agricoles

productivistes soit, la concentration, la spécialisation des productions, ainsi que l'intensification des pratiques agricoles, se sont traduits par des dynamiques agricoles contrastées. Autrement dit, ces trois processus ont marqué toutes les exploitations agricoles mais cumulativement, ils ont eu des effets spatiaux inégaux qui ont accentué les différences entre les réalités agricoles présentes sur les territoires avant ces mutations.

L'étalement urbain, ainsi que les enjeux d'aménagement que ce phénomène a soulevés, ont de leur côté participé à l'émergence de travaux sur l'agriculture périurbaine (Bryant, 1997; Bernard et al., 2005; Napoléone et Delattre, 2011; Soulard et Aubry, 2011; Zasada, 2011 ; Guiomar, 2013) et à un intérêt croissant pour cette catégorie d'agriculture qui posséderait des enjeux propres (Boily, 2012). L'agriculture périurbaine va alors désigner une agriculture confrontée, dans son développement, à des problèmes spécifiques de concurrence entre usages agricoles et usages « urbains » non agricoles des sols. Dans ce contexte, la valeur marchande d'un sol est souvent plus élevée que celle correspondant à son potentiel agricole et se trouve davantage liée à son potentiel d'urbanisation. La fonctionnalité des parcelles est diminuée du fait de leur morcellement ou des difficultés d'accès et les enjeux de cohabitation y sont plus fréquemment rencontrés (vol de produits, de matériels, dépôts d'ordures dans les champs). Cela dit, différents travaux montrent que l'agriculture périurbaine peut être très diverse selon les contextes, entre des zones où elle disparaît, des zones où elle est restée « rurale » dans ses modèles et son fonctionnement et des zones où elle se montre très innovante pour s'adapter aux possibilités offertes par la proximité urbaine (Bryant et Johnston, 1992 [2007]; Bryant, 1997; Galli et al., 2010; Traversac, 2013).

Au Québec, Ruiz et Parcerisas-Benede (2013) se sont intéressés aux transformations de l'occupation agricole du territoire à l'échelle des municipalités. En utilisant les données des recensements agricoles de Statistiques Canada, ils ont développé une typologie au sein de laquelle les municipalités sont regroupées selon leurs similitudes au plan de l'occupation agricole de leur territoire en 1951, 1981 et 2011. Cette typologie porte donc une épaisseur temporelle puisqu'elle réunit ensemble les caractéristiques de l'occupation agricole des terres pour ces trois années. Elle distingue huit types de municipalités, elles-mêmes regroupées en trois grands types et localisées sur le territoire québécois (**Annexe 1**).

Bien que ne permettant pas de catégoriser l'ensemble des réalités agricoles du Québec compte tenu des données utilisées, cette typologie fournit néanmoins un portrait nuancé de la réalité agricole québécoise. Les termes retenus sont ceux de « zones d'intensification agricole » plutôt que « zones d'agriculture intensive ». Cela permet de dissocier la réalité québécoise de celle d'autres pays occidentaux qui ont été traversés par des processus d'intensification de l'occupation et des activités agricoles beaucoup plus importants. Ensuite, elle distingue différents degrés d'intensification agricole (marquée ou modérée). Enfin, elle dégage un portrait des municipalités en déprise agricole plus nuancé avec des zones allant de la déprise douce à la déprise forte.

## 3.2 Deux catégories conceptuelles retenues comme cadre d'analyse spatial des enjeux de la MFA

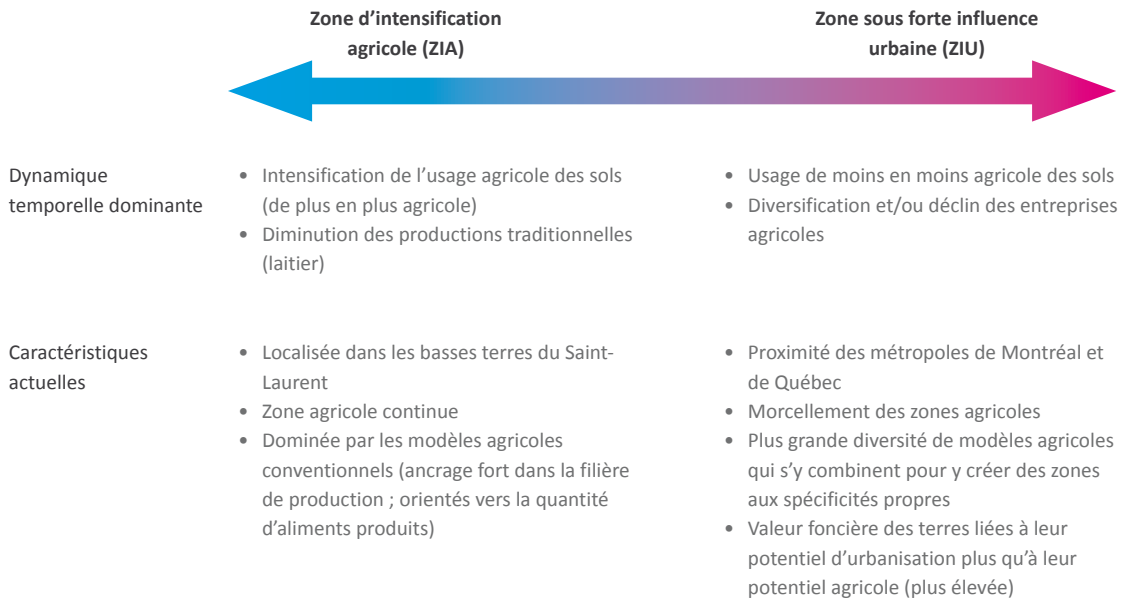
La section précédente montre donc bien le caractère perfectible de toute catégorie conceptuelle. Autrement dit, elle souligne la difficulté de faire entrer l'ensemble d'une réalité agricole présente sur un territoire donné dans une catégorie unique. À titre d'exemple, ce n'est pas parce qu'à l'échelle de l'ensemble du Québec il est possible de mettre en évidence de grandes zones d'intensification agricole que les caractéristiques de l'intensification ne sont pas aussi présentes sur des portions de municipalités caractérisées globalement par la déprise.

**Ainsi, il importe de ne pas considérer ces catégories conceptuelles comme exclusives les unes des autres mais plutôt comme des pôles théoriques et typifiés de divers continuums offrant des cadres d'analyse spatiale de l'agriculture applicables à une échelle donnée. Les territoires pourraient donc occuper diverses positions le long de continuums entourés par ces pôles typifiés. C'est la position adoptée dans cette recherche.**

Pour le Québec, en croisant les résultats de Ruiz et Parcerisas-Benede (2014) avec les résultats des autres travaux cités précédemment **nous retenons deux catégories conceptuelles constituant ces pôles pour qualifier les territoires sur lesquels porte notre mandat.** La [Figure 3.1](#) les positionne sur un continuum. Ces deux catégories sont les suivantes :

- **les zones d'intensification agricole (ZIA)** : désignent des territoires majoritairement utilisés par l'agriculture et caractérisés par une dynamique d'occupation des sols de plus en plus agricole (disparition des milieux naturels). Cette utilisation des sols est de plus en plus intensive. Au cours des dernières décennies, ces zones ont notamment été marquées par une forte spécialisation dans les types de cultures (maïs et soya), une augmentation importante de la taille des fermes et une forte diminution de la production laitière au profit d'autres spécialisations agricoles. Aujourd'hui, les milieux naturels (boisés, milieux humides) y sont peu présents et les modèles d'agriculture conventionnelle sont largement majoritaires. Toutes les zones d'agriculture dynamique ne sont donc pas des zones d'intensification agricole.
- **les zones sous forte influence urbaine (ZIU)** : désignent des territoires en périphérie d'importants centres urbains et des métropoles de Montréal et de Québec. La valeur foncière des terres agricoles est souvent plus élevée que celle correspondant au potentiel agricole, et se trouve davantage liée à leur potentiel d'urbanisation. La fonctionnalité des parcelles est diminuée du fait de leur morcellement et on y retrouve, comme nous l'avons vu, une diversité de modèles agricoles.

Ainsi, tout en reconnaissant cette complexité et la difficulté de proposer une typologie unique des territoires reposant sur des critères stabilisés, le mandat de cette recherche nous amène à positionner a priori un cadre d'analyse spatial afin de valider sa pertinence dans le cadre d'un soutien à la MFA. Compte tenu du choix du territoire d'étude et de la question posée relative à l'éventualité d'un élargissement de la politique de soutien à la MFA, ce sont principalement les zones d'intensification agricole et les zones sous forte influence urbaine qui feront l'objet de cette recherche. Cela signifie qu'outre la recherche d'enjeux et d'attentes spécifiques à ces zones, nous questionnerons également l'applicabilité de ces catégories (zones d'intensification agricole et zones sous forte influence urbaine) dans le cadre d'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture. Autrement dit, nous examinerons les enjeux de la MFA et du développement de l'agriculture au sein de ces zones afin de voir s'ils sont suffisamment distincts pour justifier un soutien spécifique au nom de la MFA.

**Figure 3.1****La réalité territoriale : un continuum de situations**





# Chapitre 4.

## Méthodologie

### 4.1 Présentation générale du territoire d'étude

Les 24 MRC ou territoires équivalents à des MRC retenues pour constituer le territoire d'étude de cette recherche couvrent 223 municipalités et 13 350 Km<sup>2</sup> de terres émergées, soit 6,3 % du territoire municipalisé du Québec (**Annexe 2.1**). Elles constituent un territoire représentatif des zones d'intensification agricole et des zones sous forte influence urbaine si l'on se fie à la typologie de Ruiz et Parcerisas-Benede (2013 ; **Annexe 1**). Le nombre total d'exploitations agricoles selon le MAPAQ en 2010 était de 7 703 fermes soit environ 25 % du nombre total de fermes au Québec, réparties inégalement sur le territoire d'étude (**Annexe 2.1**). Quelques 4,9 M d'hab. vivaient sur ce territoire en 2011, ce qui représentait 61 % de la population totale du Québec (Statistique Canada, 2011). Cette population est aussi répartie de manière inégale; Montréal, Québec et leurs municipalités limitrophes concentrant la majeure partie de la population (**Annexe 2.1**).

Mise à part la moitié nord de la ville de Québec, la totalité du territoire d'étude est située dans les basses terres du Saint-Laurent. La zone agricole telle que définie par la LPTAA couvre 77 % du territoire d'étude. Sur la majorité des MRC à l'étude, elle mobilise plus de 70 % du territoire ; seules quatre villes ont moins de 50 % de leur territoire zoné agricole (Montréal, Québec, Laval et Longueuil ; **Annexe 2.1**). D'après la classification des possibilités agricoles des sols (Inventaire des terres du Canada, 1969), les sols dits à haut potentiel pour l'agriculture (classes 1, 2 et 3) couvrent près de 60 % de la zone agricole à l'étude (**Annexe 2.1**).

### 4.2 Approche retenue

Pour atteindre les objectifs de la recherche et compte tenu de l'ampleur du territoire d'étude, l'approche retenue propose :

1. de cerner la diversité (et non la représentativité) des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires d'intensification agricole et sous forte influence urbaine. Plus spécifiquement, il s'agit ici de comprendre à quoi est associée la notion de multifonctionnalité pour les acteurs du territoire d'étude, les facteurs qui limitent le développement de l'agriculture, les freins et les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture et enfin, les attentes sociales à l'égard de l'agriculture;
2. d'explorer des pistes de réflexion pour un futur programme d'appui à la multifonctionnalité adapté aux enjeux des territoires d'intensification agricole et sous forte influence urbaine.

Pour ce faire, une approche multi-méthodes est mobilisée (Miles et Huberman, 2002). Elle combine des analyses :

- de la littérature scientifique internationale et québécoise,
- de données statistiques et cartographiques sur l'occupation des sols, l'agriculture, et la démographie du territoire d'étude,
- de dires d'acteurs en agriculture et aménagement qui prennent appui sur :
  - une analyse de contenu des mémoires déposés à la CAAAQ et de quatre PDZA,
  - des entretiens avec des professionnels de l'agriculture et de l'aménagement qui agissent comme informateurs clés,
- de programmes et politiques américains et européens de soutien aux diverses fonctions de l'agriculture,
- de l'analyse d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture existantes actuellement sur le territoire d'étude.

Cette approche multi-méthodes permet de croiser l'analyse de différents corpus de données et donc, différents types de lectures, pour atteindre chacun des objectifs. Elle procède par cycles successifs d'analyses des différents corpus de données jusqu'à l'atteinte des objectifs. À chaque cycle, la réflexion progresse et s'enrichit. Chaque cycle permet alors de mesurer la portée du corpus de données, de décider si un objectif est atteint ou si des analyses plus approfondies sont nécessaires. Le résultat final est une analyse transversale des résultats de l'analyse individuelle de chacun des corpus de données. La [Figure 4.1](#) illustre de quelle manière chaque analyse a participé aux résultats de cette recherche. Les sections suivantes présentent la manière dont chacun des corpus de données a été choisi et analysé individuellement, puis mis à profit dans l'analyse transversale. Le [chapitre résultats et enseignement](#) de ce rapport présente les résultats selon les objectifs de la recherche en faisant référence au corpus de données analysés.

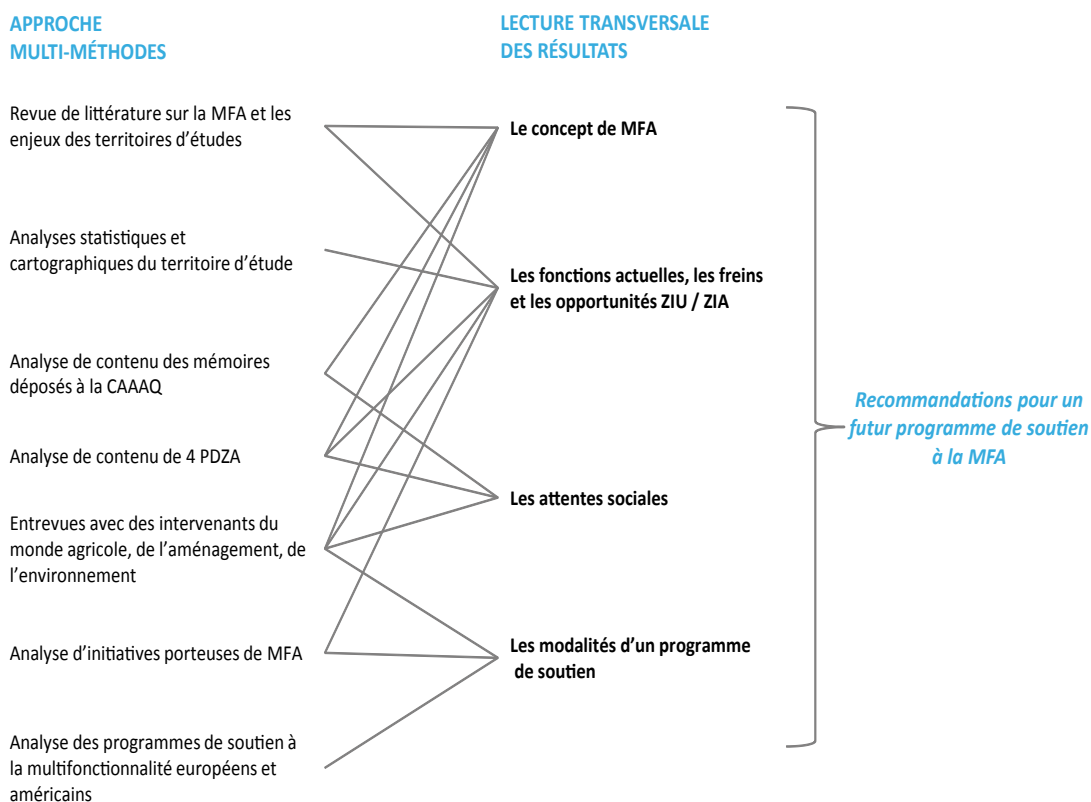
### 4.3 Recension et apport de la littérature scientifique

Une revue de littérature scientifique a été réalisée afin de compléter celle déjà connue par les chercheurs. Elle s'est concentrée d'une part, sur la recension de la littérature internationale qui établissait des bilans du concept de multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que des enjeux des zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine. Les bases de données CAIRN (revues françaises en sciences humaines et sociales) et Web of science (revues anglophones) ont été utilisées à cette fin. D'autre part, les travaux de recherche menés au Québec sur les territoires d'intensification agricole et les territoires agricoles sous fortes influence urbaine ont fait l'objet d'une recension particulière. Ainsi, une recherche dans les bases de données suivantes a été réalisée avec les mots clés multifonctionnalité et/ou agriculture et/ou périurbain :

- ProQuest et Thèses Canada : les mémoires et thèses publiés au Québec après 1985 ont été retenus;
- Érudit (plateforme de revues francophones révisées par les pairs en Amérique du Nord qui rassemble près de 150 éditeurs canadiens universitaires et culturels).

Cette revue de littérature a tout d'abord permis de positionner le concept de MFA ([Chapitre 2](#)), puis le cadre d'analyse spatial de cette recherche ([Chapitre 3](#)). Puis, tout au long de l'analyse des résultats, elle vient bonifier les résultats.

**Figure 4.1**  
**Méthodologie de la recherche**



## 4.4 Analyses statistiques et cartographiques des territoires d'étude

Afin d'avoir un premier portrait des municipalités à l'étude au plan de leur occupation des sols, de certaines caractéristiques de l'agriculture susceptibles d'éclairer une réflexion sur la MFA, et de leur situation démographique et socioéconomique, différentes données statistiques et cartographiques (fiches d'exploitations agricoles du MAPAQ de 2010, indice de développement des municipalités du MAMROT, recensements de la population de 1981 et de 2011 de Statistique Canada) ont fait l'objet d'analyses pour le territoire d'étude.

Certaines données ont simplement fait l'objet d'une cartographie réalisée avec le logiciel ArcGis alors que d'autres ont fait l'objet d'une analyse de groupement. Tout au long de la [section 5.2](#), des notes méthodologiques spécifiques présentes dans le texte ou en encadré dans les figures fournissent des indications sur le type et le mode de traitement des données.

Les analyses de groupement réalisées visent à établir des typologies pour aider la comparaison inter-municipalités pour des groupes de variables. Elles facilitent ainsi la lecture de plusieurs variables

simultanément en identifiant des municipalités qui possèdent des caractéristiques similaires. L'analyse de partitionnement K-means a été retenue comme méthode d'analyse de groupement. Elle repère les discontinuités dans un ensemble d'objets (les municipalités dans notre cas) selon les valeurs des variables qui les décrivent (Legendre et Legendre, 1998). Ces discontinuités permettent de créer des groupes de municipalités qui minimisent les différences internes au sein de chacun des groupes. Le critère SSI (« Simple Structure Index ») a été utilisé pour aider à déterminer le nombre total de groupes de chaque typologie. Il s'agit d'un critère statistique qui est maximal quand il considère que la partition est optimale (Dolnicar et al. 1999).

## 4.5 Analyse des programmes de soutien à la multifonctionnalité européens et américains

Un inventaire des programmes de soutien à la multifonctionnalité a été réalisé sur les sites internet gouvernementaux. En Europe, les cas de la France, de la Suisse, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Finlande et de la Norvège ont été examinés. Des programmes d'application plus régionale en Ecosse et dans la Région Rhône-Alpes ont également été examinés. Aux USA, les programmes fédéraux susceptibles de soutenir au moins une autre fonction que la fonction économique de production ont retenu notre attention et plus spécifiquement les politiques de certains États : l'état de New-York, le Maine, l'Oregon, le Vermont, la Californie et la Pennsylvanie.

Parmi les programmes recensés, 21 ont été sélectionnés pour l'analyse : 10 en Europe et 11 aux USA. Ces programmes font chacun l'objet d'une fiche explicative présentée en **Annexe 3.1** qui détaille les thèmes des analyses. Ces fiches sont numérotées de 1 à 10 pour les programmes européens et de 11 à 21 pour les programmes des États-Unis.

## 4.6 Analyse des discours des acteurs québécois en agriculture et aménagement

Afin de pouvoir analyser les discours des acteurs québécois en agriculture et aménagement quant aux thèmes de la recherche, trois sources de données complémentaires ont été utilisées.

### 4.6.1 Analyse des mémoires déposés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Premièrement, l'ensemble des documents et mémoires déposés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ, 2008) a été étudié dans le cadre de ce mandat. Le site internet de la CAAAQ (<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/index.fr.html>) permet d'avoir accès à tous les documents produits pendant la période de consultation entre la remise du document de consultation (CAAAQ, 2007) et la remise du rapport final (CAAAQ 2008). Outre les mémoires, le site donne également un accès aux synthèses des propositions faites durant les différentes audiences qui se sont tenues.

Les documents produits par la CAAAQ ont permis de documenter la manière dont la multifonctionnalité a été abordée. En ce qui concerne plus particulièrement les mémoires déposés (719 mémoires sur les 770 reçus), nous avons constitué une base de données afin de cerner les attentes sociales à l'égard de l'agriculture en examinant :

- leur orientation générale, nous avons notamment cherché à spécifier si l'orientation était plutôt sectorielle ou plutôt territoriale; nous avons également distingué les mémoires s'inscrivant plutôt dans une perspective de continuité, de ceux qui s'appuyaient sur un diagnostic critique de la situation agricole et agroalimentaire du Québec et réclamaient des changements plus radicaux ;
- la référence ou non à la multifonctionnalité (citée explicitement) ;
- les fonctions citées, lorsque la MFA n'était pas citée en tant que telle.

#### 4.6.2 Analyse des plans de développement de la zone agricole

Deuxièmement, puisqu'ils établissent un bilan des enjeux du développement du secteur agricole en lien avec l'aménagement et le développement des territoires et qu'ils résultent d'un processus de concertation entre les acteurs d'une MRC, des plans de développement de la zone agricole (PDZA) ont été analysés. Sur le territoire d'étude, seules deux MRC avaient déposé un PDZA (MRC de Roussillon et de l'Assomption) au moment où cette analyse a été réalisée (hiver 2014). Deux autres MRC, qui ont complété un PDZA, ont aussi été retenues pour l'analyse parce que tout ou une partie de leur territoire se situe dans les basses terres du Saint-Laurent; elles ont donc plus de chances de partager des problématiques similaires à celles de notre territoire d'étude. Il s'agit du PDZA de la MRC de Maskinongé et de la MRC de Brome-Missisquoi. Ces quatre PDZA ont donc été analysés.

Chaque PDZA comporte quatre principales sections soit une section « état des lieux », une section « enjeux », une section qui énonce la vision stratégique pour l'agriculture et une section « pistes d'actions ». Les quatre PDZA retenus ont fait l'objet d'une analyse de contenu de la manière suivante :

- La présence du terme multifonctionnalité y a été repérée de manière systématique afin de cerner les éléments auxquels ce concept est associé;
- Les sections états des lieux et enjeux ont permis de relever les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que les opportunités liées au territoire ou à l'agriculture susceptibles de favoriser une agriculture multifonctionnelle. Pour ce faire, les enjeux et opportunités ont été regroupés par thèmes;
- Les sections vision stratégique et pistes d'actions ont été analysées pour identifier les attentes sociales à l'égard de l'agriculture des intervenants qui ont participé à l'élaboration du PDZA. Par cette analyse, nous postulons que la vision stratégique pour l'agriculture dans chacun des PDZA tout comme les thèmes des pistes actions reflètent ce que les intervenants attendent collectivement de l'agriculture;
- Au sein de la section pistes d'actions, les exemples les plus pertinents et susceptibles d'alimenter des pistes de réflexion pour un futur programme d'appui à la multifonctionnalité ont été relevés.

Finalement, chaque PDZA a fait l'objet d'une fiche synthèse. Ces fiches sont présentées en **Annexe 3.2.**

### 4.6.3 Entretiens avec des intervenants en agriculture et aménagement

Troisièmement, des entretiens avec des intervenants en agriculture et aménagement ont été réalisés. Par intervenants, il est ici fait référence aux professionnels des directions régionales du MAPAQ, des Municipalités régionales de comté (MRC), des Centres locaux de développement (CLD), des Conseils régionaux de l'environnement (CRE), des organismes de bassin versant (OBV), des clubs agroenvironnementaux, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de Solidarité Rurale du Québec, d'élus des municipalités locales, etc., soit ceux qui travaillent sur les liens que l'agriculture entretient avec le territoire. Compte tenu du temps imparti pour ce mandat, la stratégie d'échantillonnage mise sur le repérage d'informateurs clés susceptibles d'avoir réfléchi aux enjeux de développement de l'agriculture sur leur territoire d'action et aux liens que l'agriculture entretient avec le développement des communautés. Une technique d'échantillonnage dite boule de neige a permis de repérer ces informateurs clés, c'est-à-dire qu'après chaque entretien, chaque participant a été invité à recommander d'autres intervenants que nous étions susceptibles de rencontrer. Le comité aviseur sur la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que les professionnels de huit directions régionales du MAPAQ ont été sollicités pour fournir les premiers noms d'intervenants.

Dans un premier temps, 14 professionnels des directions régionales du MAPAQ ont été invités à un groupe de discussion. Afin de préparer les participants à une discussion sur la multifonctionnalité, un questionnaire à questions ouvertes et fermées portant (1) sur les représentations de la multifonctionnalité, (2) les enjeux de la multifonctionnalité, (3) les attentes sociales à l'égard de l'agriculture et (4) des initiatives porteuses de multifonctionnalité, a été rempli par les participants. Ce questionnaire a été compilé et les résultats ont servi de bases de discussions au cours d'une rencontre de groupe d'une journée menée sous forme de discussion ouverte. L'ensemble des outils de collecte des données est en [Annexe 2.2](#).

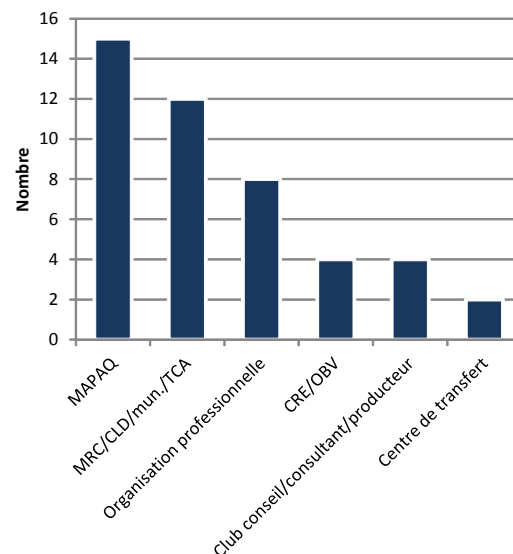
Les résultats de cette rencontre avec les professionnels des directions régionales du MAPAQ ainsi que les résultats de l'analyse des quatre PDZA ont servi à construire les thèmes d'échange pour des entretiens téléphoniques avec 26 informateurs clés. Un questionnaire composé de 6 questions leur a été envoyé afin de les préparer à un entretien téléphonique autour des mêmes thèmes énoncés précédemment auxquels se sont ajoutées leurs attentes pour un futur programme de soutien à la MFA. Les entretiens téléphoniques, d'une durée moyenne d'une heure par participant et concrétisés entre le 27 juin et le 9 octobre 2014 ont été menés sous forme de discussions ouvertes. Les outils de collecte de données sont en [Annexe 2.2](#). Finalement, 5 intervenants d'organismes nationaux ont été invités à s'exprimer lors de discussions ouvertes sur la MFA et son soutien au Québec.

Les données des questionnaires ont été compilées et une analyse thématique des entretiens et groupes de discussions a été réalisée autour des thèmes abordés. Ces données ont d'abord été traitées pour l'ensemble des répondants. Puis, quand les intervenants se sont positionnés sur le type de zones (ZIU-ZIA) auxquels ils s'associaient, certaines données ont été traitées selon ces zones afin de repérer d'éventuelles différences entre elles. Enfin, une dernière analyse des données a été réalisée par région administrative.

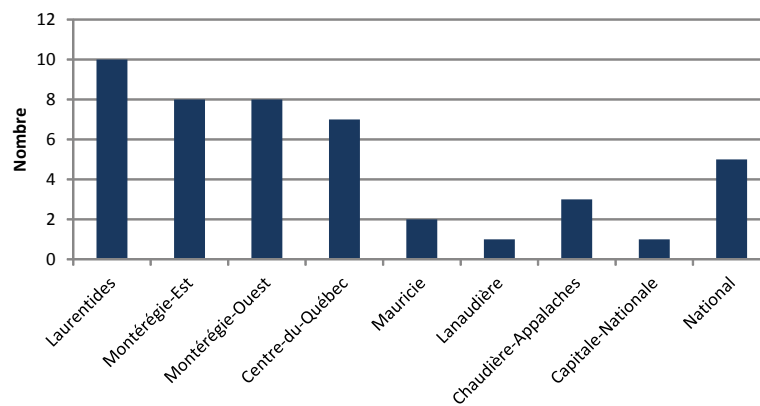
Une fois ces analyses terminées, une journée de travail a été organisée avec les neuf intervenants du MAPAQ rencontrés au début de la recherche. Cette rencontre avait pour but de présenter nos premières conclusions (1), de discuter de diverses formes de soutien potentiel à la multifonctionnalité en s’inspirant de cas étrangers (2) et de mieux cerner les freins et opportunités relatifs à une évolution du programme de soutien à la MFA en tenant compte du contexte québécois (3). Cette dernière rencontre nous a orientés dans la formulation des propositions présentées dans le [chapitre 6](#).

Au final, ce sont 45 intervenants provenant de différents types d’organismes et de 8 régions administratives du Québec qui ont participé à cette recherche ([Figure 4.2 et 4.3](#)). Les régions administratives les mieux représentées sont les Laurentides, la Montérégie-Est, la Montérégie-Ouest et le Centre-du-Québec. Lorsque des spécificités régionales se démarquaient dans certains thèmes analysés, c’est uniquement à l’intérieur de ces quatre régions qu’elles ont été mises en évidence. Par ailleurs, 24 % des répondants ont pu être associés aux zones d’intensification agricole (ZIA), 36 % aux zones sous forte influence urbaine (ZIU) alors que les 40 % restants représentent toutes les zones confondues.

**Figure 4.2**  
Types d’organismes auxquels les intervenants rencontrés appartiennent



**Figure 4.3**  
Régions administratives (MAPAQ) au sein desquelles les intervenants rencontrés agissent



## 4.7 Analyse des initiatives porteuses de multifonctionnalité

Afin d'identifier quels types de projets pourraient être soutenus dans le cadre d'un futur programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, mais aussi et surtout, afin d'éclairer transversalement et par l'exemple, les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les zones sous forte influence urbaine et d'intensification agricole, diverses initiatives ont été documentées dans le cadre de ce mandat. Ces initiatives constituent autant d'exemples illustrant le caractère multifonctionnel de l'agriculture dans différents contextes.

Elles ont été ciblées par les intervenants rencontrés lors des entretiens ([Section 4.6.3](#)) puis documentées sur la base des rapports existants et d'entrevues avec les acteurs de ces initiatives.

Plus spécifiquement, trois initiatives ont fait l'objet d'étude de cas approfondies :

- Le projet « Fermes de quartiers », un projet d'agriculture urbaine visant diverses fonctions économiques, sociales et environnementales sur le territoire agricole de la ville de Québec;
- La protection et la mise en valeur intégrée de la plaine inondable du lac Saint-Pierre : le secteur de Baie-du-Febvre;
- Le projet « Continuum ville-campagne » établi par la ville de Longueuil dans le cadre de sa démarche d'écoterritoire 21.

Pour chacun de ces trois cas, les principales parties prenantes ont été rencontrées lors d'entretiens individuels en face à face ou téléphonique structurés avec un guide d'entretien ([Annexe 2.3](#)). L'objectif a été de documenter chaque cas autour de sept dimensions :

- Le territoire concerné par l'initiative étudiée
- Le contexte social, économique et environnemental de cette initiative
- La description concrète de l'initiative
- Les jeux d'acteurs autour de cette initiative
- Les facteurs de réussite et les succès (ce qui marche bien ou a bien marché),
- Les facteurs d'échec et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre
- Les perspectives pour l'avenir

Enfin, chacune de ces trois initiatives a fait l'objet d'une fiche synthèse présentée en [Annexe 3.4](#).

Cela étant, il est vite apparu que ces initiatives étaient des démarches d'envergure, impliquant de multiples acteurs, couvrant un territoire relativement important et s'étendant sur plusieurs années. Dans le même temps, les intervenants rencontrés ont mis de l'avant des exemples d'initiatives de moins grande envergure mais dont les retombées locales étaient porteuses de sens pour les communautés dans lesquelles elles s'inscrivaient. Dans cette foulée, cinq initiatives ont été documentées de manière à couvrir quelques formes de soutien à la MFA que les intervenants perçoivent. Ces autres initiatives sont présentées dans les [encadrés 5.3 à 5.7](#) tout au long de ce rapport.



# Chapitre 5.

## Résultats et enseignements

### 5.1 La multifonctionnalité en Europe et aux USA, la façon dont elle est traitée par les politiques publiques

Comme nous l'avons précisé dans la [section 4.5](#), nous avons analysé un certain nombre de programmes en Europe (10) et aux États-Unis (11) pour comprendre la façon dont les diverses fonctions de l'agriculture sont prises en compte dans les politiques agricoles de ces pays. Ces programmes font chacun l'objet d'une fiche explicative présentée en [Annexe 3.1](#). Le lecteur trouvera également à la fin de cette section, dans la rubrique « [Bilan et enseignements](#) », un tableau récapitulatif des principaux faits saillants repérés dans ces programmes.

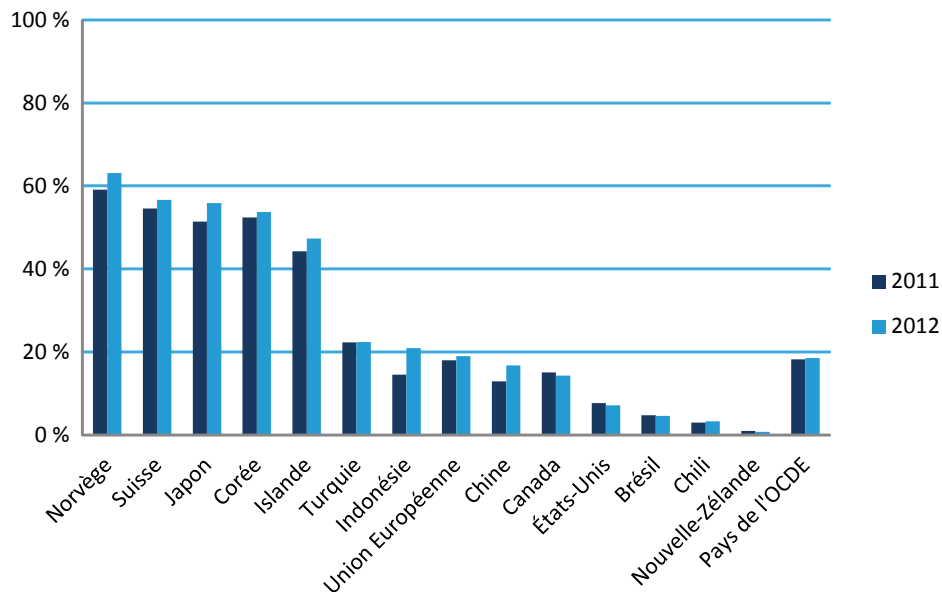
Avant de présenter les politiques européennes et américaines de soutien à la MFA, un bref rappel historique s'impose. Le thème de la multifonctionnalité de l'agriculture apparaît pour la première fois lors de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992. Elle y est alors présentée comme une notion opératoire permettant d'orienter les réformes de politique agricole. Parallèlement, divers pays (la Suisse, le Japon, la Norvège, la Corée et l'Union Européenne), préparant les discussions qui devaient se tenir à l'OMC en vue d'une plus grande libéralisation du commerce des produits agricoles, se constituèrent dans un Club informel appelé « les Amis de la multifonctionnalité ». Ces pays ont en commun de considérer que l'agriculture remplit, au-delà de la production agricole, plusieurs fonctions qu'il convient de reconnaître. Opposés aux pays partisans d'une libéralisation rapide et forte des marchés agricoles (notamment le groupe de Cairns dont font partie les USA et le Canada), les Amis de la multifonctionnalité défendent l'idée que l'agriculture devrait bénéficier d'un traitement particulier dans les négociations commerciales afin de préserver ses rôles sociaux et environnementaux. Il n'est pas anodin de remarquer qu'après avoir été très présente dans les discussions durant la décennie 1992 – 2002, la multifonctionnalité (comme concept), a presque disparu de l'agenda de discussion international (Bonnal et al., 2012), remplacé par le concept de service écosystémique défini dans le Millenium Ecosystem Assesment (2005).

De fait, les politiques agricoles des quatre pays fondateurs du club des amis de la multifonctionnalité se distinguent par l'attention qu'elles portent à la multifonctionnalité. La politique la plus emblématique est sans doute la politique agricole de la Suisse ([Annexe 3.1 - fiche 7](#)) qui a inscrit la défense des différentes fonctions de l'agriculture dans sa constitution. Sa politique conjugue libéralisation des marchés, haut niveau d'éco conditionnalité pour les paiements de base et paiements directs additionnels finançant les services écologiques rendus. Cela dit, les trois autres pays fondateurs ont maintenu des politiques agricoles ambitieuses avec des objectifs de soutien à la multifonctionnalité explicites. La Corée (OCDE, 2008) et le Japon (OCDE, 2009) assument des politiques agricoles très interventionnistes justifiées d'une part, par le soutien aux activités rurales et d'autre part, par

l'ambition d'assurer un niveau le plus élevé possible d'auto approvisionnement alimentaire. Dans ces deux pays, la protection de l'environnement, bien qu'elle ne soit pas absente, est en revanche moins mobilisée pour justifier la politique agricole. De son côté, la Norvège (**Annexe 3.1 - fiche 8**) a maintenu un niveau élevé de soutiens, principalement pour conserver une bonne occupation du territoire (la densité de population n'est que de 14 hab./km<sup>2</sup>). Globalement, en 2012, les dépenses budgétaires agricoles de ces 4 pays représentent plus de 55 % de leurs recettes agricoles totales, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 19 % (**Figure 5.1**).

**Figure 5.1**

Le soutien aux producteurs en % des recettes agricoles. Source : OCDE, données en ligne.



Si les pays conduisant explicitement une politique agricole dédiée principalement à la multifonctionnalité sont rares, tous les pays ayant des politiques agricoles ont, aux côtés des politiques classiques de soutien aux revenus des agriculteurs, des programmes qui soutiennent telle ou telle fonction sociale ou environnementale de l'agriculture. Comme nous le verrons, ces programmes sont plus ou moins intégrés aux politiques agricoles et relèvent plus spécialement en Europe, comme aux États-Unis, des politiques de développement rural. **Il faut toutefois noter, qu'à la différence du Québec, la politique de développement rural se trouve couverte par les mêmes autorités de tutelle que la politique agricole plus sectorielle : la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural pour l'Union européenne et l'U.S. Department of Agriculture pour les États-Unis.**

À un niveau infranational, les collectivités territoriales dans le cas de l'Europe (notamment les Régions) ou les États dans le cas des États-Unis, conduisent également des politiques de soutien à l'agriculture. Dans le cas européen, ces politiques sont fortement contraintes par les règles européennes, puisqu'elles ne doivent en aucun cas entraîner des distorsions de concurrence entre agriculteurs européens. Cela a pour conséquence que les collectivités territoriales sont plus facilement conduites, outre leur échelle naturelle de proximité, à arrimer leurs politiques de soutien à l'agriculture à ses fonctions territoriales au sens large (Berriet Solliec et al., 2006). Dans le cas des États-Unis, les principales politiques restent fédérales, mais les États (co-financeurs) semblent

disposer d'une certaine marge de manœuvre dans les priorités qu'ils fixent.

### 5.1.1. La multifonctionnalité dans les politiques agricoles des pays européens

L'Union Européenne a divisé sa « Politique Agricole Commune », appelée depuis 2006 : « **Conservation et gestion des ressources naturelles de l'Union** » en deux « piliers » : le premier est consacré aux soutiens directs à la production et aux producteurs (76,5 % des ressources pour la programmation 2014-2020), le second à divers programmes relevant du développement rural (23,5 % des ressources pour la programmation 2014-2020). Comme l'écrit Francesco Tropea (2014) dans une fiche technique destinée aux parlementaires européens : « *la politique de développement rural (deuxième pilier) est devenue un élément essentiel d'un modèle agricole européen fondé sur la multifonctionnalité de l'activité agricole* ». C'est donc principalement au sein de ce programme que se trouvent ouverts des axes permettant aux États de soutenir telle ou telle fonction de l'agriculture, mais il est important de souligner qu'une partie des fonctions environnementales de l'agriculture sont soutenues dans le cadre du premier pilier avec d'une part, de l'éco conditionnalité et d'autre part, des paiements directs dits « verts ».

Le deuxième pilier de la PAC dispose d'un fonds : le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) doté de 85 milliards d'euros pour la programmation 2014-2020. À noter que les pays ont la possibilité de choisir de faire passer du premier au deuxième pilier jusqu'à 15 % des crédits alloués aux paiements directs. Un certain nombre de thématiques ont été définies autour de six priorités :

1. Favoriser l'innovation et le transfert de connaissances. À travers le financement de recherches permettant l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources agricoles et forestières, la productivité, de faibles émissions de gaz à effet de serre.
2. Renforcer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions. Cela comprend des aides à l'investissement, à la modernisation et à la restructuration des exploitations. Des aides directes sont offertes à certaines catégories d'agriculteurs (jeunes, petites exploitations).
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture. Cela comprend des incitations aux agriculteurs pour qu'ils participent à des systèmes de qualité comme les Indications géographiques ou l'agriculture biologique, le soutien aux organisations de producteurs qui se lancent dans une approche collective (adaptation de la production aux marchés, commercialisation, ...) et la création d'un fonds de mutualisation permettant le versement d'une indemnité en cas de chute grave des revenus.
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. Cela touche à l'agroenvironnement, au climat, à l'agriculture biologique aux zones protégées Natura 2000 (**Annexe 3.1 - fiche 6**). Des paiements directs agro-environnementaux et climatiques sont proposés.
5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

dans les zones rurales. Cela passe notamment par un renforcement de l'approche *Leader* (pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Elle finance des groupes locaux de développement pour des projets ruraux qui ne sont pas forcément agricoles.

La mise en œuvre du deuxième pilier se fait ensuite par Pays et par Régions. Ces derniers s'engagent à cofinancer les mesures qu'ils choisissent d'adopter. Nous présentons en annexe des exemples de la façon dont certains Pays (**Annexe 3.1 - fiches 1, 3 et 6**) ou certaines Régions (**Annexe 3.1 - fiches 4, 5, 9 et 10**) ont mis en œuvre le second pilier de la PAC dans ses programmations antérieures. Même s'il y a des différences dans l'ampleur de la décentralisation selon le mode de gouvernance de chaque pays, **de plus en plus de membres de l'Union Européenne estiment que l'échelle régionale est la plus appropriée pour soutenir les dynamiques de développement rural**. Après avoir fixé un cadre général, ces pays délèguent aux Régions la responsabilité de proposer des programmes de développement rural régionaux.

L'examen des diverses politiques conduites par le passé, montrent qu'en dehors du contrat territorial d'exploitation (CTE) en France (**Annexe 3.1 - fiche 1**) qui n'a duré qu'entre 1999 et 2003, **l'approche de la multifonctionnalité repose principalement sur des aides directes liées à des services environnementaux et au soutien à la création d'activités économiques et d'emplois**. On retrouve fréquemment certains thèmes comme les circuits courts, l'agriculture biologique, la correction des handicaps naturels. De ce point de vue, le CTE se démarquait dans la mesure où il incitait les agriculteurs à construire une proposition articulant de façon intégrée un projet économique, un projet social et un projet écologique. Cela dit, l'expérience du CTE montre qu'il est difficile d'instaurer une nouvelle modalité de soutien rompant radicalement avec les formes antérieures. S'il n'a pas survécu, c'est selon plusieurs auteurs parce qu'il a cumulé rapidement divers handicaps : mal reçu par une partie de la profession, bureaucratique et coûteux. Comme l'écrivait François Léger (2002) : « *le CTE pourrait marcher si... Si les rigidités administratives n'étaient pas aussi fortes de Bruxelles à l'exploitation agricole... Si les organisations professionnelles (et l'administration centrale et déconcentrée du ministère) acceptaient de considérer que les questions agricoles ne sont pas forcément de leur ressort exclusif... S'il existait une culture de la démocratie locale qui permette l'émergence et l'institutionnalisation de territoires de projets portés par l'ensemble des acteurs concernés... Si les organisations de développement agricole et les sciences agronomiques étaient capables de mener à bien une révolution instantanée de leurs cadres théoriques, de leurs modèles opérationnels, de leurs formes d'organisation...* ». L'analyse des bénéficiaires montre par ailleurs que le CTE s'il a en effet pu se diffuser dans les zones à handicap naturel, **n'a que peu touché les agriculteurs de petite taille, éloignés des services de conseil et des organisations d'appui**. Un constat similaire a été fait à propos des contrats proposés dans le cadre de la politique de développement rural en Écosse (**Annexe 3.1 - fiche 4**). Par ailleurs, une politique reposant sur le contrat prend mal en compte les activités déjà réalisées par certains agriculteurs (puisque le contrat s'appuie sur un changement dans la conduite de l'exploitation). **En conséquence, divers observateurs estiment, qu'au moins sur le plan de la protection de l'environnement, une éco conditionnalité bien appliquée serait à la fois plus juste, moins coûteuse et plus efficace que le contrat**.

S'il est encore trop tôt pour savoir comment sera soutenue la multifonctionnalité dans la programmation 2014 – 2020, les réactions tant politiques que professionnelles à certaines évolutions montrent :

- Le mécontentement des principales organisations agricoles qui estiment que la baisse de certaines aides directes du premier pilier est excessive. Les mêmes trouvent que l'éco conditionnalité est trop contraignante et entraîne des pertes de compétitivité.
- Le mécontentement des associations de développement local ou de protection de l'environnement qui estiment que les transferts du premier pilier vers le second restent largement insuffisants et que les reculs de la Commission et du Parlement sur l'éco conditionnalité ont vidé la réforme de ses ambitions initiales. Ils notent par ailleurs une « agricolisation » du second pilier, avec notamment l'introduction d'un fonds de mutualisation qui jouera le rôle d'une assurance revenu pour les agriculteurs, mais éloigne -selon eux- le second pilier du développement rural.

Ces quelques réactions témoignent de la difficulté à obtenir un consensus concernant une évolution substantielle de la politique agricole commune. On peut trouver là une des raisons qui font que les partisans d'une réforme plus ambitieuse de la PAC en termes de soutien à la multifonctionnalité, militent aussi pour une régionalisation de cette politique. Les régions en effet, se montrent plus sensibles à cet objectif que les États (Berriet-Sollicec et al., 2006a et b). À cet égard, nous présentons (**Annexe 3.1 - fiches 9 et 10**) deux politiques de la Région Rhône-Alpes qui illustrent la façon dont une région essaie de réfléchir à une meilleure articulation entre politique de développement rural et politique agricole.

Un dernier point mérite d'être souligné ici concernant **le soutien à une fonction particulière de l'agriculture des pays membres de l'Union européenne : celle de soutenir l'agriculture pour les vertus pédagogiques, d'insertion sociale, voire thérapeutiques qu'on lui prête**. Nous détaillons (**Annexe 3.1 - fiche 2**), le cas du Green Care aux Pays-Bas, mais une politique comparable est conduite en Grande-Bretagne (Leck et al., 2014). Aux Pays-Bas, comme en Grande-Bretagne, le nombre de fermes proposant ce type de services s'est élevé rapidement, soutenues par des politiques relevant selon les sources consultées, davantage du Ministère de la Santé et que du Ministère de l'agriculture. Il s'agit ici de la prise en compte d'une fonction sociale bien spécifique de l'agriculture.

Pour terminer, nous pouvons évoquer rapidement le cas des deux pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne, mais qui conduisent tous deux des politiques agricoles remarquables du point de vue de la place qu'elles font à la multifonctionnalité : la Suisse (**Annexe 3.1 - fiche 7**) et la Norvège (**Annexe 3.1 - fiche 8**). Ces deux pays se caractérisent par :

- un PIB par habitant élevé et une économie prospère,
- un soutien budgétaire à l'agriculture élevé (**Figure 5.1**),
- des importations alimentaires supérieures à leurs exportations,
- un fort degré d'institutionnalisation de la politique qui fait l'objet d'un débat social ouvert (et même d'un vote populaire en Suisse), témoignant d'une demande sociale exprimée pour la multifonctionnalité (Droz et Forney, 2007; Bjørkhaug et Richards, 2008), mais venant aussi bousculer l'identité professionnelle des agriculteurs qui, pour partie, subissent cette situation relativement à leurs aspirations en termes de production,
- la non appartenance à l'Union européenne, plusieurs observateurs et analystes estiment d'ailleurs que le souhait de conserver leur politique agricole est un des facteurs d'explication de la non adhésion à l'Europe,
- une part significative du territoire national situé dans des zones à handicap naturel.

Les deux autres pays (Corée et Japon) membres fondateurs du club des Amis de la multifonctionnalité partagent dans l'ensemble les mêmes caractéristiques, même si comme nous l'avons vu, chaque pays a ses objectifs propres en fonction de ses caractéristiques géographiques, sociales et économiques. Les politiques adoptées par ces quatre pays préfigurent-elles alors la voie que d'autres pays ou régions riches pourraient suivre ? Dans le reste de l'Europe, le débat est encore en cours, rendu plus difficile par la présence de pays exportateurs nets et de territoires s'étant orientés vers une agriculture intensive. La politique agricole commune adoptée pour la période 2014 – 2020 se situe à cet égard dans un « entre-deux » et deux camps s'affrontent sur les perspectives à plus long terme. Les uns militent pour un soutien sans ambiguïté à la vocation productive de l'agriculture, valorisant ses fonctions économiques (part dans l'emploi, dans les exportations, ...), les autres militent pour une plus forte prise en considération de ses fonctions sociales et environnementales.

### Encadré 5.1

#### Agriculture et vieillissement rural : quelles synergies ? L'exemple de la mutualité sociale agricole (MSA) de l'Ardèche (France)

Au début des années 2000, la Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche (France) a tenté une expérience originale visant à traiter deux problèmes de façon systémique :

- celui des faibles revenus agricoles sur de grandes parties du département
- celui du vieillissement d'une population rurale et dispersée sur le territoire et du maintien de cette population à domicile.

Elle a imaginé développer un partenariat avec les agricultrices autour d'une nouvelle forme de pluriactivité en proposant à celles qui le souhaitaient d'agir comme aides à domicile moyennant une courte formation professionnelle. Ce projet reposait sur l'hypothèse que ces agricultrices, issues de la même région, partageant les mêmes normes sociales, maîtrisant les mêmes codes que les personnes âgées en situation de vulnérabilité, étaient les mieux à même d'apporter un service de qualité, d'autant que dans ce département, les exploitations agricoles abritant plusieurs générations étaient encore fréquentes et que les agricultrices avaient souvent joué un tel rôle de façon bénévole auprès d'un parent.

Plusieurs agricultrices sont donc devenues aides à domicile à temps partiel, cet emploi leur procurant un statut, ainsi que des revenus immédiats et différés (cotisation à une caisse de retraite).

Le programme fonctionne toujours, mais rencontre quelques difficultés de financement du fait d'une diminution du nombre d'heures de prise en charge d'aide à domicile délivrées par les caisses de retraite. Pourtant, selon les associations employeurs, les besoins augmentent du fait de la croissance du nombre de personnes de plus en plus dépendantes isolées géographiquement et socialement.



## 5.1.2. La prise en compte des différentes fonctions de l'agriculture dans les politiques aux États-Unis

La référence à la multifonctionnalité ayant été combattue à l'OMC par les États-Unis, aucun programme n'y fait explicitement référence. Pour certains analystes (Blanford, Boisvert, 2005), Europe et États-Unis se différencient fortement sur ce plan. Alors que l'Europe a défendu une vision très large de la multifonctionnalité, intégrant un grand nombre de fonctions, les politiques agricoles américaines se sont surtout intéressées à la préservation des ressources environnementales. **En réalité, les choses sont plus complexes. Selon un inventaire réalisé en 2002, les programmes de préservation des terres agricoles, en vigueur depuis les années 1930, visaient différents objectifs : sécurité alimentaire, développement de l'économie locale, préservation des services environnementaux, protection des aménités rurales et meilleure planification du développement de l'agriculture** (Hellerstein et al., 2002).

Aux États-Unis, l'essentiel des dépenses du « Farm Bill » concerne la nutrition et l'aide alimentaire intérieure (79 % des dépenses). Ce poste est principalement constitué des bons alimentaires à destination des ménages les plus pauvres, mais comme nous le verrons, certains programmes, associent explicitement aide alimentaire et développement de la vente directe (**Annexe 3.1, fiches 15 et 16**). Du fait de l'éclatement du soutien au développement rural dans divers programmes, il n'est pas aisé de chiffrer avec précision la part des dépenses affectées au soutien de la diversité des fonctions de l'agriculture. En y incorporant les aides à la diversification économique en milieu rural ainsi que les programmes de recherche visant à favoriser le développement rural, nous estimons que **la part des dépenses du « Farm Bill » consacrée au développement rural et à la préservation de l'environnement représente entre 25 et 27 % des dépenses totales. Ces dépenses sont éclatées dans environ 40 programmes d'appui à différentes dimensions touchant à la vie des communautés rurales : logement, entrepreneuriat, énergies renouvelables, éducation, alimentation, etc.** Cela est comparable en proportion aux dépenses européennes pour le 2<sup>ième</sup> pilier de la PAC, mais il faut rester très prudent avec ces comparaisons, les deux politiques n'ayant pas les mêmes périmètres.

Parmi les programmes que nous avons étudiés (**Annexe 3.1 - fiches 11 à 21**), quatre thèmes ressortent plus spécifiquement :

- la protection de l'environnement,
- le soutien à l'entrepreneuriat, au développement économique et à l'emploi, notamment par l'appui à la diversification économique,
- le soutien à la production et à la diffusion de connaissances,
- la lutte contre l'insécurité alimentaire des populations défavorisées.

Plusieurs programmes lient de façon explicite deux ou trois objectifs de nature différente. Prenons l'exemple du programme intitulé « Farm to School Grant Program ». Ce programme fédéral (tous les États sont admissibles) vise différents objectifs relatifs d'une part à l'alimentation des enfants en produits frais et locaux et d'autre part au développement d'opportunités commerciales pour les agriculteurs. Il finance à la fois des activités éducatives, concernant la nutrition, des activités pratiques (par exemple jardinage communautaire ou visites de fermes) et des appuis à la mise en marché pour les agriculteurs ou les artisans. Parmi les programmes présentés dans les **fiches 11 à 21 (Annexe 3.1)**, plusieurs se caractérisent par cette pluralité d'objectifs associant santé,

développement économique, soutien aux populations vulnérables, protection des aménités rurales, etc. Le lien alimentation et développement de l'agriculture locale est très présent dans les programmes étudiés. Par exemple le programme « fermes en santé, écoles en santé » (**Annexe 3.1 - fiche 17**) tente de conjuguer éducation à une alimentation saine et connaissance de l'agriculture locale.

Autre caractéristique des programmes américains, **la place importante faite aux institutions d'enseignement et de recherche dans l'appui direct aux communautés**, que ce soit par le financement de recherches appliquées en partenariat avec les publics cibles, de services de conseil pour appuyer les initiatives économiques et l'entrepreneuriat, ou encore d'activités éducatives à destination du grand public. Dans les fiches présentées en annexe B, le lecteur trouvera à plusieurs reprises des programmes s'appuyant sur les « Land-grant universities ». Ce nom fait référence à deux lois datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et qui ont attribué des terrains fédéraux à chaque État dans le but de mettre en place des institutions d'enseignement supérieur. Certaines de ces universités, les « 1994 land-grant institutions » sont des collèges « tribaux », administrés par des communautés amérindiennes. Il y a un peu plus de 100 « Land-grant universities » aux États-Unis. Ce sont surtout ces dernières, outre leurs activités d'enseignement et de recherche, qui ont des services de conseil auprès des agriculteurs et sont incitées à faire de la recherche appliquée. Certains programmes comme le Sustainable Agriculture Research and Education program (**Annexe 3.1 - fiches 13 et 21**) permettent d'associer une subvention à l'institution de recherche et une subvention à l'agriculteur pour le développement en partenariat d'innovations dès lors que celles-ci s'inscrivent dans les objectifs du programme.

**Une attention forte est également portée au développement de circuits de proximité incluant de la vente directe par les agriculteurs ou le développement de chaînes d'approvisionnement associant agriculteurs et artisans locaux** (**Annexe 3.1 - fiche 14**). Les thématiques liées à l'agriculture durable sont aussi très présentes (Boody et al., 2005), même si certains observateurs remarquent qu'elles peuvent entrer en contradiction avec les programmes fédéraux d'aide à l'agriculture conventionnelle (Fazio et al., 2014), ce qui conduit différents chercheurs à défendre une approche plus intégrée des politiques agricoles de façon à ce qu'elles associent soutiens aux productions, meilleures pratiques agro écologiques, recherche-action participative et projet social (Jordan et Warner, 2010).

Au final, même si le soutien à la multifonctionnalité n'est pas explicitement cité comme principe directeur des politiques agricoles américaines, la diversité des programmes tant fédéraux que venant des différents États, visant à soutenir, en les reliant, les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture, témoigne d'une attention significative portée à la diversité des rôles que peut jouer l'agriculture. Cette attention est davantage perceptible dans certains États : le Maine (**Annexe 3.1 - fiche 18**), le Vermont (**Annexe 3.1 - fiche 19**) pour ceux que nous avons étudiés.

## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

Que ce soit en Europe ou aux États-Unis, ce sont pour l'essentiel les politiques de développement rural qui abritent diverses mesures de soutien à des fonctions socio-économiques (diversification de l'économie et emploi) et pour partie environnementales de l'agriculture. Pour l'essentiel, ces mesures sont comparables, elles adossent le soutien aux diverses fonctions de l'agriculture à des objectifs de



développement économique. Lorsque ces politiques sont partiellement territorialisées, elles visent en général à corriger les handicaps des régions ayant un moindre potentiel agro climatique ou celui des régions rurales vues comme en difficulté sur le plan social et économique. Le [Tableau 5.1](#) reprend les faits les plus saillants des différents programmes étudiés. Les programmes sont présentés dans l'ordre des fiches tel qu'elles apparaissent en [Annexe 3.1](#).

Si certaines mesures s'appliquent à tout le territoire dans tel ou tel pays, nous n'en avons trouvé aucune qui soit spécifiquement dédiée aux zones d'intensification agricole. Cela dit, ces zones sont souvent celles qui bénéficient le plus des politiques agricoles plus conventionnelles (mesures de marché et de soutien aux revenus) au nom de leurs fonctions économiques (poids dans l'économie, part dans les exportations, sécurité alimentaire, emplois induits dans les filières). Leur impact environnemental est plutôt vu comme négatif, ce qui amène plusieurs pays à mettre en œuvre des mesures d'éco conditionnalité plus ou moins contraignantes. Dans l'Union Européenne, cette éco conditionnalité porte sur des obligations réglementaires concernant diverses bonnes pratiques agricoles à laquelle s'ajoute depuis la dernière réforme une conditionnalité plus forte sur 30 % des paiements directs. Aux États-Unis, l'éco-conditionnalité concerne principalement la lutte contre l'érosion et la préservation des zones humides.

Pour les zones d'agriculture sous influence urbaine, les perspectives sont en revanche très différentes. Presque partout, l'agriculture a beaucoup reculé du fait de la concurrence des autres usages du foncier. Cela a pour conséquence des mesures plus spécifiques de soutien qui viennent moins des États eux-mêmes, que des régions et des villes qui planifient leur développement en intégrant des espaces « verts », que ceux-ci soient naturels ou agricoles. La multifonctionnalité de cette agriculture apparaît comme une évidence, à tel point que c'est parfois les agriculteurs eux-mêmes qui se plaignent de ne pas être suffisamment reconnus pour leur fonction de production (Bernard et al., 2005; Jarrigue et al., 2006). Dans ces espaces, plusieurs fonctions économiques et sociales de proximité sont fortement valorisées, que ce soit celles liées à la fourniture d'aliments frais et en direct, à l'éducation à l'agriculture et à la santé. Les fonctions d'aménagement le sont aussi (trames vertes) renvoyant d'ailleurs à des fonctions de préservation environnementale (rétention des eaux de surface, protection des zones de captage, biodiversité, etc.). À cet égard, les exemples européens et américains montrent que les enjeux sur ces deux types de territoire sont vus comme différents par les politiques publiques, surtout les politiques décentralisées venant des régions ou des états dans le cas des USA.

Il faut enfin souligner les résistances que suscite le soutien à la multifonctionnalité. Sans revenir sur les USA qui, ayant combattu les « amis de la multifonctionnalité à l'OMC, n'utilisent pas directement le terme, l'expérience de la Suisse ou celle de l'Union Européenne, qui s'appuient sur la multifonctionnalité pour justifier leurs politiques agricoles, témoignent de la difficulté rencontrée pour convaincre les agriculteurs et leurs organisations du bien-fondé de ce type de politique à laquelle il est reproché de ne pas suffisamment reconnaître la fonction productive de l'agriculture. Cela est d'autant plus vrai que ces politiques affichent parfois explicitement l'objectif de corriger certaines inégalités en soutenant des agricultures moins productives de par la structure des exploitations ou de par des handicaps agro-climatiques. Ainsi, même dans les pays où la volonté de soutenir la multifonctionnalité est forte, l'impression demeure que ce soutien relève avant tout d'une politique environnementale ou sociale. On peut faire l'hypothèse que de conduire ces programmes de soutien au nom du développement rural contribue à les rendre plus légitimes.

**Tableau 5.1**  
**Faits saillants des programmes de soutien à la multifonctionnalité étudiés**

Nom du programme	Pays	Faits saillants
1/ Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de 5 ans reposant sur un programme d'action intégrant un volet économique et social et un volet environnemental et territorial.</li> <li>• Contrats reposant sur des mesures types territorialisées, déterminées de façon concertée avec différents acteurs.</li> </ul>
2/ Green Care in Agriculture (GCA)	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventions permettant aux agriculteurs d'accueillir des personnes vulnérables sur les exploitations, afin de contribuer à l'amélioration de leur santé.</li> <li>• Un encouragement à une fonction sociale de l'agriculture et à la diversification des activités.</li> </ul>
3/ Rural Development Program	Finlande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme intégré de développement rural favorisant la durabilité sociale économique et environnementale des activités agricoles et forestières.</li> <li>• Contrats de 5 à 10 ans pour des pratiques allant au-delà des obligations réglementaires.</li> </ul>
4/ Scotland Rural Development Program	Écosse (Royaume-Uni)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de développement rural reposant sur 3 axes : compétitivité, protection de l'environnement, diversification économique des milieux ruraux.</li> <li>• Contrats soumis au respect des « bonnes pratiques », avec plafonnement pour certains.</li> </ul>
5/ Environmental Stewardship Scheme	Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de protection de l'environnement. Les actions donnent des points en fonction de leur intérêt. Ces points sont ensuite transformés en paiements.</li> <li>• Contrats de 5 à 10 ans, paiements semestriels à l'hectare.</li> </ul>
6/ Natura 2000	Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique à l'échelle de l'Europe, visant à constituer un réseau de sites naturels protégés par des activités de préservation et d'amélioration des sites.</li> <li>• Politique très multisectorielle impliquant des engagements collectifs des parties prenantes.</li> </ul>
7/ Politique Agricole	Suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique centrée sur le soutien à la MFA. Repose sur une éco-conditionnalité forte pour les paiements de base et des paiements additionnels pour les services environnementaux.</li> <li>• Plafonnement en fonction de la taille des exploitations.</li> </ul>
8/ Politique Agricole	Norvège	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique agricole reposant sur deux volets : un volet prix et marché (gestion de l'offre (et protection aux frontières), un volet protection de l'environnement et développement rural (paiements directs).</li> <li>• Agriculteurs soutenus au nom de l'héritage culturel.</li> </ul>
9/ Projet Stratégique Agricole Et De Développement Rural	Rhône-Alpes (France)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet agricole des contrats de développement passés entre la Région et ses territoires. Permet d'accroître le financement si définition d'un projet agricole territorialisé et partagé.</li> <li>• Contrats de 6 ans.</li> </ul>
10/ Aide aux entreprises Localement Innovantes	Rhône-Alpes (France)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'entrepreneuriat rural. Le dispositif soutient les projets innovants. Il encourage notamment la combinaison d'activités.</li> <li>• Aides à l'étude de faisabilité, à l'investissement et au suivi pendant deux ans.</li> </ul>

Tableau 5.1 (suite)

## Faits saillants des programmes de soutien à la multifonctionnalité étudiés

Nom du programme	Pays	Faits saillants
11/ 1890 Rural Entrepreneurial Program Outreach Initiative	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'entrepreneuriat rural. Les subventions sont destinées à certaines universités dont l'expertise est reconnue et qui accompagnent et conseillent les porteurs de projets.</li> <li>• Programme réservé à certains territoires en difficulté.</li> </ul>
12/ Integrated Research, Education, And Extension Competitive Grants Program	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huit volets qui appuient des projets de recherche, éducation et vulgarisation relatifs à la préservation de l'environnement.</li> <li>• Certains volets concernent spécialement l'agriculture : cultures à risque, agriculture biologique, ...</li> </ul>
13/ Sustainable Agriculture Research And Education Program (SARE)	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'appui à l'innovation en faveur de l'adoption de pratiques agricoles durables. Comprend un volet sur l'emploi en agriculture.</li> <li>• Financement sur projet. Peut concerner des institutions, mais également des agriculteurs.</li> </ul>
14/ Value-Added Producer Grants (VAPG)	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de soutien destiné aux agriculteurs afin d'améliorer la valorisation de leurs produits par la transformation ou la promotion.</li> <li>• Financement sur projet. Peut concerner des collectifs ou des agriculteurs. Priorité aux jeunes, aux petites fermes.</li> </ul>
15/ Community Food Projects Competitive Grants Program (CFPCGP)	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme appuyant les projets de sécurité alimentaire destiné aux communautés à faible revenu et valorisant la production locale et l'autonomie.</li> <li>• Repose sur le développement de projets alimentaires communautaires.</li> </ul>
16/ Farmers' Market Nutrition Program (FMNP)	USA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'aide alimentaire qui relie deux objectifs : améliorer la sécurité alimentaire des populations défavorisées et soutenir la consommation de produits agricoles locaux.</li> <li>• Repose sur la fourniture de bons alimentaires.</li> </ul>
17/ Healthy Farms / Healthy Schools Grant Program	Pennsylvanie (USA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme qui relie deux objectifs : soutenir l'agriculture locale et mener des activités éducatives en nutrition et en agriculture dans les écoles.</li> <li>• Financement par projets présentés par les établissements scolaires.</li> </ul>
18/ Land For Maine's Future	Maine (USA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme visant l'achat de foncier afin de protéger l'usage agricole des terres et faciliter leur accessibilité pour des activités récréatives ou de conservation.</li> <li>• Les fonds versés représentent au maximum 50% des coûts totaux éligibles pour un projet.</li> </ul>
19/ Local Food Market Development Grants Program	Vermont (USA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la commercialisation en circuits courts dans la restauration collective.</li> <li>• Petit programme, maximum de 7500 dollars de subvention par projet. Les agriculteurs peuvent être bénéficiaires directs de la subvention.</li> </ul>
20/ Oregon Plan For Salmon And Watersheds	Oregon (USA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de restauration des populations indigènes de poissons et des systèmes aquatiques.</li> <li>• Le programme peut financer des petits projets individuels menés par les agriculteurs et des projets collectifs de plus long terme (financement pluriannuel).</li> </ul>
21/ UC Davis Sustainable Agriculture Research And Education Program	Californie (USA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de soutien à la recherche scientifique et à l'éducation portant sur l'agriculture et les systèmes alimentaires durables.</li> <li>• Financement par projets qui doivent rassembler plusieurs partenaires. La durée des projets est d'un an.</li> </ul>

## 5.2 Analyses statistiques et cartographiques des territoires d'étude

Comme précisé à la [section 2.2](#), l'approche de la MFA retenue appelle une analyse ancrée dans les spécificités des territoires. Il importe donc avant tout de bien cerner les territoires d'étude. Pour y contribuer, cette section analyse certaines caractéristiques des territoires et de l'agriculture sur la base de données statistiques et cartographiques qui offrent une première porte d'entrée pour les circonscrire. Elle présente d'abord les résultats de ces analyses relatives à l'occupation des sols des municipalités ([section 5.2.1](#)), certaines caractéristiques de l'agriculture ([section 5.2.2](#)) et à la situation démographique et socio-économique des municipalités ([section 5.2.3](#)), avant d'en tirer des enseignements pour cette recherche ([section BILAN ET ENSEIGNEMENTS](#)).

### 5.2.1 L'occupation des sols

L'analyse de l'occupation des sols des municipalités pour 2013 offre tout d'abord une première entrée pour circonscrire les municipalités des MRC à l'étude qui sont plus susceptibles, a priori du moins, d'être caractéristiques des zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine ([Annexe 3.3 – Figure 1](#)). Une typologie de l'occupation des sols des municipalités a été créée en fonction des pourcentages des différentes composantes de l'occupation des sols telle que présentée au [Tableau 5.2](#). Compte tenu de leurs caractéristiques, les municipalités au pourtour de Québec ont fait l'objet d'une typologie différente des autres municipalités des MRC à l'étude ([Tableau 5.2](#) et [Figure 5.2](#)). En effet, les résultats montrent d'abord que les types de cultures sont très différents entre ces deux régions : les cultures à grandes interlignes (maïs, soya) dominent la région montréalaise alors que les cultures fourragères sont majoritaires dans la région de Québec. Plus spécifiquement ensuite, six types des municipalités se distinguent selon les caractéristiques de leur occupation des sols :

- Les municipalités « **urbaines** » : largement anthropisées à plus de 85 %, elles présentent de faibles superficies boisées et en milieu humide, et leur territoire agricole est très réduit.
- Les municipalités « **urbaines diversifiées** » : occupées en moyenne à 35 % par le milieu urbanisé, ces municipalités ont une occupation des sols diversifiées. La zone agricole couvre en moyenne 34 % pour la région de Montréal à 24 % pour la région de Québec, alors que les superficies forestières sont respectivement de 18 % et 33 % pour ces deux régions.
- Les municipalités « **agricoles** » : cultivées à plus de 75 % dans la région de Québec, les types de cultures y sont diversifiés. Par contre, pour la région de Montréal, les superficies cultivées couvrent en moyenne 81 % des municipalités, dont 59 % en maïs et soya (les cultures maraichères sont aussi présentes) et les superficies moyennes boisées sont faibles (10%).
- Les municipalités « **agro-forestières** » : leur territoire est en moyenne cultivé à 55 %. Elles se distinguent par des superficies moyennes boisées supérieures au type précédent (27 %) et par des types de cultures plus diversifiées.
- Les municipalités « **forestières** » : elles sont boisées à plus de 68 % et leurs superficies cultivées sont réduites.
- Les municipalités de « **milieux humides** » : elles sont dominées par les milieux humides et les milieux aquatiques en général, l'agriculture est peu présente.

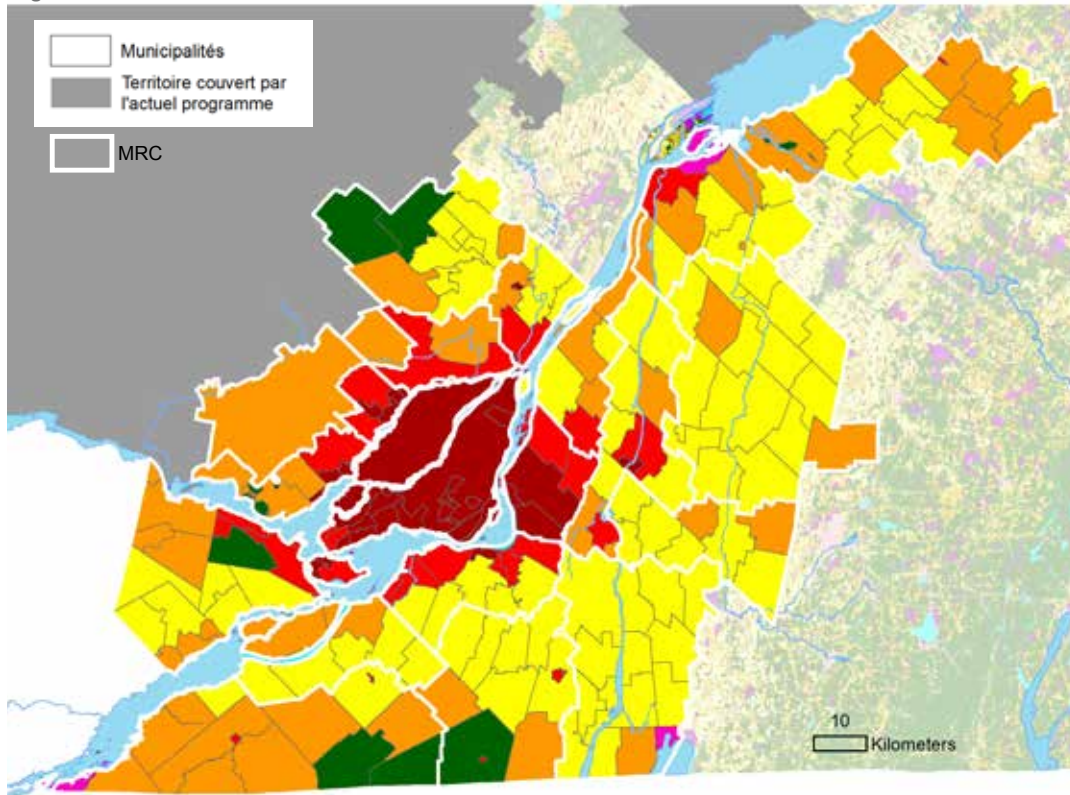
Cette analyse permet ainsi de mieux localiser les **pôles urbains autour de Montréal et de Québec** au sein desquels les pressions urbaines sur la zone agricole sont susceptibles d'être particulièrement fortes. Elle met également en évidence un **croissant de municipalités agricoles entourant le sud de la métropole montréalaise et caractérisé par la prédominance des cultures à grandes interlignes et la faiblesse des superficies boisées**. Enfin, elle met en évidence le **caractère plutôt agroforestier de l'occupation des sols de la région des Laurentides, d'une partie de Vaudreuil-Soulanges et d'un groupe de municipalités du sud de la Montérégie**.

**Tableau 5.2**  
Caractéristiques de l'occupation des sols des municipalités et typologie pour 2013

		Occupation du sol (part moyenne en %)										
		Anthropique	Forêt	Cultures fourragères	Cultures à interligne étroit	Cultures à grandes interlignes	Autres types d'agriculture	Milieu humide	Autres	Nombre de municipalités	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	
		Région de Québec (voir carte à la figure 5.2)										
Types de municipalités	Urbaine	■	89%	7%	0%	0%	0%	0%	2%	2%	3	9
	Urbaine-diversifiée	■	34%	33%	12%	2%	3%	7%	7%	4%	3	920
	Agricole	■	3%	18%	21%	10%	22%	22%	3%	2%	1	43
	Agro-forestière	■	6%	32%	19%	8%	12%	14%	5%	3%	5	230
	<i>Total</i>		34%	25%	13%	5%	8%	10%	5%	3%	12	1 203
		Région de Montréal (voir carte à la figure 5.2)										
Types de municipalités	Urbaine	■	85%	5%	2%	0%	2%	1%	2%	2%	33	989
	Urbaine-diversifiée	■	39%	18%	9%	1%	17%	7%	3%	5%	30	1 019
	Agricole	■	5%	10%	8%	4%	59%	10%	2%	2%	87	5 620
	Agro-forestière	■	8%	27%	10%	3%	35%	10%	5%	3%	48	3 936
	Forestière	■	7%	68%	8%	0%	6%	5%	4%	3%	9	693
	Milieu humide	■	5%	8%	12%	1%	8%	5%	24%	37%	4	82
<i>Total</i>		23%	17%	8%	2%	36%	8%	3%	3%	211	12 340	

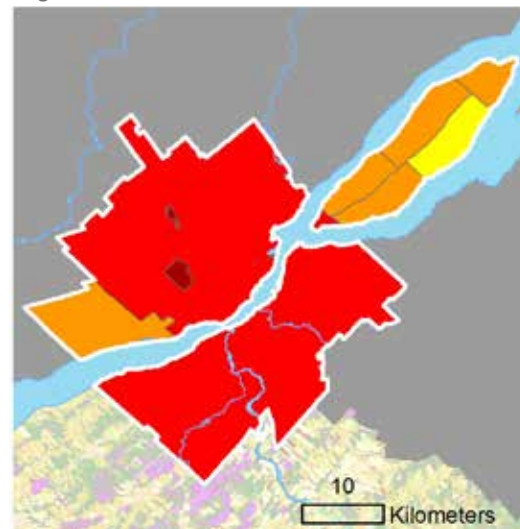
**Figure 5.2**  
Typologie de l'occupation des sols des municipalités en 2013

Région de Montréal



Région de Québec

Types de municipalités classées selon l'occupation des sols dominantes



#### Notes méthodologiques

La typologie a été produite suite à une analyse de partitionnement K-means des pourcentages des différentes classes d'occupation des sols présentes au sein des municipalités telles qu'elles sont représentées à la Figure 1 de l'annexe 3.3. Une typologie en 6 groupes a été choisie car elle offre un nombre de groupes gérables et un critère SSI élevé (le critère SSI était le plus élevé pour 9 groupes).

Source : MDDEFP et partenaires, 2013.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

## 5.2.2 Quelques caractéristiques de l'agriculture

Si l'occupation des sols donne quelques indications sur les types de cultures végétales dominantes sur les territoires, d'autres caractéristiques de l'agriculture ont pu être analysées grâce à la compilation, au niveau des municipalités, des fiches des exploitations agricoles du MAPAQ qui nous a été fournie pour cette recherche.

### La diversité des exploitations en production animale et végétale

La diversité des types de productions animales et végétales présente sur les municipalités à l'étude offre tout d'abord une porte d'entrée pour anticiper certains des enjeux de la MFA. Par exemple, si le territoire est largement dominé par un type de production, les enjeux de la MFA pourront être intimement liés au fonctionnement de la filière de ce type de production. À l'inverse, si le territoire présente des productions animales et végétales très différentes et dans des proportions similaires, l'agriculture aura plus de chance de présenter un fort caractère multifonctionnel et les enjeux pourront davantage être ceux de la mise en valeur de la MFA présente.

L'analyse de la diversité des productions n'a pu être effectuée qu'avec des données représentant le pourcentage du nombre total d'exploitations dans différentes productions animales et végétales (**Annexe 3.3 - Figures 2 et 3**). Pour chacune des municipalités, un indice global de diversité des exploitations en productions animales et végétales a été calculé puis cartographié (**Figure 5.3**).

$$\text{Indice de diversité} = - \sum_{(i=1)}^m (P_i \times \ln P_i)$$

$P_i$  = Pourcentage du nombre total d'exploitations de la municipalité dans le type de production  $i$

L'indice de diversité des exploitations en production végétale est calculé avec cinq variables qui sont le pourcentage du nombre total d'exploitations produisant des (1) céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, (2) des fourrages, (3) des légumes frais et des pommes de terre, (4) des pommes, (5) d'autres types de fruits. L'indice de diversité des exploitations en production animale est calculé avec cinq variables qui sont le pourcentage du nombre total d'exploitations produisant (1) des bovins de boucheries, (2) des porcs, (3) des œufs, poulets et dindons, (4) en production laitière, (5) d'autres types d'animaux (caprins, chevaux et autres volailles : canards, émeus, etc.). Plus l'indice est élevé et plus les différentes productions sont présentes dans des proportions similaires sur les exploitations (ex. pour l'indice de diversité des exploitations en production animale : 20 % des exploitations déclarent produire des bovins de boucherie, 20 % des porcs, 20 % des œufs, poulets et dindons, 20 % sont en production laitière, 20 % produisent d'autre types d'animaux). À l'inverse plus l'indice est faible et moins il y a de variétés de productions au sein des exploitations et des productions qui occupent une grande part des exploitations (ex. : 100 % des fermes se déclarent en production laitière).

Pour caractériser la diversité des productions animales et végétales du territoire d'étude, seul le pourcentage d'exploitations déclarant différents types de productions a pu être utilisé. Ces données ne tiennent donc pas compte des superficies des différentes cultures ou des effectifs pour les

productions animales. De plus, une même exploitation peut déclarer plusieurs types de production. Il importe donc de prendre en compte ces limites dans l'analyse ci-dessous. À titre d'exemple, compte tenu de ces limites, il se pourrait qu'une municipalité possède un indice élevé de diversité des exploitations en production animale mais que cette diversité soit malgré tout difficilement visible sur le territoire. On notera également que cet indice ne tient pas compte du fait qu'une municipalité peut avoir un nombre de fermes très faible.

L'analyse cartographique (**Figure 5.3**) révèle :

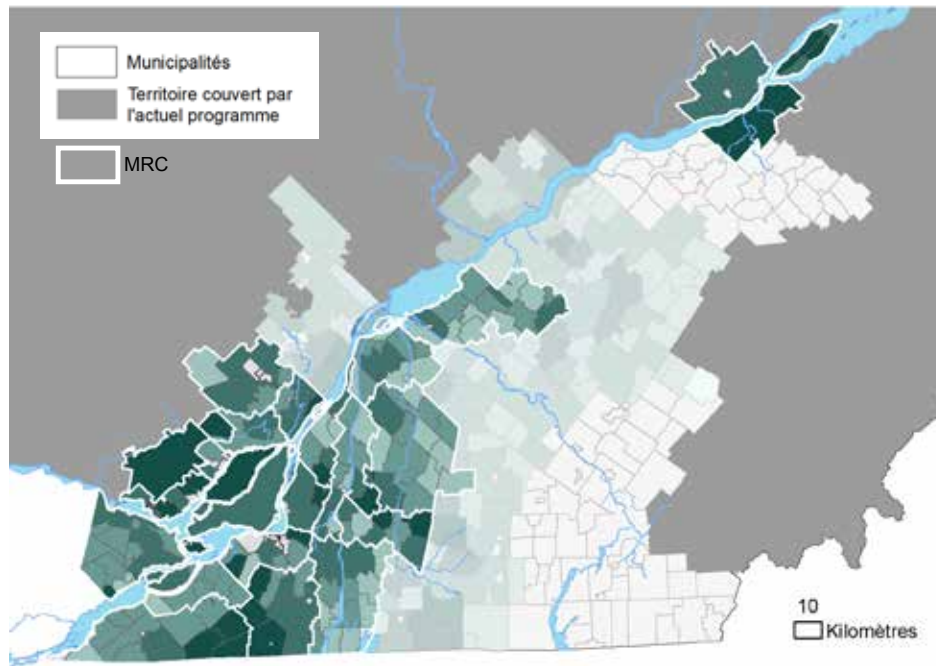
- La présence de **pôles de diversité des exploitations au plan de la production végétale** dans et autour des municipalités de Québec, Mirabel, Laval, Saint-Bruno-de-Montarville, Havelock mais aussi autour des monts Saint-Hilaire et Rougemont avec des indices élevés et très élevés en production végétale. Ailleurs, les indices de diversité en production végétale sont faibles ou moyens.
- Des **pôles de diversité des exploitations en production animale** qui, dans la région de Montréal, sont au contraire éloignés de la métropole et se concentrent dans les régions de Nicolet, Saint-Hyacinthe, Godmanchester (MRC du Haut-Saint-Laurent) et Saint-Césaire (MRC de Rouville). Autour de Montréal les indices de diversité des exploitations en production animale sont très faibles et faibles. La situation est différente pour Québec et Lévis qui présentent des indices de diversité des exploitations en production animale très élevés.



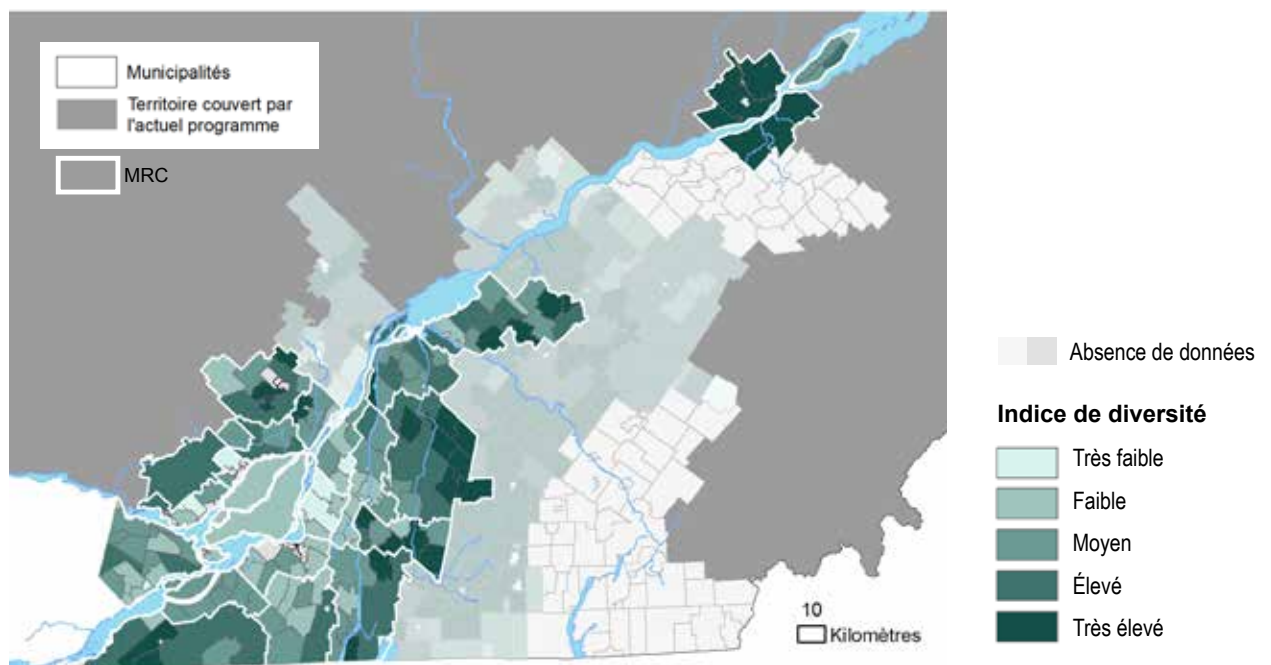
Figure 5.3

## Diversité des exploitations en production végétale et animale par municipalité en 2010

Diversité des exploitations en production végétale



Diversité des exploitations en production animale



## Notes méthodologiques

L'indice de diversité est celui de l'indice de diversité de Shannon, largement utilisé en écologie des populations et en écologie du paysage.

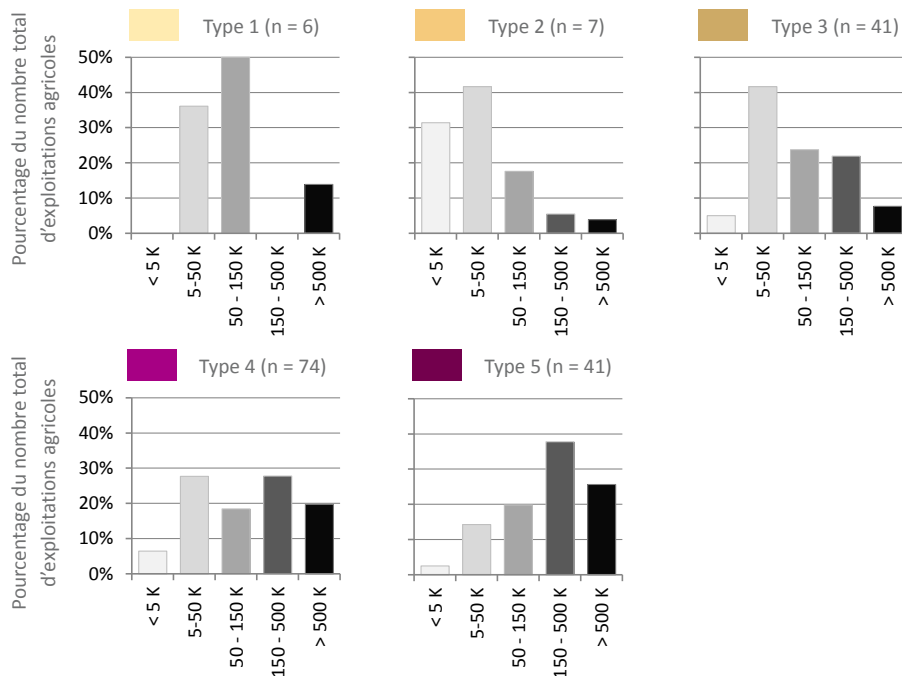
Source : Fiches des exploitations agricoles, MAPAQ, 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

## La tailles des fermes

L'analyse de la taille des fermes permet de compléter en partie le portrait de la diversité des entreprises agricoles existantes. Afin d'analyser la taille des fermes, leur revenu brut agricole a été retenu pour l'analyse. Pour chacune des municipalités, le pourcentage des exploitations appartenant à cinq classes de revenus a été calculé. Puis, une analyse de partitionnement K-means (section 4.4) a été réalisée afin d'identifier les municipalités possédant une répartition similaire de tailles d'exploitations. Pour le territoire d'étude, cinq types de municipalités ont été mis à jour (Figure 5.4) puis cartographiés (Figure 5.5).

**Figure 5.4**  
Part des différentes classes de revenus bruts agricoles des exploitations agricoles au sein des types de municipalités en 2010 (n : nombre de municipalités au sein de chacun des types)

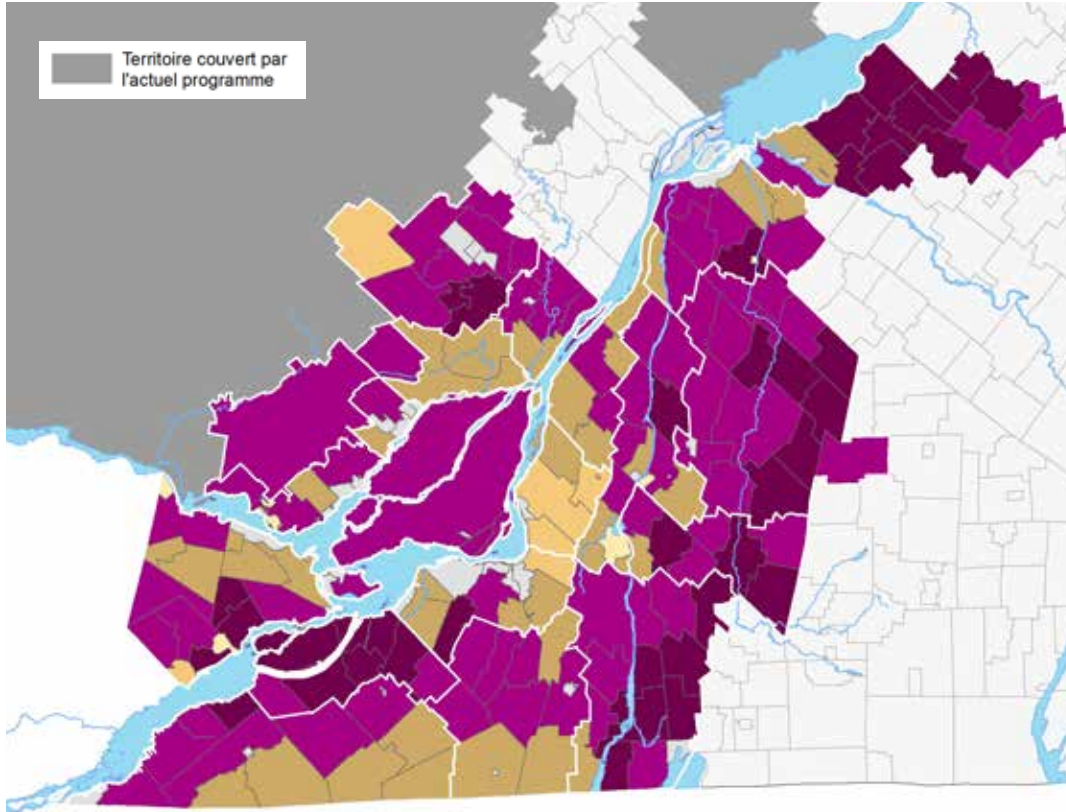


Plusieurs caractéristiques marquent chacun des types :

- les municipalités de type 1, 2 et 3 se retrouvent surtout aux pourtours de Montréal et de Québec, ainsi qu'à l'extrémité sud du territoire d'étude et du lac Saint-Pierre. Elles se caractérisent par la part importante des exploitations possédant moins de 150 000 \$ de revenus bruts agricoles. Plus spécifiquement :
  - le type 1, caractérisant six petites municipalités, se distingue par la part importante de fermes ayant des revenus bruts entre 5 000 \$ et 150 000 \$;
  - le type 2, surtout présent à Longueuil mais couvrant un total de sept municipalités, se distingue par la présence d'un peu plus de 30 % de fermes possédant moins de 5 000 \$ de revenus bruts agricoles;
  - le type 3 touche quant à lui 41 municipalités. Si la taille des exploitations est plus variée que dans les deux types précédents, les fermes possédant un revenu brut de moins de 150 000 \$ dominent;

**Figure 5.5**  
La structure des revenus bruts des exploitations par municipalité en 2010

Région de Montréal



Types de municipalités selon la répartition des classes de revenus des exploitations agricoles



Région de Québec



#### Notes méthodologiques

La typologie a été produite suite à une analyse de partitionnement K-means du pourcentage du nombre total d'exploitations par classes de revenus bruts agricoles présentes au sein des municipalités.

Source : Fiches d'exploitations agricoles, MAPAQ, décembre 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

- le type 4 couvre 74 municipalités et se caractérise par la présence d'exploitations de taille variée dans des proportions assez semblables;
- enfin, le type 5, touchant 41 municipalités, se distingue par la part importante des moyennes et grosses exploitations déclarant plus de 150 000 \$ de revenus agricoles bruts.

De cette analyse, deux conclusions peuvent être tirées :

- **Aux pourtours des métropoles de Montréal et de Québec, à proximité de Sorel et le long de la frontière avec les États-Unis, de nombreuses municipalités sont dominées par des fermes possédant un revenu brut de moins 150 000 \$;**
- **Ailleurs sur le territoire d'étude, les municipalités possèdent des fermes de tailles diversifiées (71) mais une part tout de même significative des municipalités (41) de ces territoires est dominée par les fermes de tailles moyennes et grandes.**

### Les ventes de fermes anticipées et la situation de la relève

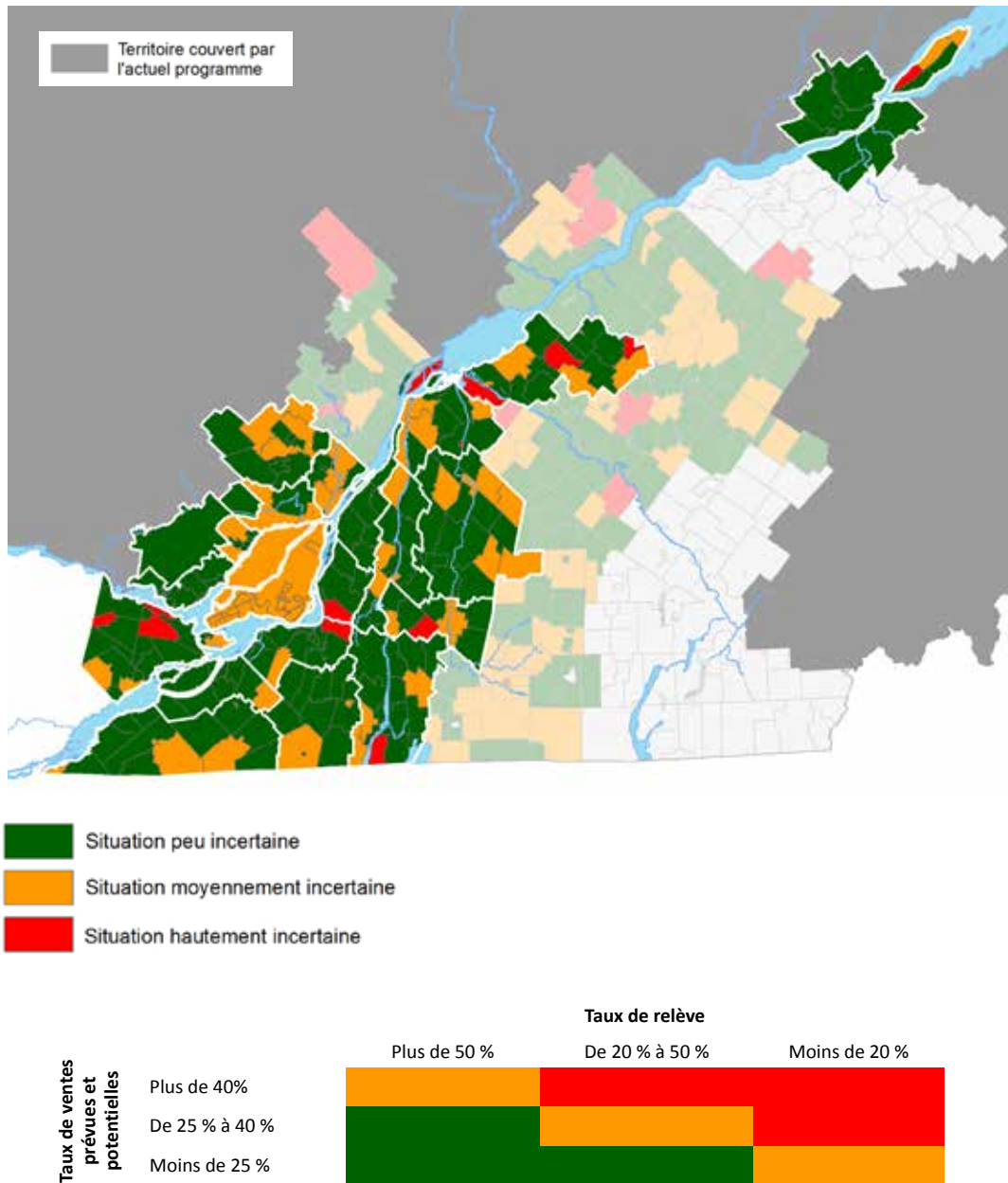
Afin de cerner les enjeux du développement de l'agriculture sur le territoire d'étude, les données sur les ventes de fermes au cours des cinq prochaines années et sur la présence de relève ont été analysées et cartographiées à l'échelle des municipalités (**Annexe 3.3 – Figure 4 et 5**). De l'analyse individuelle de ces indicateurs, il ressort que :

- Le nombre de municipalités avec des exploitations qui verront ou sont susceptibles de voir plus de 40 % de leurs exploitations être vendues au cours des cinq prochaines années est faible (n=12) (**Annexe 3.3 – Figure 4**). En effet, pour une majorité des municipalités à l'étude (n=117), de 20 % à 40 % des exploitations agricoles seront vendues ou ont des chances d'être vendues au cours des cinq prochaines années, alors que pour 44 d'entre elles, c'est moins de 20 % des exploitations qui auront un tel avenir. Il importe aussi de souligner qu'il n'y a pas de patron spatial au plan des ventes de fermes prévues ou incertaines.
- Parmi les exploitations qui seront vendues ou seront susceptibles d'être vendues au cours des cinq prochaines années, la part des exploitations qui identifient avec certitude leur relève est très variable selon les municipalités (**Annexe 3.3 – Figure 5**), et ce, que l'on soit à proximité des métropoles de Montréal et de Québec ou ailleurs sur le territoire d'étude. La majorité des municipalités avec des exploitations présentent un taux de relève élevé (plus de 50 %; n=89), ou moyen (de 20 % à 50 %; n=60), alors que 24 d'entre elles présentent un taux de relève faible (moins de 20%).

Cela étant, pris individuellement, ces deux indicateurs ne fournissent que peu d'indication sur les enjeux de développement de l'agriculture sur certaines municipalités. Une analyse croisée de ces deux indicateurs permet de mieux identifier les municipalités susceptibles d'avoir à la fois un fort taux de ventes de fermes et une relève peu présente (**Figure 5.6**). Ainsi, en croisant les deux indicateurs précédents il est possible d'avoir une première idée des municipalités susceptibles de connaître des changements incertains au plan de leur agriculture dus à la vente des fermes. Cela étant un tel indicateur est à interpréter avec précaution. Il ne permet en aucun cas de savoir de quelle manière la propriété des fermes évoluera (relève familiale, achat par les fermes familiales voisines, par un intégrateur, etc.).

**Figure 5.6**

**Avenir potentiel des exploitations agricoles sur les municipalités selon le taux de vente et le taux de relève en 2010**



**Notes méthodologiques**

Cette carte provient du croisement des indicateurs de vente prévues ou potentielles au sein des exploitations agricoles au cours des 5 prochaines années et des taux de relève pour ces mêmes exploitations tel que l'illustre le tableau ci-haut.

Source : Fiches d'exploitations agricoles, MAPAQ, décembre 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

## Pratiques en circuits courts et agrotourisme à la ferme

Quelques pratiques caractéristiques de la diversité des fonctions économiques supportées par l'agriculture ont également pu être documentées grâce aux données sur les circuits courts (vente avec un kiosque à la ferme, sur un marché public ou autocueillette) et les activités agrotouristiques à la ferme. Les analyses statistiques et cartographiques révèlent ainsi que ([Figure 5.7](#) et [Annexe 3.3 - Figure 6](#)) :

- globalement, sur les municipalités à l'étude, moins de 10% des fermes offrent des activités agrotouristiques ou pratiquent la vente directe;
- la région de Québec (surtout l'Île-d'Orléans), Montréal et sa couronne Nord concentrent une part plus importante des exploitations offrant des activités agrotouristiques ou faisant de la vente directe;
- en dehors des territoires précédemment cités quelques autres municipalités présentent un pourcentage plus élevé d'exploitations offrant des activités agrotouristiques ou de la vente directe soit, Saint-Jean-sur-Richelieu, les municipalités autour des Mont-Rougemont et Saint-Hilaire, et le secteur de Franklin. Mis à part Saint-Jean-sur-Richelieu, ces territoires sont reconnus pour la pomiculture ce qui pourrait expliquer notamment la part plus importante des fermes pratiquant la vente directe.

## L'agriculture biologique

L'agriculture biologique étant reconnue pour supporter une grande diversité de fonctions environnementales (Hole et al., 2005), sa répartition spatiale mérite également d'être analysée. L'analyse révèle que la part des fermes certifiées biologiques est cependant relativement faible sur le territoire d'étude et répartie de manière inégale ([Annexe 3.3 - Figure 7](#)). Il est toutefois possible de remarquer leur plus forte présence à Montréal et Laval. Quelques municipalités se distinguent aussi par des pourcentages de fermes certifiées biologiques représentant de 10 % à 25 % du nombre total d'exploitations.

**Figure 5.7**

**Pourcentage du nombre total d'exploitations offrant des activités agrotouristiques à la ferme et vendant à un kiosque à la ferme par municipalité en 2010**

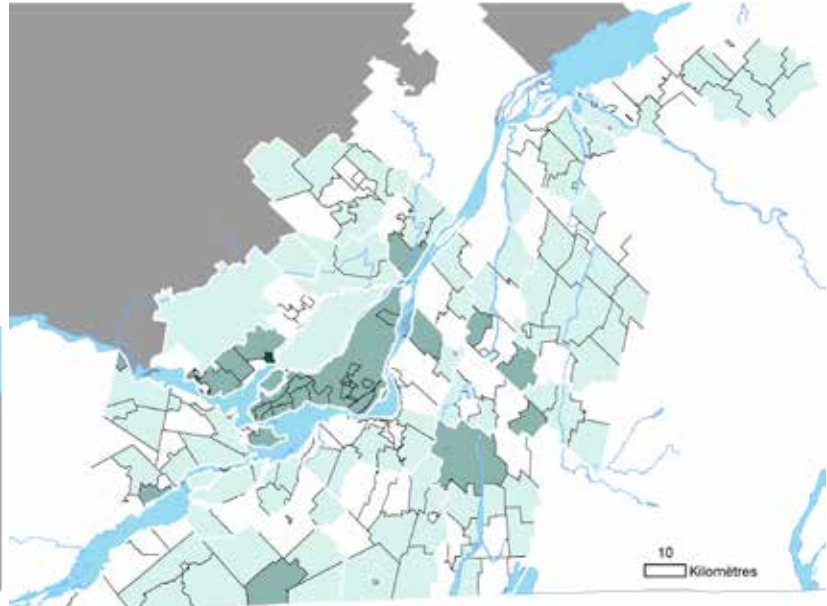
Pourcentage du nombre total d'exploitations offrant des activités agrotouristiques

- 0 %
- Moins de 10 %
- De 10 % à 25 %
- De 25 % à 50 %
- Plus de 50 %

Région de Québec



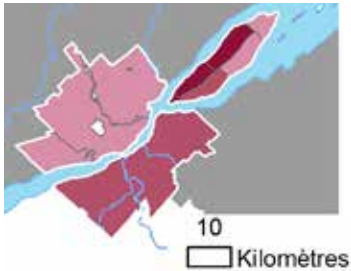
Région de Montréal



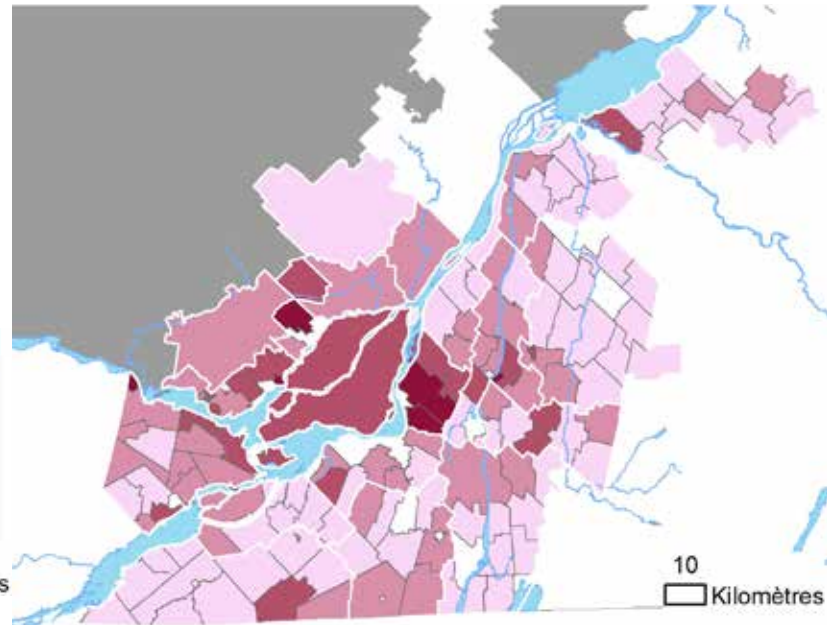
Pourcentage du nombre total d'exploitations vendant à un kiosque à la ferme

- 0 %
- Moins de 10 %
- De 10 % à 25 %
- De 25 % à 50 %
- Plus de 50 %

Région de Québec



Région de Montréal



**Notes méthodologiques**

Les données sont au niveau des municipalités sauf pour l'Île-de-Montréal.

Source : Fiches d'exploitations agricoles, MAPAQ, décembre 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

### 5.2.3 L'agriculture face à la situation démographique des municipalités

Au-delà des caractéristiques de l'agriculture, interroger les enjeux de la MFA implique de s'intéresser également aux liens que l'agriculture entretient avec son territoire. Cerner le contexte démographique et socioéconomique des municipalités est un premier pas en ce sens. Comme le relevaient Paquette et Domon (2001), les dernières décennies ont vu se consacrer la dissociation entre les dynamiques agricoles et les dynamiques sociodémographiques des municipalités. Autrement dit, le dynamisme agricole n'est plus garant du dynamisme démographique des municipalités. Lors des audiences de la CAAAQ, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu (2008), localisée sur le territoire d'étude, est ainsi venue révéler une réalité jusque-là peu connue des zones d'intensification agricole : là où l'agriculture est dynamique, certaines municipalités sont marquées par les premiers signes de dévitalisation avec des pertes démographiques importantes et la disparition des services de bases.

Cela étant, aucune analyse n'a jusqu'à présent confronté des indicateurs du dynamisme démographique et socioéconomique des municipalités avec les caractéristiques de l'agriculture présente sur les territoires. Une compilation des données de population issues du recensement de Statistiques Canada de 1981 et de 2011 a permis d'identifier le taux de croissance démographique des municipalités du territoire d'étude (Figure 5.8). La période de temps (30 ans) analysée permet d'illustrer les dynamiques sur le temps long et évite ainsi des conclusions hâtives qui seraient basées sur un taux de croissance démographiques sur 5 ou 10 ans.

L'évolution démographique des municipalités de 1981 à 2011 permet de relever des patrons spatiaux très forts :

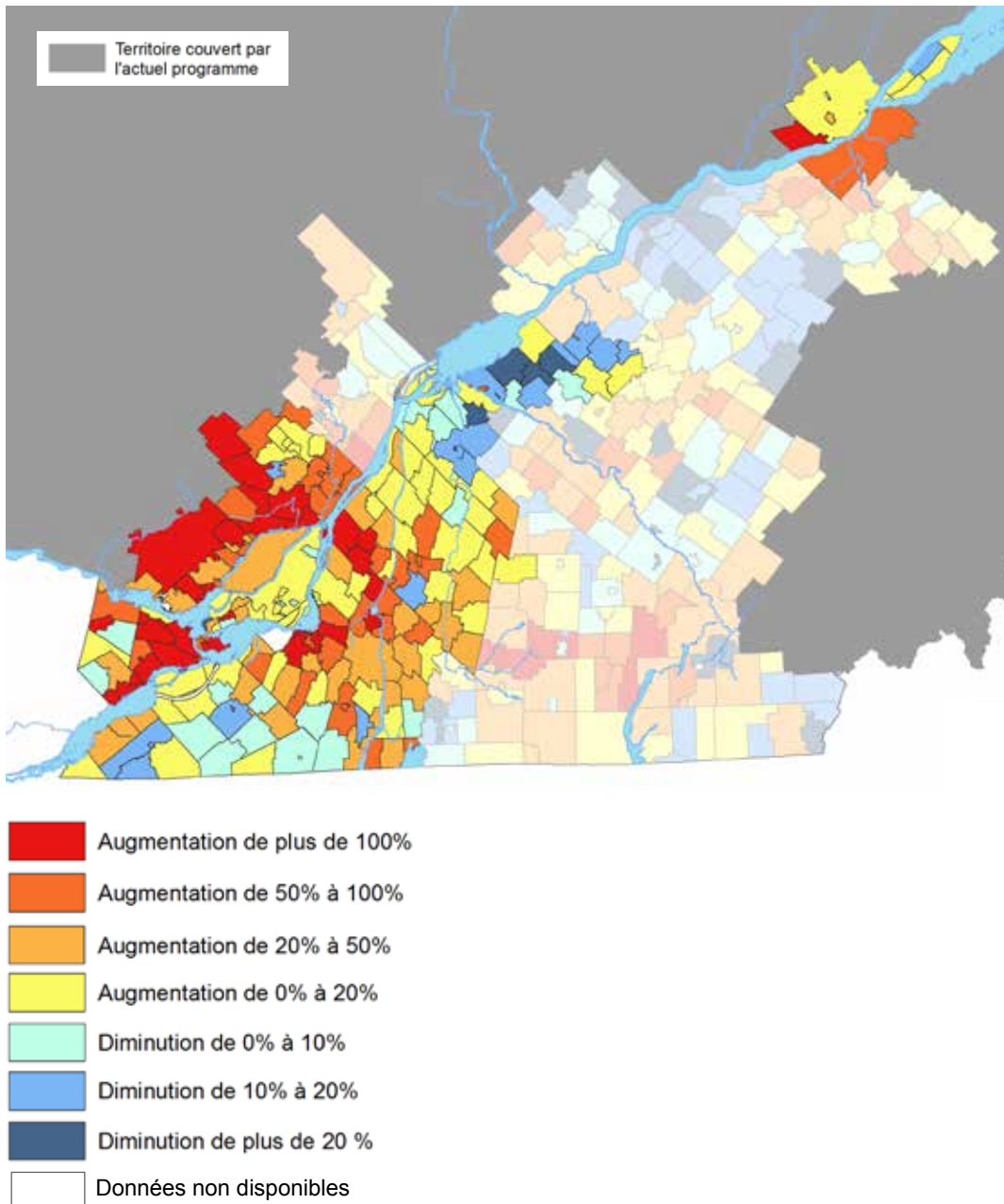
- Alors que les villes plus anciennement urbanisées comme Montréal, Longueuil et Québec possèdent des croissances démographiques assez faibles (de 0 à 20 %), ce sont les périphéries des villes qui ont connu des croissances très fortes; la couronne nord de Montréal se distinguant particulièrement sur ce plan. Au sud de Montréal, des croissances démographiques de 20 à 50 % se retrouvent jusqu'à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- En dehors de ces noyaux de croissance démographique, les municipalités commencent à afficher des croissances faibles ou une stagnation démographique.
- Enfin, deux zones de décroissance démographique se distinguent : l'une à l'extrémité sud de la Montérégie le long de la frontière avec les États-Unis et la seconde dans le nord de la Montérégie jusqu'à Nicolet. C'est dans cette zone que l'on retrouve la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Cette analyse a été confrontée aux indices de développement socio-économique des municipalités élaborés par le MAMOT pour identifier les municipalités dévitalisées (Annexe 3.3 – Figure 8). Si ces indices montrent que sur le territoire d'étude aucune municipalité n'est considérée comme dévitalisée, il n'en demeure pas moins que les mêmes groupes de municipalités au nord et au sud de la Montérégie présentent des indices inférieurs à la moyenne québécoise. Ainsi, **cette analyse tend bien à confirmer les conclusions de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour une portion du territoire d'étude : les risques de dévitalisation sont réels pour certaines zones d'intensification agricole.**



Figure 5.8

Variation de la population totale des municipalités entre 1981 et 2011



## Notes méthodologiques

Les données de population de 1981 ont été agrégées au sein des subdivisions de recensement de 2011 (SDR) pour permettre le calcul de la variation de la population. Les subdivisions de recensement représentent généralement des municipalités.

Source : Statistique Canada, recensement de la population, 1981, 2011.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

S'il ne permet pas de comprendre l'ensemble des spécificités des territoires à l'étude, ce portrait statistique à l'échelle des municipalités offre une première porte d'entrée pour mieux anticiper certains enjeux du développement de l'agriculture et de la MFA. Relevons avant tout que ce territoire, s'il ne couvre que 6,3 % du territoire municipalisé du Québec, concentre 25 % des exploitations agricoles et 61 % de la population québécoise. Dans ce contexte, et alors que la population agricole est aujourd'hui partout minoritaire, **la cohabitation et la cohésion sociale des populations est à anticiper comme un enjeu important tant pour le développement que pour la multifonctionnalité de l'agriculture**. Parmi les autres enjeux liés au développement de l'agriculture, **la situation relative aux ventes de fermes et à la relève indique qu'un tiers des municipalités agricoles sont dans une situation moyennement ou hautement incertaine**.

Alors que les caractéristiques précédentes traversent le territoire d'étude indépendamment du fait que leur occupation des sols dominante soit urbaine ou agricole, ce portrait statistique a surtout mis en évidence la diversité des réalités, tant des municipalités contiguës aux métropoles de Montréal et de Québec et susceptibles d'être plus caractéristiques des zones sous forte influence urbaine, que des municipalités à caractère agricole susceptibles d'être davantage caractéristiques des zones d'intensification agricole. Il a également fait ressortir un groupe de municipalités localisées le long de la frontière américaine dont les caractéristiques se rapprochent des celles des zones de déprise agricole.

Ainsi, **si les municipalités contiguës de Montréal et de Québec présentent des caractéristiques communes notamment en ce qui a trait à l'importance des fermes de petites tailles et à la vente en circuits courts, les autres caractéristiques documentées varient beaucoup d'une municipalité à l'autre**. Comme cela a été présenté à la [section 3](#) de ce rapport, les zones sous forte influence urbaine sont en effet aujourd'hui reconnues pour présenter des caractéristiques complexes et être traversées par des dynamiques d'évolution hétérogènes.

Il semble bien qu'il en soit de même pour les municipalités à caractère agricole puisque le portrait statistique montre des territoires plus hétérogènes que l'image que l'on en a, avec :

- La présence de **pôles de diversité agricole** où la MFA pourrait potentiellement être plus présente. Il s'agit de la zone des Basses-Laurentides (Mirabel), des municipalités autour des Montérégiennes, ainsi que d'une partie de l'Île-d'Orléans. Ces territoires présentent des niveaux élevés de diversité dans les productions animales et végétales, ainsi qu'une grande diversité de taille des fermes. Ils possèdent une part plus élevée de fermes qui font de l'agrotourisme et vendent leurs produits en circuits courts. Dès lors, **l'enjeu pour ces territoires pourrait bien être celui de la mise en valeur de la MFA existante**.
- En dehors des pôles de diversité, les municipalités se rapprochent plus des zones d'intensification agricole. Il s'agit des **municipalités à caractère agricole** de la Montérégie et de Nicolet où en moyenne 60 % du territoire est cultivé en maïs et soya. La taille des fermes est généralement diversifiée mais on y repère des municipalités où les grandes fermes sont plus présentes. Alors que la frange à l'est de ce territoire présente une plus grande diversité des exploitations dans les productions animales, dans l'ouest (vallée de la rivière Richelieu) c'est l'indice de diversité des

exploitations en production végétale qui est élevé. L'agrotourisme et les ventes en circuits courts sont des pratiques très peu présentes. Pour ces territoires, les enjeux environnementaux sont largement reconnus; ils concentrent notamment les plus importantes dégradations de la qualité de l'eau au Québec. Aussi, **le défi pourrait bien être de créer de la multifonctionnalité au sein des activités agricoles conventionnelles**. De plus, l'analyse a montré que cette agriculture prend place dans deux contextes sociodémographiques distincts :

- **au centre de la Montérégie, les municipalités se caractérisent par leur dynamisme socioéconomique. Les attentes envers l'agriculture en termes d'environnement et de qualité de vie pourraient donc y être plus présentes.**
- **au nord et au sud, l'agriculture est dans un contexte de municipalités dévitalisées et en perte démographique. Le défi pourrait alors y être de faire en sorte que l'agriculture participe davantage au dynamisme de la communauté, par exemple, par la création d'emploi.**

Cela étant, et à l'image des zones sous forte influence urbaine, ce portrait ne doit pas masquer la diversité interne potentielle de l'agriculture dans les municipalités plus caractéristiques des zones d'intensification agricole. En étudiant de manière approfondie les pratiques et les perceptions des territoires par des agriculteurs dans la région de Saint-Hyacinthe, Ruiz et Domon (2013) montraient ainsi la diversité des valeurs des agriculteurs en distinguant des producteurs aux valeurs productivistes, productivistes-environnementalistes, traditionalistes, etc. Dès lors, ils mettaient en évidence le paradoxe d'un territoire agricole en apparence uniforme pourtant façonné par des producteurs diversifiés. Ces résultats venaient alors suggérer qu'une des potentialités pour la MFA pourrait être de révéler et de faire s'exprimer la diversité des valeurs des producteurs agricoles (Ruiz 2009).

Notre analyse cartographique et statistique confirme donc bien l'idée que **les territoires d'étude se positionnent le long d'un continuum entre des pôles typifiant les zones sous forte influence urbaine**, et d'autres caractéristiques des zones d'intensification agricole. Certains même échappent à ces deux types dans la mesure où leurs caractéristiques les rapprochent davantage des zones agroforestières et forestières de déprise. Dès lors, **chercher à délimiter dans l'espace ces territoires pourrait bien s'avérer un exercice périlleux risquant de simplifier la diversité des enjeux de la MFA et du développement de l'agriculture**. Les sections suivantes permettront de revenir sur cet aspect au travers, cette fois, de l'analyse des discours des acteurs.

### 5.3 Les principales problématiques liées au développement de l'agriculture et à sa multifonctionnalité dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine

Pour mieux mettre en contexte les défis du soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture dans les zones d'intensification agricole et les zones agricoles sous forte influence urbaine, une analyse des discours des intervenants rencontrés, complétée par l'analyse des PDZA, a servi à cerner les principales problématiques liées au développement de l'agriculture dans ces territoires. Cela étant, pour ne pas être redondant avec les débats menés à la CAAAQ qui se sont aussi abondamment intéressés à ces problématiques, elles ont été ancrées dans une réflexion sur la multifonctionnalité de l'agriculture. Autrement dit, bien que nous reconnaissons que de nombreuses problématiques peuvent toucher des filières spécifiques, nous nous sommes intéressés à celles qui **limitent plus globalement le développement ou le maintien de l'agriculture sur les territoires et que les intervenants mettent en lien avec la multifonctionnalité**. En plus de ces problématiques, deux autres éléments ont retenu plus spécifiquement notre attention :

- **Les freins à la multifonctionnalité de l'agriculture** ont été abordés comme des éléments qui limitent l'apport de l'agriculture au développement des communautés. En effet, certains facteurs propres au secteur agricole peuvent limiter la multifonctionnalité de l'agriculture comme par exemple des systèmes de production fortement spécialisés et concentrés. De façon comparable, les territoires, dans leur dimension biophysique, politique, culturelle, environnementale, etc. peuvent aussi présenter des spécificités susceptibles de freiner l'expression de la multifonctionnalité de l'agriculture comme par exemple des rapports de force entre acteurs ou la faiblesse de la demande locale.
- **Les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture** ont quant à elles été abordées comme des éléments à saisir pour faire en sorte que l'agriculture participe davantage aux dynamiques de développement des communautés. En effet, à l'inverse, les caractéristiques des territoires, de même que celles des agricultures régionales peuvent constituer des opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture. Par exemple, la proximité d'un bassin de consommation, la qualité des paysages, la présence d'une ressource patrimoniale ou récréative ou encore la présence de filières agricoles porteuses d'un ancrage particulier, pourraient constituer des opportunités.

Les sections suivantes présentent tout d'abord les problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture qui sont perçues comme constituant le socle de la multifonctionnalité ([section 5.3.1](#)), puis les principaux freins et opportunités pour la multifonctionnalité repérés ([section 5.3.2](#)). Finalement, une dernière section s'intéresse aux différences éventuelles entre les zones d'intensification agricole et les zones agricoles sous influence urbaine quant à l'importance de ces problématiques, freins et opportunités ([section 5.3.3](#)).

### 5.3.1 Les problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture perçues comme socles de la multifonctionnalité

Deux principales problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture sur les territoires sont très clairement ressorties des analyses : **celle de la relève et celle du foncier**. Si ces problématiques débordent le cadre strict de la multifonctionnalité de l'agriculture elles sont en fait perçues comme les **socles de la multifonctionnalité de l'agriculture**. En effet, on retrouve derrière ces questions la préoccupation des acteurs de maintenir une occupation dynamique des territoires, voire un territoire occupé par une diversité de modèles agricoles.

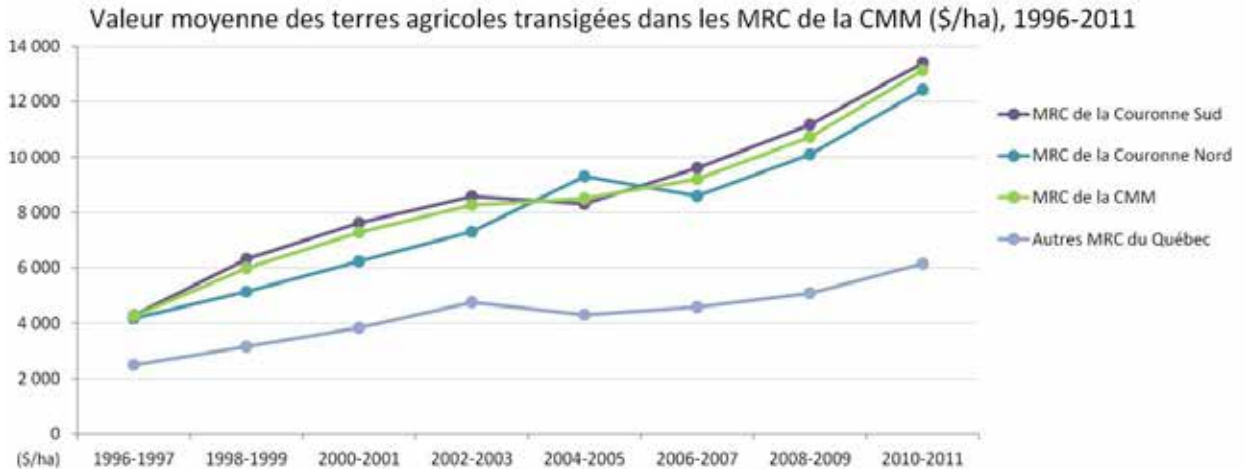
La première concerne donc **la relève agricole soit la difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs**. Présent partout, que l'on soit en zone d'intensification agricole ou sous forte influence urbaine, cette difficulté renvoie cependant à différentes conceptions de la relève. Pour certains, il s'agit d'assurer la présence de jeunes producteurs ayant une formation professionnelle en agriculture. Pour d'autres, toute nouvelle personne désirant faire de l'agriculture devrait être considérée dans la relève car elle permet de maintenir l'agriculture sur les territoires. Ainsi, les individus qui désirent se réorienter professionnellement et qui font de l'agriculture leur nouveau projet de vie devraient être soutenus. Cette « autre » relève est perçue comme susceptible de diversifier l'agriculture en portant, par exemple, le développement de nouveaux types de productions associées à l'agrotourisme ou aux circuits courts. Ainsi, plusieurs actions qui visent à soutenir localement la relève se développent. Certains projets sont définitivement orientés vers la préoccupation d'assurer une occupation dynamique du territoire agricole et la qualité des paysages comme par exemple la banques de terres de la MRC de Brome-Missisquoi qui inspire plusieurs autres MRC (ex. : MRC de Mirabel). D'autres projets joignent le défi de la relève avec les défis sociaux de certaines filières de productions animales à travers le développement d'un service de remplacement pour les agriculteurs.

Ce défi global de la relève est mis en relation par les acteurs avec les dynamiques de **hausse de la valeur foncière des terres agricoles** qui limitent l'accès aux terres (problématique liée au foncier). À l'échelle de la communauté métropolitaine de Montréal par exemple, la valeur des terres transigées a connu un bond de 209 % entre 1996 et 2011, comparativement à une augmentation de 147 % pour l'ensemble des MRC du Québec situées à l'extérieur de la Grande région de Montréal (MAPAQ et CMM, 2013). En 2011, le prix des terres agricoles a ainsi varié entre 9 500 \$ et 16 500 \$ par hectare (**Figure 5.9**).

**Figure 5.9**

Évolution de la valeur des terres agricoles dans la CMM 1996-2011.

Source : MAPAQ et CMM, 2013



Un autre enjeu qui touche également au foncier et plus spécifiquement aux difficultés de maintenir et de pérenniser la base foncière de l'agriculture est aussi clairement identifié comme limitant le développement de l'agriculture et ultimement sa multifonctionnalité. Il s'agit tout d'abord de **l'urbanisation de la zone verte qui se poursuit**. Les grands projets autoroutiers et d'aménagement couplés au régime fiscal municipal sont ici souvent cités comme des moteurs de cette urbanisation. De ce fait, plusieurs s'inquiètent également de la **présence de nombreuses terres sous spéculation foncière** et parmi celle-ci des **terres en friches** (Encadré 5.2). À titre d'exemple, une étude d'identification des friches de 8 hectares et plus effectuée en 2009 sur le territoire de la CMM relève que celles-ci représentaient 3 % de la zone agricole, soit 5 525 hectares (MAPAQ et CMM, 2013). Or, la remise en culture de ces terres en friche est difficile du fait d'une part, de l'actuel règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r. 26) et d'autre part, de la forte spéculation foncière sur les terres agricoles. La ville de Longueuil rencontre très clairement ces difficultés pour faire avancer son projet de *Continuum ville-campagne* (Annexe 3.4). Ensuite, les dynamiques d'urbanisation ont souvent conduit au **morcellement des terres agricoles restantes** faisant en sorte que plusieurs petites superficies agricoles se retrouvent isolées les unes des autres, ce qui les rend moins attrayantes pour la pratique de l'agriculture (coût de déplacement supplémentaire, conflit de cohabitation potentiel, etc.). Enfin, certaines caractéristiques des exploitations seraient aussi un frein au maintien de l'agriculture. Plusieurs informateurs ont par exemple relevé la réticence des exploitations à investir et donc à se développer. Dans les zones sous forte influence urbaine, cela serait par exemple dû à la part plus importante de **terres agricoles en location**, mais aussi au fait que même les propriétaires (agriculteurs ou non) peuvent voir leur terre comme une future zone urbanisée. Cette perception serait accentuée par le manque de reconnaissance de l'apport de l'agriculture au développement des collectivités par les acteurs de l'aménagement et les élus.

### Encadré 5.2

**Les friches agricoles sur la MRC de Roussillon.** Source : MRC de Roussillon, 2010.

Les zones agricoles périurbaines sont souvent caractérisées par l'abandon des activités agricoles sur certaines terres agricoles visées par leurs propriétaires ou des promoteurs pour du développement autre qu'agricole. En 2009 dans le cadre de son PDZA, la MRC de Roussillon en collaboration avec le MAPAQ, a caractérisé son territoire afin d'identifier notamment, les superficies agricoles devenues friches herbacées ou arbustives. Au total, les espaces identifiés en tant que friches agricoles (friches herbacées et arbustives) correspondent à 414,5 ha répartis sur l'ensemble du territoire. Les friches herbacées ne représentent que 9,6 % (39 ha) des espaces alors que 90,4 % sont des friches arbustives, indiquant un abandon plus ancien des pratiques agricoles.



Friches arbustives entre un développement résidentiel et l'autoroute 30 à Chateaugay, MRC de Roussillon (Source : Google Street View 2012)



Friches arbustives à Saint-Constant, MRC de Roussillon, entre un développement résidentiel et la zone agricole (Source : Google Street View 2012)



### 5.3.2 Les freins et les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture

Au-delà de l'importance de maintenir les socles de la multifonctionnalité de l'agriculture, des freins et des opportunités pour cette multifonctionnalité ont été repérés au cours des analyses. Trois grands types de freins ont été mis en évidence soit ceux liés au secteur agricole, ceux liés à la mise en valeur des activités complémentaires à l'agriculture, et ceux liés aux territoires. Mais les intervenants ont aussi mis en évidence des opportunités présentes sur les territoires qu'il serait possible de saisir pour faire en sorte que l'agriculture participe davantage au développement des territoires et des communautés.

#### Les tendances d'évolution de l'agriculture, des freins qui renvoient à deux conceptions de la MFA et de son soutien

Parmi les freins à la multifonctionnalité liés aux secteurs agricoles, on distingue tout d'abord ceux qui se rapportent aux tendances globales d'évolution de l'agriculture. Cependant, derrière ce large item se cache en fait deux conceptions de la multifonctionnalité et de son soutien.

Ainsi, pour les uns, les tendances d'évolution de l'agriculture qui constituent des freins à la multifonctionnalité touchent la mondialisation des marchés et les inégalités des soutiens et des normes qui encadrent la production agricole dans les différents pays. Pour ces intervenants, toute activité agricole est multifonctionnelle par essence. Ainsi, si le soutien à l'agriculture répond aux deux problématiques précédentes (relève, foncier), et que le secteur agricole est soutenu adéquatement au plan de la gestion des risques, de la sécurisation du revenu et des investissements dans les filières, alors la multifonctionnalité de l'agriculture sera naturellement assurée. **Cette conception repose en résumé sur l'idée que la multifonctionnalité peut au fond être efficacement soutenue par une politique agricole qui veille à ce que les agriculteurs puissent vivre convenablement de leur métier.**

Pour les autres, qui sont autant des acteurs du monde agricole, de l'aménagement, du développement ou de l'environnement, l'agriculture québécoise est traversée par des dynamiques de concentration importante avec notamment **« un scénario maïs-soya » qui s'impose** dans certaines régions. Ces tendances constituent des freins à la multifonctionnalité dans le sens où elles rendent difficiles le **maintien d'une masse critique d'entreprises agricoles de toutes tailles avec des productions et des activités à la ferme variées**. Elles participent de ce fait à la perte des services et à la dévitalisation des rangs voire des municipalités rurales. Un participant résume ainsi cet enjeu lié à la prédominance des grandes cultures de maïs et de soya : *« c'est un modèle qui s'impose et qui empêche d'autres modèles de se développer »*. Les facteurs à la base de ces freins sont complexes et nombreux pour ces intervenants. Ils renvoient notamment à :

- des difficultés qui limitent la diversification des productions : manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits, présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau, manque d'entreprises de transformation et de commercialisation;
- des difficultés liées à l'encadrement législatif qui limitent l'installation des petites exploitations. Comme le soulignaient le rapport Ouimet (2009) et de nombreux mémoires déposés à la CAAAQ, dans sa forme actuelle la LPTAA limite le morcellement des terres agricoles de grandes superficies et réduit ainsi la possibilité d'installation de petites entreprises;



- des difficultés liées aux programmes classiques de soutien aux revenus qui là encore sont perçus comme limitant la diversification, tant des productions que des types d'exploitations soutenues.

On trouve ici **une conception de la multifonctionnalité différente où toutes les activités agricoles ne sont pas multifonctionnelles de la même manière et où, pour maximiser la multifonctionnalité, il s'agit de diversifier les exploitations et les productions (section 5.5.3)**. Ainsi : « *on ne peut pas changer les entreprises de grande taille en place, mais on peut aider les gens mobilisés qui ont des projets de diversification* ».

Un autre frein également lié à l'évolution de l'agriculture mais concernant la « culture agricole dominante », a également été mis en évidence. Plusieurs intervenants parlent ainsi d'une **culture agricole fondée trop exclusivement sur la performance technique et un développement individualiste de l'entreprise**. Cette culture constituerait alors un frein à la multifonctionnalité dans le sens où les fonctions sociales et environnementales n'y seraient que peu reconnues, ce qui rendrait difficile la mise en place d'initiatives collectives soutenant une agriculture multifonctionnelle comme par exemple les projets agroenvironnementaux par bassin versant.

Enfin, certains voient dans la MFA un **enjeu de reconnaissance explicite de tous les modèles agricoles**. Ils évoquent pour exemple certains modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre) alors qu'ils apportent des éléments positifs sur les territoires qui les accueillent. Pour les autres, ces modèles renvoient à une agriculture de loisirs qui ne relève pas de la politique agricole et ne mérite donc pas d'être soutenue. Des freins plus territoriaux apparaissent également comme la **difficulté de recruter de la main d'œuvre locale** qui limite l'apport de l'agriculture à l'emploi rural (notamment en production maraîchère et laitière).

### Des freins liés aux activités complémentaires à l'agriculture

Un second groupe de freins a été identifié autour des activités complémentaires à l'agriculture. Il s'agit tout d'abord de la **difficulté d'accès aux fruits et légumes frais au niveau local** qui renvoie au développement des circuits courts. Certains intervenants parlent ainsi de la présence de « *déserts alimentaires en produits frais* » dans les zones où l'on produit pourtant le plus de biens agricoles au Québec. Cette difficulté d'accès aurait notamment des impacts sur la sécurité alimentaire, sur la diversification des activités agricoles et sur le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Le fait que dans certains territoires les **activités agrotouristiques soient peu nombreuses ou peu mises en valeur** apparaît aussi comme un frein à la multifonctionnalité notamment car elles contribuent à la qualité des paysages et à la diversification économique. Sur ce dernier plan, on reconnaît que plusieurs efforts ont été réalisés par les acteurs du développement et du tourisme pour cette mise en valeur comme par exemple le Circuit du Paysan en Montérégie-Ouest. Plusieurs soulèvent aussi les problèmes que pose la LPTAA pour le développement de ces activités.

**Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement d'activités récréatives** est aussi perçu par certains comme une barrière supplémentaire pour rapprocher les populations non-agricoles et agricoles. Pour les producteurs qui défendent leur droit de propriétés, les risques sont aussi bien réels de devoir gérer les désagréments de cette cohabitation sur leurs terres (ex. : vols, dégradation) et ils mettent de l'avant le manque de mesures pour limiter ces problèmes dans les projets.

Finalement, l'**absence de mise en valeur des produits liés à la forêt** a été relevée dans les PDZA et chez les intervenants sensibles au développement de l'agroforesterie. Derrière ce frein, c'est notamment la difficulté de la réhabilitation de l'arbre dans la culture agricole, les faiblesses des filières forestières à valeur ajoutée et des produits forestiers non ligneux dans le sud du Québec qui sont soulevées.

### Encadré 5.3

#### Route des Gerbes d'Angelica

Route des gerbes d'Angelica est une entreprise agrotouristique à but non-lucratif, créée en 2008, située dans la municipalité de Mirabel, dans les Laurentides. L'entreprise a acquis 94 acres de terre agricole avec des bâtiments et une résidence communautaire afin d'y produire des fleurs, des légumes et des fruits. Elle comprend vingt membres, ayant différentes formations professionnelles, tous passionnés et autodidactes en horticulture.

Tous les membres, bénévolement, et différents contractants rémunérés, ont nettoyé, déroché, creusé un bassin, planté des milliers d'arbustes, de plants et d'arbres afin de mettre en place les infrastructures des jardins. Celles-ci comprennent des installations et des chemins en asphalte recyclé, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité restreinte.

En plus de sa production horticole, l'OBNL offre des visites guidées, des stages scolaires, 12 jardins thématiques ont été créés, ainsi que diverses activités éducatives ou récréatives visant à faire connaître les productions horticoles, la faune, la flore, ... Route des Gerbes d'Angelica pratique l'agriculture biologique et communique sur diverses pratiques favorables à l'environnement comme le recyclage des matières organiques ou l'arrosage goutte à goutte. Le site offre des lieux pour l'organisation d'événements, des chapiteaux, aires de jeux et de pique-nique. On y trouve également une exposition de machinerie agricole ancienne (en collaboration avec un agriculteur local). Dernièrement, une branche « Route Gourmande d'Angelica » a été créée. Cette compagnie, d'une superficie de 3 acres, produit des petits fruits indigènes et en émergence (bleuets en corymbe, camerisiers, mûriers, etc.) pour auto cueillette. Route des Gerbes d'Angelica est située sur une route agroalimentaire déjà établie. Elle fait partie du Chemin du Terroir des Laurentides et du programme « Nature d'Amérique ».

Cet exemple illustre une forme d'agriculture susceptible de se développer dans les zones sous forte influence urbaine, et n'est pas sans rappeler le projet avorté des Fermes de quartier à Québec (**Annexe 3.4**). De par toutes ses activités, l'association touche en effet aux fonctions, alimentaires, environnementales, éducatives, sociales, économiques de l'agriculture. Les 20 membres ont investi plus de 1,6 millions de dollars de leurs actifs personnels dans l'aménagement du site et n'ont reçu, semble-t-il, aucune subvention, ce type de projets n'entrant dans aucun programme.

## Les freins sur les territoires

Un dernier groupe de freins peut être repéré autour de caractéristiques en provenance des territoires. Le défi de la cohabitation entre les populations agricoles et non-agricoles est à ce niveau présenté autant comme une problématique liée au développement de l'agriculture (dans les territoires où ces défis sont très présents, ils limiteraient l'installation de certains types de productions) que de multifonctionnalité (le défi de la cohabitation est alors perçu comme réduisant la capacité de l'agriculture à assurer la cohésion sociale dans sa difficulté à communiquer sur les réalités agricoles contemporaines). Si les intervenants relèvent plusieurs causes à ce défi, la principale apparaît être **la méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations** : « *il y a des problèmes de cohabitation, et il y a des producteurs qui en souffrent. La compréhension mutuelle est à améliorer* ».

Par ailleurs, plusieurs informateurs relèvent **l'intérêt insuffisant des élus et des aménagistes envers l'agriculture**. Ce manque d'intérêt serait lié à un manque de connaissances et donc de reconnaissance de l'apport de l'agriculture au développement des collectivités. Cette situation ne serait pas étrangère au régime fiscal municipal qui pousse à l'urbanisation des territoires ainsi qu'à la perception que la présence de la LPTAA aurait réduit à sa plus simple expression les pratiques aménagistes dans la zone agricole sans montrer l'apport et la complémentarité de celle-ci avec les zones urbanisées. Ces deux facteurs feraient en sorte que la zone agricole est encore pour beaucoup « *perçue comme une zone à développer* ». Les PDZA sont en conséquence considérés comme des moyens importants pour développer les connaissances des intervenants régionaux sur l'agriculture. Les travaux de Bryant (1995; Bryant et Granjon, 2007) ont d'ailleurs bien mis en évidence les rôles clés joués par les dynamiques des acteurs locaux dans la viabilité de l'agriculture sous forte influence urbaine. Plus spécifiquement, ils ont montré que même là où un cadre légal existe pour la protection des terres agricoles, ce cadre est insuffisant pour enclencher une dynamique de revitalisation de l'agriculture. L'implication et la collaboration entre les acteurs locaux du territoire est en effet décisive, comme le montre par exemple le projet avorté des « fermes de quartiers » à Québec (**annexe 3.4**). Le manque d'intérêt des élus et intervenants en aménagement envers l'agriculture pourrait donc bien s'avérer un frein important au maintien et au développement de l'agriculture mais aussi à sa multifonctionnalité en accentuant l'idée chez les agriculteurs que certaines terres agricoles sont en attente de développement.

Des externalités négatives d'ordre environnemental limiteraient aussi l'apport de l'agriculture au développement des territoires. Plus particulièrement, deux freins sont relevés :

- **Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)**
- **Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent**

Au-delà de l'intensification des pratiques agricoles, la dégradation des paysages et de l'environnement sont associés à la culture agricole dominante (peu d'importance accordée à la protection de l'environnement) même si les intervenants reconnaissent que beaucoup de progrès ont été réalisés pour l'environnement par les producteurs. Ils rejoignent ainsi les bilans scientifiques sur les facteurs qui limitent l'adoption des mesures agroenvironnementales par les producteurs. Ces bilans (Burton et Paragahawewa, 2011) concluent en effet que l'adoption de ces mesures ne pourra être élargie à un grand nombre de producteurs que si les actions de protection de l'environnement deviennent partie intégrante de la culture du « bon agriculteur », soit des « bonnes » pratiques agricoles conventionnelles.

Relevons également que tous les PDZA notent l'importance des paysages agricoles et surtout de la présence de paysages diversifiés comme moyen par lequel l'agriculture participe au développement des collectivités. Cela étant, en dépit de l'importance qui est accordée à cet enjeu dans les PDZA, les pistes d'actions qui portent explicitement sur celui-ci sont peu nombreuses. Il semble donc, comme le relevait Paquin et al. (2014), que les intervenants sont démunis pour agir sur les paysages.

Enfin, une part des intervenants voient dans **la dégradation du patrimoine bâti agricole**, une agriculture qui perd ses atouts pour participer davantage au développement des communautés puisque cette dégradation serait notamment une perte des liens avec le passé et la culture locale, et un frein à l'attrait de nouvelles populations. Mais pour d'autres, le patrimoine bâti agricole ne donne pas une image fidèle de ce qu'est l'agriculture contemporaine.

## Des opportunités bien présentes

Les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture sont aussi multiples et concernent :

- des caractéristiques spécifiques du secteur agricole : présence d'une agriculture biologique et de filières spécifiques développées ou en développement;
- les activités complémentaires à l'agriculture : développement des circuits courts, de l'agrotourisme, de l'agroforesterie et des produits forestiers non ligneux;
- des caractéristiques davantage d'ordre socio-culturel : l'attachement des producteurs au territoire, une bonne cohabitation, la sensibilité environnementale des intervenants;
- des atouts liés au territoire : la qualité des paysages, la présence d'un riche patrimoine agricole;
- des initiatives collectives porteuses de multifonctionnalité : des projets par bassins versants avec des producteurs.

Ces opportunités apparaissent alors comme le versant positif de plusieurs freins à la multifonctionnalité identifiés précédemment. En revanche, pour ce qui est des problématiques liées au foncier, aucune opportunité n'a été citée par les intervenants. Néanmoins, nos trois études de cas (**Annexe 3.4**) témoignent au moins que, dans certaines situations, les acteurs peuvent trouver une entente pour agir sur cette question, malgré sa complexité.

### Encadré 5.4

#### Soutenir la diversification à l'échelle d'un territoire - Centre d'innovation en technologies agroalimentaires de Nicolet

Le CITAN est un incubateur agroalimentaire qui permet à des entrepreneurs, déjà installés ou non, de développer des produits de transformation qui pourront répondre à un besoin ou occuper un créneau en agroalimentaire. Il offre la possibilité à des producteurs de tester la transformation de leurs produits afin d'augmenter leur valeur ajoutée et de diversifier leurs sources de revenus. Deux unités sont accessibles aux producteurs : une unité des produits carnés (viandes) et une plus générale pour la transformation des fruits, légumes, pâtés, etc. Les deux unités sont dotées d'équipements de transformation performants et modernes.

Le CITAN est géré par la Corporation de Développement Économique de Nicolet, en collaboration avec plusieurs partenaires dont le Collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec, les commissions scolaires de la Riveraine et des Chênes, l'ITA St-Hyacinthe, Citech Agroalimentaire, le Centre québécois de valorisation des biotechnologies.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Favoriser le développement des entreprises agroalimentaires centriquaises par l'accès à des infrastructures répondant aux normes provinciales d'inspection des aliments et à des équipements de pointe, permettant d'accéder à de nouveaux marchés.
- Soutenir les entreprises locataires dans leur développement par du soutien technique et une offre de formation adaptés à leurs besoins.
- Stimuler l'innovation ainsi que la recherche et développement au sein des entreprises agroalimentaires du Centre-du-Québec.
- Faire de la Ville de Nicolet un pôle de la valeur ajoutée en agroalimentaire.

Cet exemple illustre la façon dont une infrastructure collective peut soutenir la diversification à une échelle territoriale. Plus largement, la question des incubateurs se pose de plus en plus fréquemment en agriculture (et pas seulement en transformation alimentaire). Ce type de structure qui se développe dans plusieurs pays est une des réponses possibles pour encourager une relève non issue du milieu agricole. Dans le Vermont, l'OBNL « Intervale Center » ([www.intervale.org](http://www.intervale.org)) offre depuis plusieurs années des parcelles de 1 à 2 hectares permettant à de futurs agriculteurs de tester leurs produits et leurs marchés pendant 2 à 3 ans avant de se lancer sur leur propre terrain. Au Québec, la plate-forme agricole de L'Ange-Gardien consitue aussi un incubateur pour de nouvelles fermes biologiques ([www.demarretafermebio.com](http://www.demarretafermebio.com)).

### 5.3.3 Les problématiques importantes pour les intervenants rencontrés

Les freins et les opportunités relevés précédemment ont permis aux intervenants de prioriser les éléments qu'ils jugeaient les plus importants pour la multifonctionnalité de l'agriculture. On aura saisi à la lecture de la section précédente qu'il est impossible de chercher à identifier de manière exhaustive l'ensemble de ces freins et opportunités. Cependant, nous avons cherché à savoir si certains, ceux qui sont souvent revenus dans le discours des acteurs, étaient davantage présents dans les zones d'intensification agricole ou dans les zones agricoles sous forte influence urbaine. Pour ce faire, les intervenants rencontrés ont été invités à identifier ceux qui leur semblaient importants sur leur territoire d'action pour favoriser une agriculture multifonctionnelle.

De cette partie de nos enquêtes, nous relevons tout d'abord que les intervenants s'entendent largement sur **quatre freins sur lesquels agir en priorité afin de favoriser une agriculture multifonctionnelle** (Figure 5.10-A). Il s'agit de :

- **la difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (la relève agricole),**
- **la méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement pour les populations,**
- **une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité),**
- **une forte valeur des terres agricoles.**

Les autres freins choisis pour cet exercice ne sont pas forcément moins importants mais ce qui frappe c'est avant tout que l'importance qui leur est accordée varie grandement d'une région à l'autre (Figure 5.10-B). Autrement dit, **les différences ne s'expriment pas tant entre les zones d'intensification agricole ou les zones sous forte influence urbaine mais davantage entre les régions** et donc, entre les acteurs qui se les représentent. Par exemple, agir sur l'agriculture biologique est un enjeu jugé prioritaire pour le Centre-du-Québec mais qui est globalement moyennement prioritaire pour les autres régions. On pourrait retrouver dans ce résultat une spécificité régionale puisque l'agriculture biologique s'est bien développée dans cette région. Ainsi donc, ces résultats montrent qu'au-delà des quatre freins importants relevés par tous, il y aurait des réalités spécifiques avec lesquelles composer pour faire en sorte que l'agriculture participe davantage au développement des communautés.

Du côté des opportunités pour la multifonctionnalité testées auprès des intervenants, on repère également plus de différences entre les régions qu'entre les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine (Annexe 3.5). Ainsi, l'agriculture biologique ressort une fois de plus comme une opportunité prioritaire pour le Centre-du-Québec mais elle l'est moins pour les autres régions. De même, les Laurentides constituent la région où les intervenants repèrent facilement des opportunités sur leur territoire alors que la Montérégie-Est est celle où l'on en repère le moins.

Figure 5.10

### L'importance donnée par les intervenants aux freins sur lesquels agir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle

**Note méthodologique :** L'importance de chaque frein (enjeu) est établie selon la moyenne des évaluations des informateurs. Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture trop précise de ces données.

#### A) L'importance des freins à la MFA pour l'ensemble des répondants, ceux des zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine

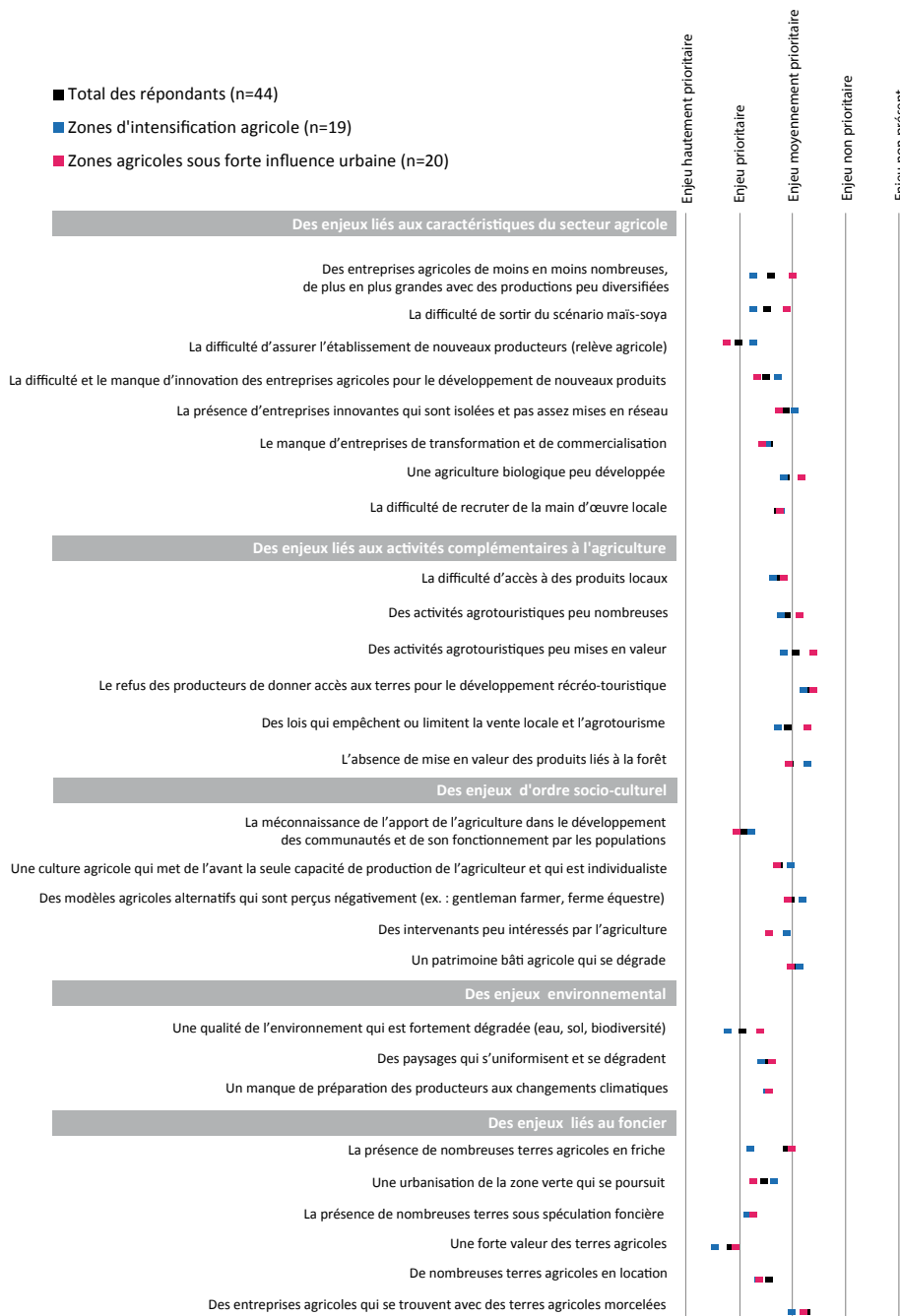
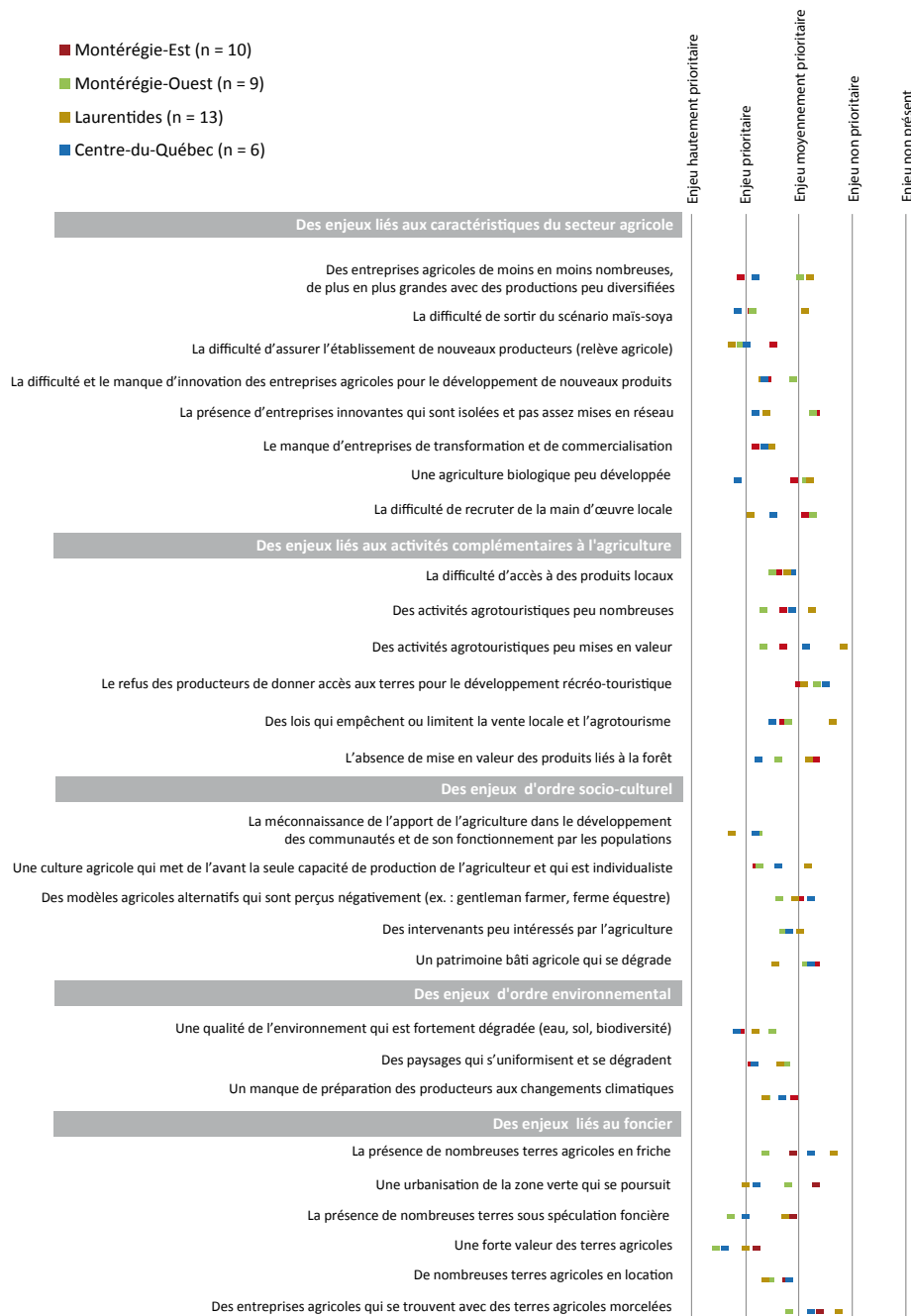


Figure 5.10 (suite)

L'importance donnée par les intervenants aux freins sur lesquels agir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle

**Note méthodologique :** l'importance de chaque frein (enjeu) est établi selon la moyenne des évaluations des informateurs. Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture trop précise de ces données.

B) L'importance des freins à la MFA pour les intervenants de quatre régions



## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

D'emblée, il importe de relever que cette section a permis de dégager **deux conceptions de la multifonctionnalité de l'agriculture chez les intervenants rencontrés**. La première considère que toute activité agricole est multifonctionnelle et qu'il faut avant tout protéger l'agriculture du Québec des aléas qu'elle rencontre, du fait à la fois de la compétition mondiale et des risques inhérents à un secteur dépendant du climat. L'autre considère que les activités agricoles peuvent être multifonctionnelles à des degrés divers et qu'il convient de soutenir davantage les éléments qui concourent à rendre l'agriculture plus multifonctionnelle, comme la diversification des productions par exemple.

Cette section sur les principales problématiques liées au développement de l'agriculture et à sa multifonctionnalité dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine a également mis en évidence **quatre éléments sur lesquels il est important d'agir pour l'ensemble des intervenants quelles que soient les caractéristiques de leur territoire**.

Les deux premiers concernent deux problématiques qui représentent le socle de la multifonctionnalité dans le sens où ils sont à la base de l'occupation des territoires : **la relève** et la **forte valeur des terres agricoles**. Le troisième est une problématique qui touche tant le développement de l'agriculture que sa multifonctionnalité : **le défi de faire comprendre les réalités agricoles contemporaines et son apport au développement des communautés**. Enfin, le dernier est identifié comme un frein à la multifonctionnalité soit la dégradation de **la qualité de l'environnement** (eau, sol, biodiversité) liée aux pratiques agricoles.

En revanche, les autres freins et opportunités de la multifonctionnalité traversent à des degrés divers les territoires. Rejoignant les conclusions de l'analyse cartographique précédente ([Section 5.2](#)), il apparaît en effet que **rien ne distingue, en bloc, les zones d'intensification agricole de celles sous forte influence urbaine**. Les spécificités semblent être à chercher ailleurs comme par exemple dans les représentations des acteurs. On voit également apparaître quelques distinctions entre les régions au plan des freins et des opportunités de la multifonctionnalité de l'agriculture que les sections suivantes nous permettront d'approfondir.

Finalement, si peu de surprises ressortent concernant les différents freins ou opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture, **un double enjeu culturel de fond**, moins connu, mérite d'être relevé puisque présenté comme un frein à la multifonctionnalité de l'agriculture. Il toucherait d'une part les élus, intervenants et population non agricole dans leur méconnaissance des réalités agricoles et de l'apport de l'agriculture au développement des territoires et d'autre part, les agriculteurs et les professionnels du secteur qui mettraient trop exclusivement l'accent sur les fonctions économiques de l'agriculture.



## 5.4 La diversité des attentes sociales à l'égard de l'agriculture

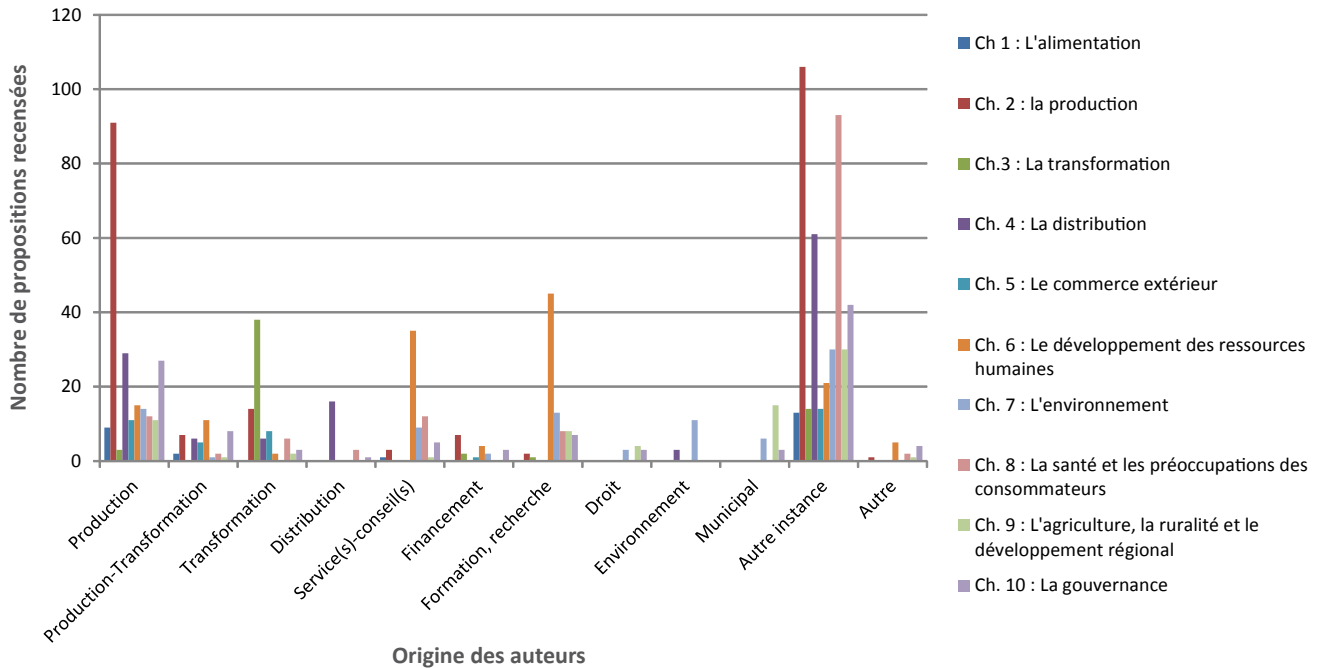
En abordant la MFA selon une approche tenant compte des spécificités territoriales, il importe de mieux cerner les attentes de la société à l'égard de l'agriculture et plus particulièrement dans le cadre de ce mandat, les attentes des populations dans les zones d'intensification agricole et les zones sous forte influence urbaine. Peu de travaux de recherche ont été menés au Québec sur ces questions. Ruiz (2009) s'est intéressée à la manière dont les populations non agricoles implantées de longue date percevaient les zones d'intensification agricole dans lesquelles elles vivaient. Sur la base d'entretiens individuels approfondis menés dans des municipalités au sud de Saint-Hyacinthe, l'auteure mettait en évidence deux représentations dominantes au sein des populations non agricoles. Au sein de la première, les zones d'intensification agricole étaient considérées comme vivantes grâce leur fermes dynamiques, bien entretenues, et économiquement en santé. Au sein de la seconde, les pratiques agricoles actuelles étaient considérées comme dégradant l'environnement, mettant en danger la santé des populations (pesticides et dégradation de la qualité de l'eau des puits individuels) et générant des milieux peu vivants (la culture du maïs faisant en sorte que les agriculteurs sont peu souvent au champ). C'est donc dire que les attentes des populations à l'égard de l'agriculture méritent d'être mieux cernées dans le cadre de ce mandat. Pour ce faire, trois corpus de données ont été analysés : les mémoires déposés par ceux qui se sont exprimés à la CAAAQ, les PDZA, les discours des intervenants rencontrés.

### 5.4.1 Les attentes exprimées dans les mémoires déposés à la CAAAQ

Dans le cadre de la CAAAQ, les propositions concrètes issues des consultations nationales ont fait l'objet d'une synthèse (Aubin, 2007a). L'auteur repère plus de 900 propositions (dont certaines sont faites par plusieurs acteurs) réunies selon les rubriques du document de consultation. La **Figure 5.11** présente le classement des propositions dans les 10 chapitres du rapport selon l'origine de leurs auteurs. On peut remarquer dans un premier temps que de nombreux contributeurs ont axé leurs propositions sur leur domaine de compétence. Ainsi, les entreprises agroalimentaires (transformateurs) ont fait des propositions concernant la transformation, les instituts de recherche ou les services de conseil ont fait des propositions dans le chapitre 6 portant sur les ressources humaines, etc. Malheureusement, une grande partie des auteurs ont été classés dans une catégorie « autres », qui rassemble des contributions venant d'horizons très différents. C'est dans cette catégorie que l'on va trouver les propositions issues des individus ou des organisations qui ne relèvent pas du champ de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces propositions témoignent en quelque sorte des préoccupations citoyennes qui se sont exprimées à cette occasion. Deux thèmes ont particulièrement retenu l'attention de ces contributeurs « autres » : la production (chapitre 1) et, la santé et les préoccupations des consommateurs (chapitre 8). Un premier enseignement peut être tiré de ce bref constat : les participants classés dans la catégorie « autres » se sont exprimés sur la production et l'ont reliée à la question de la consommation alimentaire et de la santé.

**Figure 5.11****Des propositions avant tout sectorielles.**

Source : Aubin, 2007. Compilation : Mundler, à partir de la synthèse des propositions issues des audiences nationales.



Le registre des propositions issues des audiences régionales (Aubin, 2007b) contient quant à lui 845 propositions, qui recoupent en grande majorité les propositions issues des consultations nationales. On remarque que ces audiences ont rassemblé des intervenants plus variés et davantage de propositions individuelles. Parmi toutes les propositions issues tant des audiences nationales que régionales, celle de mettre en place un programme de soutien à la multifonctionnalité est faite par un peu plus de 40 intervenants, individus ou organisations, dont notamment l'UPA et Solidarité rurale du Québec.

Les mémoires, pris globalement, fournissent une sorte de portrait de ce qu'attendent les Québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce portrait est certes partiel et partial, puisque seuls se sont exprimés celles et ceux qui l'ont souhaité. Deux points de consensus sont à noter :

- un soutien assez solide à la gestion de l'offre dans l'ensemble. Celle-ci est plébiscitée par les agriculteurs et relativement soutenue par les autres contributeurs, même si des critiques lui sont faites, comme celle de freiner l'innovation en pénalisant les agriculteurs qui font des efforts de valorisation directe de leurs produits;
- un soutien massif aux efforts de promotion visant à faire manger des produits québécois aux Québécois. Certains contributeurs notent toutefois qu'il apparaît contradictoire alors de soutenir en même temps une agriculture d'exportation.

Au regard des préoccupations affichées, on remarque que les mémoires sont de différents types :

- Les mémoires de défense sectorielle. Ils viennent des mondes de la production, de l'agrofourniture, de la transformation, etc. pour la plupart. Ils ne s'éloignent pas de leur objet qui est en général de plaider pour leur industrie. Ces mémoires représentent près de la moitié des mémoires déposés.
- Les mémoires de défense sectorielle, avec une argumentation évoquant spontanément certaines fonctions, notamment la **fonction économique** (apport du secteur à l'économie nationale). Parfois, une ou plusieurs autres fonctions sont abordées lorsqu'elles peuvent venir à l'appui des demandes, par exemple l'association des marchés publics qui met en avant son rôle positif sur la **santé** (consommer des produits frais) et **l'environnement** (réduction des kilomètres alimentaires), celle d'une association de vigneron qui prône le **développement régional** et la complémentarité avec le **tourisme**, ou même celle des distributeurs qui mettent en avant leur fonction d'information du **grand public**, au profit des politiques gouvernementales. À noter que les territoires, dans ces approches, ne sont jamais évoqués. Ils sont même parfois contestés lorsqu'ils prônent des labels régionaux qui viennent brouiller le message d'Aliments du Québec.
- Les mémoires issus de territoires se répartissent entre des mémoires qui ne perçoivent que le côté économique de l'agriculture et pas du tout sa multifonctionnalité, et des mémoires qui ont une approche plus ouverte de la question en soulignant par exemple le rôle que peuvent jouer les petites entreprises bioalimentaires dans l'offre diversifiée de **produits de qualité**.
- Les mémoires prônant une alternative globale en matière de modèle agricole et alimentaire (environ 15% des mémoires). Pour la plupart, ils viennent de la périphérie de l'agriculture (associations liées à la santé, au consommateur, à l'environnement ...) ou sont des mémoires individuels. Ils reposent tous sur le même diagnostic : le modèle qualifié d'industriel doit changer. Il entraîne la perte de confiance du consommateur à l'égard de la qualité (innocuité, salubrité, apport alimentaire, ...), la méfiance du citoyen vis-à-vis des pratiques agricoles, la détérioration de l'environnement, la baisse du revenu agricole net des producteurs, la rareté de la relève, la concentration de la production, voire son intégration, la dépendance de plus en plus grande des producteurs (pour les carburants, la machinerie, les semences et les produits chimiques) comme des consommateurs (les chaînes de détaillants) à quelques entreprises qui tendent à contrôler le marché. Ces mémoires réclament une refonte radicale des soutiens en faveur des alternatives : agriculture biologique, agriculture de proximité, produits de spécialité, développement durable, etc. Plusieurs de ces mémoires restent sectoriels dans le sens où ils conservent une approche politique, technique et économique du changement de modèle. La multifonctionnalité n'y est pas évoquée en tant que telle, l'agriculture n'y est pas présentée pour ses différentes fonctions, mais plutôt pour ses nuisances (externalités négatives). C'est donc le changement de modèle qui importe.
- Les mémoires prônant une meilleure prise en compte de la diversité des fonctions de l'agriculture. Ils sont plus rares. **55 mémoires citent la multifonctionnalité explicitement, une quarantaine la défend, mais seule une vingtaine développe une argumentation informée sur le sujet.** Ces mémoires proposent un soutien à la multifonctionnalité. Pour certains, ce soutien peut se faire dans le cadre de la politique actuelle en renforçant notamment la politique de gestion de l'offre, pour d'autres, il nécessiterait une politique alternative.

Quelques points d'entrée, souvent évoqués, méritent d'être rapidement présentés du fait qu'ils renvoient de façon implicite ou explicite à des attentes en termes de MFA et pourront être mobilisés par la suite :

- **Le lien à l'alimentation et à la santé.** Plusieurs mémoires, issus notamment des organismes communautaires de santé et d'action sociale, estiment que la politique agricole devrait davantage se préoccuper de ses conséquences sur l'alimentation des Québécois. En filigrane, figure l'idée que l'actuelle industrialisation de l'agriculture soumet l'alimentation à une logique qui n'est qu'économique.
- **Le lien au développement rural.** Il est très présent. De nombreux contributeurs regrettent que l'agriculture, lorsqu'elle se spécialise et se concentre, finit par nuire au développement rural. Plusieurs mémoires font ainsi la promotion d'une production agricole à petite échelle et diversifiée, qui créerait des emplois, rendrait des services de proximité, entretiendrait les paysages ruraux, etc. D'autres évoquent le rôle que jouent les petites et moyennes entreprises de production/transformation spécialisées dans des créneaux innovateurs et différenciés sur la diversification de l'économie locale et l'emploi. La plupart des contributeurs établissent de ce fait un lien (inverse) entre la taille des exploitations agricoles ou des entreprises de transformation et leur contribution au développement rural. Certains estiment qu'une meilleure articulation entre politique agricole et politique nationale de la ruralité aurait des effets positifs. À noter que plusieurs contributions, venant tant d'individus que de collectivités territoriales, réclamaient un assouplissement de la Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) afin de favoriser la diversification économique dans les milieux ruraux.
- **La cohabitation.** Elle a été évoquée dans de nombreux mémoires, venant tant d'agriculteurs qui expliquent le malaise qu'ils ressentent face au manque de reconnaissance de leur réalité, aux difficultés de cohabitation, à la somme de travail, voire à la détresse psychologique; que d'autres contributeurs qui se plaignent des nuisances de l'agriculture sur leur quotidien. Parmi les solutions proposées, figurent plusieurs esquisses d'une approche plus intégrée entre habitants et agriculteurs autour de l'idée de forum, de prise en charge par le milieu, de « comité local de cohabitation », de « pacte agricole » calqué sur le modèle du « pacte rural », etc. Enfin, plusieurs contributions issues des collectivités territoriales insistent sur le fait que promouvoir une agriculture durable devient aussi un gage d'harmonie sociale, contrairement à l'agriculture conventionnelle, qui est selon eux plus conflictuelle.
- **Une éco conditionnalité renforcée versus une agriculture contractuelle.** Comment doit s'opérer le soutien à une agriculture qui réponde mieux à la diversité des fonctions que l'on attend d'elle ? On retrouve dans les mémoires certains des débats qui se sont déroulés en Europe entre partisans du contrat (on voit apparaître dans les mémoires l'idée d'un nouveau contrat social entre agriculture et société, celle d'un contrat alimentaire, celle d'un contrat environnemental territorialisé, ...) et partisans d'une approche reposant davantage sur la conditionnalité des aides déjà existantes. Certains agriculteurs évoquent aussi la possibilité de développer des systèmes de crédits pour récompenser les efforts faits en matières environnementale (crédits carbone, crédits phosphore, crédits de taxes foncières).
- **L'accessibilité des espaces.** Le partage de l'espace entre agriculteurs et autres usagers est également très présent dans les mémoires déposés. Les approches sont en général assez équilibrées : il s'agit de trouver les moyens d'aménager les espaces pour favoriser des usages récréatifs, tout en mettant en place les mesures nécessaires pour que les agriculteurs ne soient pas pénalisés.

- Quelques propositions concrètes sont faites à propos des zones d'intensification agricole. Cela concerne principalement des **aménagements paysagers fonctionnels** (comme des haies brise-vent, des plantations d'arbre en bordure de route pour retenir la poudrière dans les champs et améliorer la sécurité routière). En ce qui concerne l'agriculture urbaine et périurbaine, les villes qui ont déposé des mémoires sont bien conscientes du rôle qu'elle joue dans l'aménagement de l'espace et dans la fourniture de services de proximité, même lorsqu'elles ne citent pas la multifonctionnalité de façon explicite. Selon les villes, ne pouvant rivaliser avec les autres activités économiques, l'agriculture urbaine et périurbaine doit être protégée par des mesures spécifiques. Plusieurs municipalités demandent à cet égard un pouvoir accru sur les zonages, ce qui leur permettrait de valoriser de façon appropriée les externalités positives de l'agriculture. Elles estiment que la demande citoyenne pour des produits frais et de proximité serait un incitatif suffisant pour les rendre attentives à la valorisation de l'agriculture.

### Encadré 5.5

#### Accès au territoire en zone agricole - Centre de ski de fond et raquette de la Pinière

Le centre de ski de fond et raquette de la Pinière gère un réseau de 27 km de ski de fond et de 15 km de raquette qui est ouvert au public depuis plus de vingt ans. L'objectif du centre est de favoriser l'activité physique des habitants de la région et de leur donner accès aux espaces naturels. Il est situé en Chaudières-Appalaches, près des villages de Leclercville et de Lotbinière et traverse des terrains privés qui sont principalement des terres forestières, notamment quelques érablières. Des ententes avec les propriétaires, dont des agriculteurs, ont été établies et se maintiennent depuis la mise en place du centre.

Environ 20 propriétaires fonciers sont concernés par les activités du centre. Les propriétaires ne reçoivent aucune compensation financière pour l'accès à leur terre, mais le centre leur offre des cartes de membres annuelles donnant accès à l'ensemble des pistes et paie les taxes au propriétaire de la terre sur laquelle le chalet d'accueil a été construit. Aucun problème majeur ou mécontentement avec les propriétaires n'a été observé depuis la mise en place du centre, ce dont témoigne un des propriétaires. Sa terre étant éloignée du campement d'accueil, il permet même l'utilisation



Crédits : Vivre Lotbinière, page Facebook

de ses installations sanitaires privées aux skieurs. Les pistes sont pour lui des occasions de rencontre, d'autant que la plupart des personnes qui les fréquentent sont de la région. Pour construire ses installations de base, le centre a dû obtenir un permis de la Commission de la protection du territoire agricole.

Le centre essaie maintenant de développer un réseau de sentiers pédestres « quatre saisons » mais se heurte cette fois au refus des propriétaires concernés qui craignent de devoir supporter des dégradations. Les inquiétudes viennent d'abord des propriétaires d'érablière, mais également de propriétaires forestiers (qui fréquentent davantage leur terrain pendant les périodes sans neige : marche, cueillette de fruits sauvages, chasse, coupe de bois, etc.). D'autres observateurs estiment que la multitude de cours d'eau (lacs, étangs) dans la région rendrait de toute façon l'aménagement des sentiers coûteux (construction de ponts, de passerelles) et s'interrogent sur la justification d'un tel investissement compte tenu de la fréquentation.

Aucun des protagonistes ne fait référence à la multifonctionnalité (qui concerne ici davantage le territoire que l'agriculture), mais le propriétaire d'érablière interrogé insiste sur l'importance que revêt pour lui le fait de permettre un accès à ses terres aux membres de sa communauté.

## 5.4.2 Les attentes sociales exprimées dans les PDZA analysés

Les PDZA résultent d'une approche concertée entre les acteurs des secteurs agricoles, de l'aménagement du territoire, du développement économique et de l'environnement sur un territoire donné. En ce sens, les enjeux et les pistes d'actions dans chacun des PDZA peuvent être considérés comme l'expression des attentes sociales à l'égard de l'agriculture (**Annexe 3.2**).

L'analyse des PDZA révèle que les principales attentes vis à vis de l'agriculture concernent (les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de PDZA où ces attentes sont explicites) :

- la production des biens alimentaires diversifiés dont des produits de spécialité (circuits courts, produit à valeur ajoutée, etc.) (4)
- la création d'activités touristiques via l'agrotourisme (4)
- l'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau (4)
- le développement et le maintien de l'occupation des territoires (4)
- la sauvegarde et la mise en valeur des paysages qui sont considérés comme contribuant à l'attractivité des territoires (3)
- la préservation et la transmission de l'héritage culturel (patrimoine bâti et vivant) (2)
- la préservation de la biodiversité (2)
- la contribution à l'identité régionale (1)
- la production des biens alimentaires pour la consommation humaine (1)
- la contribution à la croissance économique (1)

Cela étant, comme le montre la **Tableau 5.3**, si ces attentes traversent les PDZA, **les pistes d'actions retenues montrent que les acteurs choisissent avant tout de soutenir le développement de l'agriculture à travers le soutien à l'innovation, au réseautage et à la relève. Ensuite, c'est le soutien aux fonctions économiques avec la diversification du secteur agricole** (produits de qualité, circuits courts, agrotourisme, agroforesterie) qui fait l'objet de la plupart des pistes d'actions.

Par ailleurs, la **Tableau 5.3** montre que les attentes sont multiples et que **rares sont celles qui apparaissent propres aux zones d'intensification agricole ou aux zones sous forte influence urbaine**. En effet, alors que les MRC de Roussillon et de L'Assomption se définissent par rapport à l'importance des pressions métropolitaines auxquelles leur territoire agricole fait face, les pistes d'action choisies ne se distinguent guère de celles des PDZA des MRC de Brome-Missisquoi et de Maskinongé. **Seules les pistes d'actions relatives à la cohabitation sont davantage présentes dans ces deux PDZA de zones sous forte influence urbaine**. C'est donc dire que nombreuses sont les attentes qui transcendent les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine.

L'analyse révèle également que plusieurs enjeux et plusieurs opportunités traversent des MRC qui ont des zones agricoles a priori assez différentes (ex. : Assomption vs Brome-Missisquoi) (**Annexe 3.2**). Plus encore, si l'on compare les opportunités présentes dans l'état des lieux, les enjeux identifiés, et les pistes d'action choisies (**Annexe 3.2**), il ressort que **chaque PDZA possède une sorte de couleur territoriale reflétant probablement plus le processus de consultation (les acteurs impliqués et leurs compétences, intérêts, poids politique, etc.) et des difficultés à agir sur certains enjeux (paysage; maïs-soya)**. En effet, plusieurs constats effectués dans l'état des lieux ne se retrouvent pas forcément identifiés comme un enjeu sur lequel on souhaite agir, et ne sont pas forcément matérialisés dans le plan d'action. L'inverse étant aussi vrai, une piste d'action peut avoir été choisie sans pour autant qu'elle n'ait été documentée dans l'état des lieux.

**Tableau 5.3**  
**Importance relative des thèmes des pistes d'actions dans les PDZA analysés selon les grandes fonctions de l'agriculture**

**Note méthodologique :** Ce tableau illustre le nombre de pistes d'actions pour chacun des thèmes identifiés. Comme chaque PDZA est unique, le nombre de pistes d'actions dans une catégorie ne peut être comparé à celui d'un autre PDZA. Aussi, pour faciliter la comparaison des PDZA, une intensité de couleur illustre l'importance relative des pistes actions au sein de chaque PDZA (plus la couleur est intense et plus le thème est important au sein du PDZA).

Pistes d'actions	PDZA de			
	Roussillon	Maskinongé	L'Assomption	Brome-Mississquoi
<b>Fonctions économiques</b>				
• Relève, entrepreneuriat et réseautage	13	5	3	3
• Diversification du secteur agricole	2	3	2	5
• Soutien aux produits locaux	7	5	1	3
• Agrotourisme	6	2	0	1
• Forêt et PFNL	0	2	1	7
<b>Fonctions sociales</b>				
• Valorisation de l'agriculture	1	1	1	2
• Cohabitation	5	0	2	2
• Organisation du territoire agricole	1	0	0	10
<b>Fonctions environnementales</b>				
• Environnement	1	3	2	2
• Paysage	1	0	0	3

### 5.4.3 Les attentes sociales perçues par les intervenants rencontrés

Si les intervenants rencontrés ont des attentes clairement exprimées à l'égard de l'agriculture et davantage de MFA, comme les sections suivantes le montreront, ils se sont montrés assez réservés sur la question plus large des attentes sociales concernant l'agriculture qu'ils percevaient de la part des populations. **Pour plusieurs d'entre eux, ces attentes ne se manifestent pas de façon explicite, voire sont même inexistantes, en dehors des cercles plus militants.** Pour d'autres, elles sont surtout liées à la correction de certains aspects négatifs (moins de nuisance, absence d'odeurs, ...) afin de répondre à la recherche de tranquillité des populations non agricoles installées en zone agricole. On note ici, ce qui avait été déjà repéré dans la littérature (Bazin et Kroll, 2002; Bachelier, 2005; Le Caro et al., 2007), à savoir que le public exprime des attentes parfois contradictoires : avoir une agriculture qui ne pollue pas, offre des produits esthétiquement parfaits, exempts de pesticides, peu coûteux, qui sont produits et accessibles localement ... ce qui met de ce fait les agriculteurs en difficulté pour répondre. Ce paradoxe est relevé par plusieurs intervenants :

*« La société ne comprend pas l'impact de ses exigences. Elle veut des produits parfaits sur les tablettes mais pas de pesticides pour l'environnement. »*

Ces attentes contradictoires à l'égard de l'agriculture semblent toutefois plus ou moins présentes selon les régions. Souvent relevées par les intervenants de la région des Laurentides par exemple, ceux de la Montérégie-Est s'entendent plutôt pour dire que l'agriculture est bien perçue et que les enjeux agricoles sont connus :

*« Les gens comprennent bien la dynamique agricole, ils sont habitués, les champs de maïs font partie du paysage. »*

Les acteurs du monde agricole soulèvent aussi le manque de cohérence entre ces attentes et l'accès des produits étrangers au marché québécois, non soumis aux mêmes exigences environnementales.

L'interprétation des attentes liées à l'absence de nuisance est délicate. Elle traduit, selon plusieurs intervenants, le fait que l'agriculture s'est éloignée du citoyen, mais également le fait que les citoyens, particulièrement ceux résidant dans des espaces où se pratique l'agriculture, se sont eux aussi éloignés des réalités sociales et économiques de l'agriculture. L'agriculture ne les intéresse pas, tant qu'elle ne les dérange pas. À notre sens, on peut donc faire le lien avec la multifonctionnalité de l'agriculture en termes de cohabitation harmonieuse (mot très souvent prononcé) et de création de tout espace (physique ou symbolique) qui favorise les échanges et la reconquête par l'agriculture des citoyens-consommateurs-résidents. Plusieurs acteurs issus de l'agriculture ont fait **le lien entre la multifonctionnalité de l'agriculture et les initiatives liées à la communication sur ce qu'est l'agriculture aujourd'hui**. Il nous semble que cela est cohérent dans la mesure où ces initiatives sont susceptibles de révéler des attentes peu ou mal exprimées.

Cela dit, outre les souhaits liés à l'absence de nuisances, trois grandes catégories d'attentes ressortent des entrevues avec les intervenants :

- celles relatives à la production agricole elle-même, à travers une **plus grande diversité des fermes et une plus grande diversification de l'offre** (en particulier une offre de proximité),
- celles relatives à des **pratiques agricoles qui respectent l'environnement**, à l'aménagement et à la préservation des ressources environnementales (espaces boisés, corridors verts, bandes riveraines, paysages, ...),
- celles relatives à **l'accès au territoire pour la pratique de loisirs**.

Ces attentes sont manifestement territorialisées dans le sens où chaque intervenant les priorise selon ses références. À ce titre, on ne peut pas souligner de différence majeure entre intervenants issus des zones d'intensification agricole et ceux issus des zones sous forte influence urbaine. Ces trois dimensions peuvent apparaître dans toutes les situations mais hiérarchisées de façon diverse.



## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

Si les sources sur lesquelles nous nous sommes appuyées ne nous permettent pas de déterminer quelles sont les attentes sociales de l'ensemble des citoyens du Québec vis-à-vis de l'agriculture, la récurrence de certains thèmes témoigne néanmoins du fait que celles et ceux, individus ou collectifs, qui s'expriment sur le sujet et manifestent un réel intérêt pour l'agriculture, ont **des attentes cohérentes qui reflètent plusieurs fonctions de l'agriculture**, et ce, même si la multifonctionnalité n'est pas nommée en tant que telle. En revanche, selon plusieurs intervenants, une partie du public se désintéresse de l'agriculture et de ses enjeux tant qu'il n'est pas directement concerné par une nuisance.

Cela dit, nous en ressortons trois grands types d'attentes :

- Le premier type est lié à la **diversification des fonctions économiques de l'agriculture** avec notamment un accroissement de sa capacité à assurer la sécurité alimentaire et la santé des populations, la diversification des productions avec des produits de spécialité et des produits frais, la diversification des activités agricoles (transformation à la ferme, circuits courts et agrotourisme). Les fonctions économiques plus traditionnellement mobilisées par les professionnels du secteur, comme la part dans le PIB ou dans les exportations, sont moins perçues comme des attentes par les autres acteurs qui expriment surtout leur souhait de voir se développer une agriculture davantage ancrée dans ses territoires et ayant comme premier objectif de nourrir le Québec.
- Le second est lié à **l'accroissement de son rôle dans le développement rural** à travers l'occupation du territoire et un rapprochement entre population agricole et non agricole qui permettrait de faire diminuer les tensions liées à la cohabitation. Si ces attentes se manifestent souvent par la critique envers le modèle « productiviste » de développement, elles se manifestent aussi par des propositions diverses ayant trait à la communication, à l'accessibilité du territoire pour le développement des activités récréatives et, dans une moindre mesure, à la préservation du patrimoine.
- Le troisième concerne **les attentes pour les fonctions environnementales**. Si toutes les fonctions repérées dans la littérature ne sont pas citées, on retrouve néanmoins les principales : attentes pour des paysages de qualité, une eau de qualité et davantage de biodiversité.

Au final, on constate que **ces attentes dépassent largement le cadre actuel du programme pilote de soutien à la multifonctionnalité**. Les fortes attentes en matière d'alimentation de proximité renvoient par exemple bien davantage à ce qui est soutenu dans le programme Proximité. Plusieurs des attentes en matière d'environnement sont également prises en charge par d'autres dispositifs de la politique agricole québécoise comme le programme Prime-Vert.

On constate également le **lien fort exprimé entre agriculture et développement territorial**. Même si les divers intervenants s'expriment de plusieurs façons sur ce sujet et que les conceptions du développement rural peuvent être fort différentes, ce thème est mobilisé tant par les organisations sectorielles, que par les acteurs plus éloignés de l'agriculture. Il y a là, nous semble-t-il, un élément qui rassemble, qui peut servir de **socle commun permettant de réfléchir à la meilleure façon de soutenir les fonctions de l'agriculture**. À cet égard, les processus de consultation mis en place autour de certains PDZA ont sans conteste un impact positif sur ce dialogue ayant pour toile de fond le consensus à trouver concernant les contributions attendues de l'agriculture en termes de développement territorial.

### Encadré 5.6

#### Une illustration de la dimension sociale de la MFA - Fiesta des cultures de St-Rémi

La Fiesta des Cultures de St-Rémi est un événement qui s'inspire de la présence des travailleurs agricoles étrangers qui viennent dans la région chaque été. Le festival fait partie des activités reliées au Circuit du paysan de la MRC des Jardins-de-Napierville.

La municipalité a créé un événement à saveurs latines avec ruelle marchande, espace de divertissement, spectacles, animations de rue, et plus encore. Pendant trois jours consécutifs, la Ville de Saint-Rémi se transforme en lieu de rassemblement et d'échange culturel. Cette période de festivités permet aux visiteurs de découvrir l'Amérique Latine par la gastronomie, la danse, la musique, l'histoire et l'art. Il s'agit d'un événement socio-culturel permettant de créer des liens. Dans un entretien au Devoir, le maire de Saint-Rémi expliquait que cet événement était une façon de reconnaître l'apport des saisonniers mexicains et guatémaltèques à l'économie du village : « *Au moins trois commerces ont été créés pour eux à Saint-Rémi ces dernières années. C'est certain qu'ils participent à notre économie. Ils utilisent nos institutions financières et achètent du linge dans nos commerces.* » (Le devoir, 31 juillet 2010).



Crédits : Fiesta des cultures, page Facebook

L'événement qui en est à sa 7<sup>e</sup> édition en 2014 expose plus d'une soixantaine de producteurs, transformateurs et artisans et près d'une quinzaine de spectacles québécois et latinos. En plus des différentes animations, une multitude d'activités pour toute la famille sont offertes: zone d'attraction (jeux gonflables, trampoline, mur d'escalade), mini-ferme, carrousel de poneys et spectacles de musique, de danse et de cirque. De plus dans le centre communautaire, des kiosques de producteurs et artisans de la région (cidre, vin, produits maraîchers) permettent de découvrir les produits locaux.

La Fiesta des cultures a été soutenue depuis ses débuts (2008) par le pacte rural de la MRC des Jardins-de-Napierville 2004-2013. L'édition 2014 a été commanditée par les Caisses populaires Desjardins, les Consulats du Mexique et du Guatemala, pharmacie Uniprix, le CLD des Jardins-de-Napierville, Kruger Énergie et Polygone Canada Inc. De leur côté, le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield et AGRICarières participent à l'événement en informant la population sur des possibilités d'emploi en agriculture mais aussi pour informer la population sur la présence de ces travailleurs étrangers dans la région. Ils répondent également aux questions des travailleurs agricoles étrangers temporaires car un des objectifs du festival est de favoriser l'intégration de ces travailleurs dans la communauté. AGRICarières soutient que 90% de ces 2500 travailleurs reviennent travailler pour les entreprises agricoles de 6 à 8 mois par année (données pour l'édition 2010).

Même si cet exemple peut sembler éloigné de ce qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque la multifonctionnalité de l'agriculture, cette initiative qui tente de faire le pont entre les cultures, en s'appuyant sur la main d'œuvre saisonnière agricole, illustre selon les intervenants locaux, ce que peut-être la dimension sociale de la MFA, dans un contexte particulier.

## 5.5 La multifonctionnalité, ce qu'en pensent les intervenants québécois

Popularisée au Québec par le rapport Pronovost en 2008, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture apparaît depuis dans divers documents qui émanent tant du secteur agricole que de celui de l'aménagement du territoire. À quoi cette notion est-elle associée ? Renvoie-t-elle à toutes les fonctions de l'agriculture ou attache-t-on des fonctions spécifiques à la multifonctionnalité de l'agriculture au Québec, dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence périurbaine ?

Pour répondre à ces questions, les sections suivantes présentent les résultats de l'examen des rapports de la CAAAQ, de l'analyse des quatre PDZA retenus (**Annexe 3.2**), ainsi que des discours des intervenants rencontrés.

### 5.5.1. La MFA pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Alors que la multifonctionnalité de l'agriculture est apparue comme une des interrogations fortes de la CAAAQ, elle ne fut évoquée en réalité qu'une seule fois dans un encadré du chapitre 9 (développement régional) du document de consultation : « *Le concept de multifonctionnalité en agriculture est utilisé par plusieurs pays pour mesurer le rôle de l'agriculture et sa contribution à la richesse collective. Cette démarche suppose que l'on s'interroge sur les dispositifs institutionnels, sur les mécanismes de marché et sur les politiques agricoles propres à favoriser un équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture : production de denrées alimentaires, occupation du territoire, dynamisation des communautés rurales et entretien du patrimoine collectif* » (CAAAQ, 2007, p. 39) avec pour unique référence un texte de G. Debailleul (2001). Aucune question n'était explicitement posée à son propos.

Dans le rapport final (CAAAQ, 2008), diverses conclusions sont tirées à propos de la multifonctionnalité. D'abord, la Commission note que la multifonctionnalité est reconnue « *par une nette majorité des participants* » (p.27), s'appuyant pour cela sur le nombre élevé de contributeurs ayant insisté sur le rôle de l'agriculture dans le développement économique des milieux ruraux. Comme nous l'avons vu (**section 5.4.1**), une vingtaine de mémoires sur les 719 déposés développent un point de vue informé sur la multifonctionnalité. En revanche, de très nombreuses contributions mettent en avant une diversité d'attentes économiques, sociales et environnementales envers l'agriculture.

**La Commission définit ensuite la multifonctionnalité autour de 4 dimensions : sa contribution à l'alimentation** de la population, le fait qu'elle représente **une activité économique et un mode de vie** pour celles et ceux qui s'y consacrent, le fait qu'elle constitue un **secteur créateur de richesse et d'emplois** et sa contribution à l'**occupation dynamique du territoire**. Comme on le voit, il n'est pas fait allusion ici à ses fonctions environnementales, même si un peu plus loin, le texte rappelle que

« *l'agriculture a façonné les paysages ruraux québécois* » (...) et qu'elle « *peut contribuer de façon significative à l'atteinte d'objectifs sociétaux qui débordent ses activités propres comme la **préservation de certains milieux naturels**, l'aménagement d'espaces propices au **tourisme** et la **préservation de certains patrimoines*** » (p.37). Reconnaisant donc le caractère multifonctionnel de l'agriculture québécoise, la Commission a émis diverses recommandations qui lui sont explicitement liées relatives à une évolution des politiques de soutien, à une évolution de la LPTAA et au développement de bioproduits non alimentaires. En matière environnementale, la Commission se prononce pour une éco conditionnalité beaucoup plus ambitieuse, les contrats ou les aides directes devant être réservés à des actions allant bien au-delà.

## 5.5.2 La multifonctionnalité dans les plans de développement de la zone agricole

Lancés en 2008 par le MAPAQ, les projets pilotes de PDZA avaient avant tout comme objectif de favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC à travers une occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture (Tessier et al. 2011a). Parmi les autres objectifs des PDZA de 2008, se retrouvait également la possibilité de « *favoriser une plus grande **multifonctionnalité du territoire** dans les territoires dévitalisés* » (Tessier et al. 2011a, p.13). Suite à ces projets pilotes de PDZA, le MAPAQ a fait évoluer sa position en 2011. De la multifonctionnalité des territoires, les PDZA pouvaient alors « *favoriser la reconnaissance de la **multifonctionnalité de l'agriculture*** » (Tessier et al. 2011b, p.7). Cette évolution témoigne de l'affirmation de la position du MAPAQ autour de la multifonctionnalité de l'agriculture et non autour de la multifonctionnalité des territoires qui avait été mise de l'avant par un groupe de travail dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (Debailleul et al. 2011).

Ainsi, les quatre PDZA retenus pour analyse emploient le terme multifonctionnalité (**Annexe 3.2, Fiche 1 à 4**). Relevons que parmi les quatre PDZA analysés, deux d'entre eux constituaient des projets pilotes élaborés entre 2008 et 2011, alors que les deux autres sont des PDZA élaborés après les projets pilotes (2011-2014). Cela étant, le terme multifonctionnalité est peu présent dans les PDZA surtout quand le nombre d'apparitions du terme est comparé à d'autres qui renvoient pourtant à différentes fonctions de l'agriculture (**Tableau 5.4**). Parfois, il se retrouve associé à des fonctions ou des objectifs plus spécifiques de l'agriculture, et notamment à :

- une **activité agricole plurielle et innovante** (4 PDZA),
- la **qualité des paysages et l'occupation du territoire** (3 PDZA),
- un développement durable de l'agriculture (2 PDZA),
- la préservation de l'environnement (1 PDZA).

Ainsi, **au sein de ces PDZA, la notion de MFA semble posséder des contours flous, par contre, de nombreux thèmes liés à la MFA y sont présents** (**Tableau 5.4**).

**Tableau 5.4**

**Nombre d'apparition du terme « multifonctionnalité » en comparaison avec d'autres termes qui touchent la multifonctionnalité de l'agriculture dans les PDZA analysés**

	PDZA de :			
	Brome-Missisquoi	Roussillon	L'Assomption	Maskinongé
Multifonctionnalité	8	6	8	4
Agrotourisme	20	18	11	21
Produits (locaux, de niche, de spécialité)	+ 60	36	24	+ 60
Forêt - boisé	+ 60	23	22	+ 60
Paysage	+ 60	52	9	32
Cohabitation	20	11	7	4

### 5.5.3 La MFA pour les intervenants rencontrés

L'analyse des discours des intervenants rencontrés offre en revanche une image plus précise des représentations sociales de la notion de multifonctionnalité. Les intervenants ont en effet été conviés à expliciter :

1. à quoi ils associent le terme multifonctionnalité;
2. à quoi ressemble une agriculture très multifonctionnelle ou très faiblement multifonctionnelle au sein des zones d'intensification agricole et périurbaine.

L'analyse met tout d'abord en évidence que **pour beaucoup d'intervenants, la notion de MFA est une notion théorique large associée au développement durable**, plus qu'une notion aisément opérationnelle.

*« C'est une intégration complète de l'agriculture dans tous les niveaux de la vie et du développement des collectivités (économique, social, environnemental). »*

Certains l'associent directement à la multifonctionnalité des territoires :

*« La multifonctionnalité est l'utilisation multiple des terres agricoles en plus des activités agricoles. La MFA inclut aussi des activités autres qu'agricoles comme pêche, chasse, vélo en zone rurale, observations oiseaux. »*

Mais au-delà de ce flou, la MFA apparaît aussi comme **une notion connotée positivement**, bénéfique tant pour l'agriculture (augmentation des sources de revenus des producteurs), que pour le développement économique des territoires. À ce titre, elle est reliée, comme solution possible, à plusieurs enjeux locaux (cohabitation, accessibilité à des produits locaux, occupation du territoire, etc.).

*« Une agriculture qui a de multiples fonctions. Par exemple l'occupation du territoire, la rétention des jeunes en région, la beauté du paysage, la vitalité économique, le maintien de saines habitudes de vies, la diversification des produits et productions le maintien de savoirs faire, la fierté d'être en agriculture etc. »*

Elle renvoie aussi, pour certains, à un travail collectif sur l'agriculture :

*« C'est travailler ensemble à élaborer une vision d'avenir [...] de façon à atteindre une agriculture durable intégrée dans son milieu. »*

Enfin, d'autres intervenants insistent sur le caractère systémique de la multifonctionnalité et l'associe à un cercle vertueux liant citoyens-produits-producteurs-territoire :

*« Une agriculture ouverte qui permet la création de liens entre les citoyens-consommateurs et les produits agricoles, entre les producteurs agricoles et les territoires »*

En revanche, **chez d'autres intervenants**, l'agriculture a avant tout le rôle de produire des biens alimentaires et **la multifonctionnalité de l'agriculture renvoie à toutes les autres fonctions jugées moins importantes** (diversification des fonctions économiques, fonctions sociales et environnementales). Plus encore, elle ne serait possible que lorsque le producteur est dans une bonne situation économique :

*« la MFA ça vient du producteur et quand ça va bien économiquement il peut se permettre d'en faire. »*

*« Afin de pouvoir développer d'autres fonctions de l'agriculture, outre celle de produire des biens alimentaires, les entreprises agricoles doivent avoir une bonne situation financière, ensuite elles tendront à développer plus. »*

Parmi les nombreuses fonctions associées à la MFA par les intervenants, les fonctions économiques sont celles qui sont le plus souvent mentionnées suivies des fonctions sociales et environnementales :

- Même si les fonctions traditionnelles telles que produire des biens alimentaires et des produits non alimentaires ne sont pas absentes, les **fonctions économiques** évoquées font majoritairement référence à l'agrotourisme, aux productions diversifiées ou innovantes (cultures émergentes), aux activités complémentaires à l'agriculture (ex. : vente en circuits courts, kiosques à la ferme), etc.
- Les **fonctions sociales**, quant à elles, renvoient principalement à l'occupation du territoire et au soutien à l'emploi rural. Parfois, des liens sont établis avec les fonctions économiques dans la fourniture de services utiles à la population, avec le façonnement du cadre de vie et la cohabitation harmonieuse par la réponse aux attentes de la communauté. L'idée que les petites fermes diversifiées contribuent davantage à la cohésion sociale est fréquemment évoquée.
- Finalement, les **fonctions environnementales** évoquées touchent surtout aux paysages (création et conservation), à la protection et la conservation de la biodiversité, et à l'amélioration et la préservation des différentes externalités positives pour la qualité de l'eau, de l'air, des sols, etc.

Il a été moins aisé pour les intervenants rencontrés de décrire de quelle manière la MFA prend forme sur leur territoire d'action, ce qui témoigne de la difficulté de rendre opérationnelle cette notion. Plus spécifiquement, il a été demandé aux intervenants de localiser et de décrire des portions de leur territoire d'action qu'ils considèrent comme les plus et les moins multifonctionnelles (**Figures 5.12 à 5.15**). Que l'on soit en zone d'intensification agricole ou sous forte influence urbaine, une agriculture très multifonctionnelle renvoie à (**Figures 5.12 et 5.14**):

- une économie agricole diversifiée et axée sur la qualité (des produits, des pratiques, des activités complémentaires, de l'occupation des sols (pâturages), des paysages obtenus, etc.). Sur ce plan, deux images fortes ressortent comme des emblèmes de la MFA dans l'esprit des intervenants à savoir la « petite ferme polyproductrice » et la diversification avec des productions non conventionnelles :

« Pour moi, la petite ferme polyproductrice (ex. : œuf, lait, poulet, potager) exploitée par des familles non-traditionnellement agricoles est l'exemple parfait de la multifonctionnalité de l'agriculture en action, chose dont les régions, et les québécois, ont plus que jamais besoin. »

- une série d'aménagements favorisant la bonne gestion ou la conservation des ressources naturelles (bandes riveraines, haies brise-vent et corridors verts, bassins de rétention des sédiments, etc.);
- un support à la multifonctionnalité des territoires (sentiers, pistes cyclables, maintien du patrimoine agricole, etc.).

En revanche, les caractéristiques des portions des territoires où l'on considère que l'agriculture est la moins multifonctionnelle diffèrent selon les zones concernées. Dans les zones d'intensification agricole, l'agriculture la moins multifonctionnelle se traduit principalement par la présence de grandes étendues de monoculture de maïs et de soya, l'absence d'arbres, un patrimoine agricole qui a disparu et des rangs qui sont globalement peu vivants (fermes et résidences éloignées les unes des autres ; [Figure 5.13](#)). Dans les zones d'agriculture périurbaine, l'agriculture la moins multifonctionnelle est associée aux fortes pressions urbaines et à des terres agricoles peu appropriées par les agriculteurs car en location, ou encore à l'intensification des productions sous serres ([Figure 5.15](#)).

#### Encadré 5.7

##### Renforcer les liens producteurs-consommateurs - Les Matinées gourmandes maskoutaines

Le projet *Les Matinées gourmandes maskoutaines* consiste en un marché public rotatif (12 samedis de 9h à midi répartis dans 4 municipalités : Sainte-Madeleine, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Jude et Sainte-Hélène-de-Bagot). Le projet a débuté à l'été 2014. Il a été rendu possible grâce au CLD, à la MRC via le pacte rural, au MAPAQ via le programme proximité et aux producteurs et artisans présents.



Source : [www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com)

Le projet vise à mettre en valeur et à rendre accessible des produits locaux, frais, diversifiés et authentiques et à offrir un lien privilégié entre le producteur et le consommateur. Il encourage et développe le secteur de l'agroalimentaire, soutient les entreprises agricoles locales et régionales et dynamise les municipalités visées en animant le marché créant ainsi un rendez-vous et un lieu d'échange pour les citoyens. La démarche est qualifiée de « *structurante pour les communautés rurales* » par la présidente du CLD, qui est aussi préfet de la MRC » (<http://journalmobiles.com/ruralite/les-matinees-gourmandes-maskoutaines-c-est-parti>).

Cette première édition proposait une vitrine à 28 producteurs et transformateurs pour vendre leurs produits et se faire connaître. Pour les consommateurs, il s'agissait d'une occasion pour découvrir les entreprises agroalimentaires ainsi que les attraits et les activités connexes offertes dans les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains (autocueillette, visites guidées et animées, interprétation, aires de pique-nique, etc.)

Le projet illustre une forme de multifonctionnalité très souvent citée par les intervenants interrogés : celle de faire du lien « entre les citoyens-consommateurs, les produits agricoles, les producteurs agricoles et les territoires agricoles ».

**Figure 5.12**  
**Une portion de territoire supportant une agriculture très multifonctionnelle dans les zones d'intensification agricole c'est...**

Note : les extraits des discours des intervenants sont associés à des photographies choisies par les chercheurs pour illustration.

**Le rang de la Rivière-Nord à Saint-Jean-Baptiste de Rouville**

« Les entreprises agricoles ont des activités diversifiées (kiosque à la ferme, agrotourisme), il y a un centre équestre, plusieurs haies brise-vent sont présentes et les activités agricoles nécessitent de la main d'œuvre et créent de l'emploi (pépinière, production de fraises). » (Inf1)



Photo : Google Street View



Pépinière Luc B. Auclair. Photo : Jacques Langlois

**La ferme Rhétaise à Nicolet**

« Cette ferme contribue à la multifonctionnalité de l'agriculture. On y trouve des bassins de sédimentation multifonctionnels qui jouent un rôle de régulation des crues et de modulation des débits des cours d'eau. Ces étangs favorisent la nidification de certaines espèces de la faune ailée en plus de générer des activités de chasse au canard. Le producteur agricole, qui est propriétaire du site, assure l'entretien des abords de ces étangs. » (Inf5)



Photo : Google Street View

**Figure 5.13**  
**Une portion de territoire où l'agriculture est la moins multifonctionnelle dans les zones d'intensification agricole c'est...**

Note : les extraits des discours des intervenants sont associés à des photographies choisies par les chercheurs pour illustration.

**Le St-Clet dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

« Monoculture en général, territoire plat, rang droit, très peu d'arbres. » (Inf2)



Photo : Google Street View



Photo : Google Street View

**La plaine de l'aéroport à Mirabel**

« Grandes cultures, plus de maisons ou de fermes en raison de l'aéroport de Mirabel. » (Inf3)



Photo : Google Street View



Photo : Google Street View



**Figure 5.14****Une portion de territoire supportant une agriculture très multifonctionnelle dans les zones d'agriculture périurbaine c'est...**

Note : les extraits des discours des intervenants sont associés à des photographies choisies par les chercheurs pour illustration.

**Le rang Sainte-Marguerite à Mercier**

« Présence de maraicher, de serres, des chevaux, et des productions conventionnelles (lait, maïs), des éoliennes nouvellement implantées. » (Inf2)



Photo : Google Street View



Photo : Google Street View

**St-Joseph-du-Lac et le rang de la Fresnières à Mirabel**

« Agrotourisme, vergers, boisés et agricultures maraîchères. » (Inf3)



Photo : Google Street View

**Figure 5.15****Une portion de territoire où l'agriculture est la moins multifonctionnelle dans les zones d'agriculture périurbaine c'est ...**

Note : les extraits des discours des intervenants sont associés à des photographies choisies par les chercheurs pour illustration.

**Boisbriand et le chemin de la Côte-Nord à Mirabel**

« Disparition des fermes, usages non agricoles, haut taux de location, centres équestres. » (Inf3)



Photo : Google Street View

**Un secteur de Sainte-Dorothée à Laval**

« Production en serre de grande superficie. » (Inf4)



Photo : Google Street View

## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

Les résultats des représentations sociales de la multifonctionnalité montrent donc la présence de différentes conceptions derrière cette notion. Ainsi, alors que dans le rapport de la CAAAQ, la multifonctionnalité est surtout associée aux fonctions économiques de l'agriculture, pour les intervenants rencontrés, elle est à la fois plus vaste, liée de façon transversale à l'ancrage territorial de l'agriculture; et plus floue, intimement liée à celle de multifonctionnalité des territoires.

Pour les acteurs rencontrés, une agriculture multifonctionnelle s'apparente à une agriculture plurielle (productions diversifiées), profondément ancrée dans sa communauté, qui crée des paysages de qualités diversifiés et qui préserve l'environnement, voire le bonifie.

Pour les acteurs plus spécifiquement issus du secteur agricole, la multifonctionnalité de l'agriculture implique de manière implicite une hiérarchisation des fonctions : une agriculture multifonctionnelle est avant tout une agriculture qui soutient des fonctions économiques, puis des fonctions environnementales et enfin, des fonctions sociales. Pour les acteurs issus des organismes de développement ou des collectivités territoriales, cette hiérarchisation apparaît moins évidente. Pour eux, il est évident que l'agriculture contribue au développement économique de leur territoire, mais elle ne le fait pas toujours de la meilleure façon (dans les zones d'intensification agricole) ou n'est pas assez reconnue ou protégée pour cela (dans les zones sous forte influence urbaine). Ces intervenants insistent davantage sur les rôles que peut jouer l'agriculture dans le tissu social, la cohésion, l'occupation dynamique du territoire.

**Là où tous les intervenants se retrouvent, c'est dans l'idée qu'une agriculture multifonctionnelle est associée à des productions variées et à la diversification des activités (circuits courts, produits de spécialité, agrotourisme), et ce, que l'on soit en zone d'intensification agricole ou sous forte influence urbaine.** Ainsi, dans les zones d'intensification agricole, la concentration et la spécialisation de la production sont perçues comme contraires à la MFA. Une agriculture multifonctionnelle n'est pas spécialisée, intensive et axée seulement sur la quantité produite, la monoculture et l'uniformisation des paysages. Dans les zones agricoles sous forte influence urbaine, le diagnostic est plus mitigé. Pour certains territoires, le constat est le même (production maraîchère intensive, horticulture sous serre); pour d'autres, c'est surtout l'affaiblissement de l'agriculture (pressions urbaines, terres agricoles en location précaire) qui est contraire à la MFA.

Dans ce bilan, deux phénomènes nous apparaissent notables. D'une part, **la diversité des représentations concernant ce qu'est au fond la MFA révèle que le concept reste flou et n'est pas facilement appropriable par les acteurs de terrain.** D'autre part, **l'importance accordée à la figure un peu emblématique et idéalisée de la « petite ferme polyproductrice » traduit le fait que pour une majorité d'intervenants, l'évolution de l'agriculture québécoise l'éloigne au fond doucement de la multifonctionnalité.**

## 5.6 Les fonctions aujourd'hui supportées par l'agriculture et celles qu'il faudrait soutenir en priorité

Les différentes formes d'agriculture présentes sur un territoire donné peuvent générer divers degrés de multifonctionnalité de l'agriculture. Les rencontres, questionnaires et entrevues avec les intervenants ont cherché à mieux cerner l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture actuellement perçu sur les territoires d'étude. Plus spécifiquement, les informateurs ont été invités à identifier pour leur territoire d'action, l'importance relative des diverses fonctions économiques, sociales et environnementales que l'agriculture soutient actuellement sur la base de la liste des fonctions présentées à la [section 2.3](#). Au cours des entrevues, ils ont également été invités à décrire l'agriculture sur leur territoire d'action et à expliquer en quoi elle participe au développement des collectivités. Enfin, ces informateurs ont été conviés à identifier les fonctions sur lesquelles il faudrait aujourd'hui agir en priorité afin que l'agriculture participe davantage au développement des collectivités.

### 5.6.1 La perception de l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture

L'analyse de l'ensemble des données ([Figure 5.16A](#)), toutes zones géographiques confondues, montre que pour les répondants l'agriculture présente aujourd'hui sur leur territoire d'action soutient avant tout deux fonctions économiques (produire des biens alimentaires pour la consommation humaine ; consommer, investir et contribuer à la croissance économique) et une fonction sociale (développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire). Les autres fonctions économiques et quelques fonctions sociales sont quant à elles considérées comme moyennement présentes comme par exemple :

- créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique,
- soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.),
- assurer la sécurité alimentaire,
- générer de l'emploi,
- contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale.

Enfin, les fonctions environnementales et trois des fonctions sociales (appuyer l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps; préserver et transmettre l'héritage culturel; contribuer au bien-être animal) sont considérées comme les moins présentes sur les territoires d'action des répondants. Relevons également que les fonctions environnementales sur lesquelles la majorité des actions agroenvironnementales ont jusqu'à présent porté (lutte contre l'érosion et amélioration de la qualité de l'eau) sont considérées comme légèrement plus présentes que les autres fonctions environnementales soutenues par l'agriculture. Cette différence pourrait bien refléter les efforts consentis dans ces domaines au cours de la dernière décennie.

Néanmoins, derrière ce portrait général se cache des différences quant à l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture qui ne s'expriment pas tant entre les zones d'intensification agricole ou sous forte influence urbaine, mais plutôt entre les régions. En effet, l'importance relative que les intervenants accordent aux différentes fonctions de l'agriculture est très similaire entre les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine (Figure 5.16A). Seules deux fonctions sont perçues comme un peu plus présentes dans les zones sous forte influence urbaine à savoir, soutenir la diversification des activités agricoles et gérer les paysages et favoriser les aménités paysagères.

En revanche, l'importance relative des fonctions soutenues par l'agriculture varie beaucoup plus d'une région administrative à l'autre (Figure 5.16B). Ainsi, l'agriculture des Laurentides soutient la plus grande diversité de fonctions pour les intervenants rencontrés alors que celle de la Montérégie-Est serait celle où les diverses fonctions seraient globalement les moins présentes. Si l'analyse des données des questionnaires ne permet pas une analyse plus fine (par exemple à l'échelle des MRC), ces différences quant à l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture se retrouvent dans les discours des intervenants quand ils décrivent l'agriculture de leur territoire d'action et sa contribution au développement des collectivités.

Ainsi, dans les Laurentides, les intervenants sont nombreux à partager l'idée que l'agriculture est déjà multifonctionnelle car elle se caractérise par une diversité de productions, l'émergence de nouveaux produits, une forte présence de l'agrotourisme et sa participation à la conservation des paysages.

*« Une agriculture très diversifiée, on a pratiquement toutes les productions, il ne manque pas grand-chose... les agriculteurs sont dynamiques... sincèrement ça va bien ! »*

Par contre, en Montérégie-Est et en Montérégie-Ouest, ce serait surtout la fonction économique traditionnelle qui dominerait avec des productions moins diversifiées. De ce fait, l'agriculture est perçue comme moins multifonctionnelle. Si le secteur agroalimentaire en général est reconnu comme un des moteurs économique régional, les intervenants considèrent que les agriculteurs participent peu au développement de leur communauté car ils sont aujourd'hui fortement ancrés dans leur filière de production et sont devenus des « gens d'affaires » tournés vers le bien-être de leur entreprise.

*« L'agriculture participe au développement des collectivités en partie, surtout du côté économique avec des emplois. Pour la communauté, au niveau social moins, ce n'est plus le ciment social. Il y a un clash entre agriculteurs et citadins, et même dans les petits villages. »*

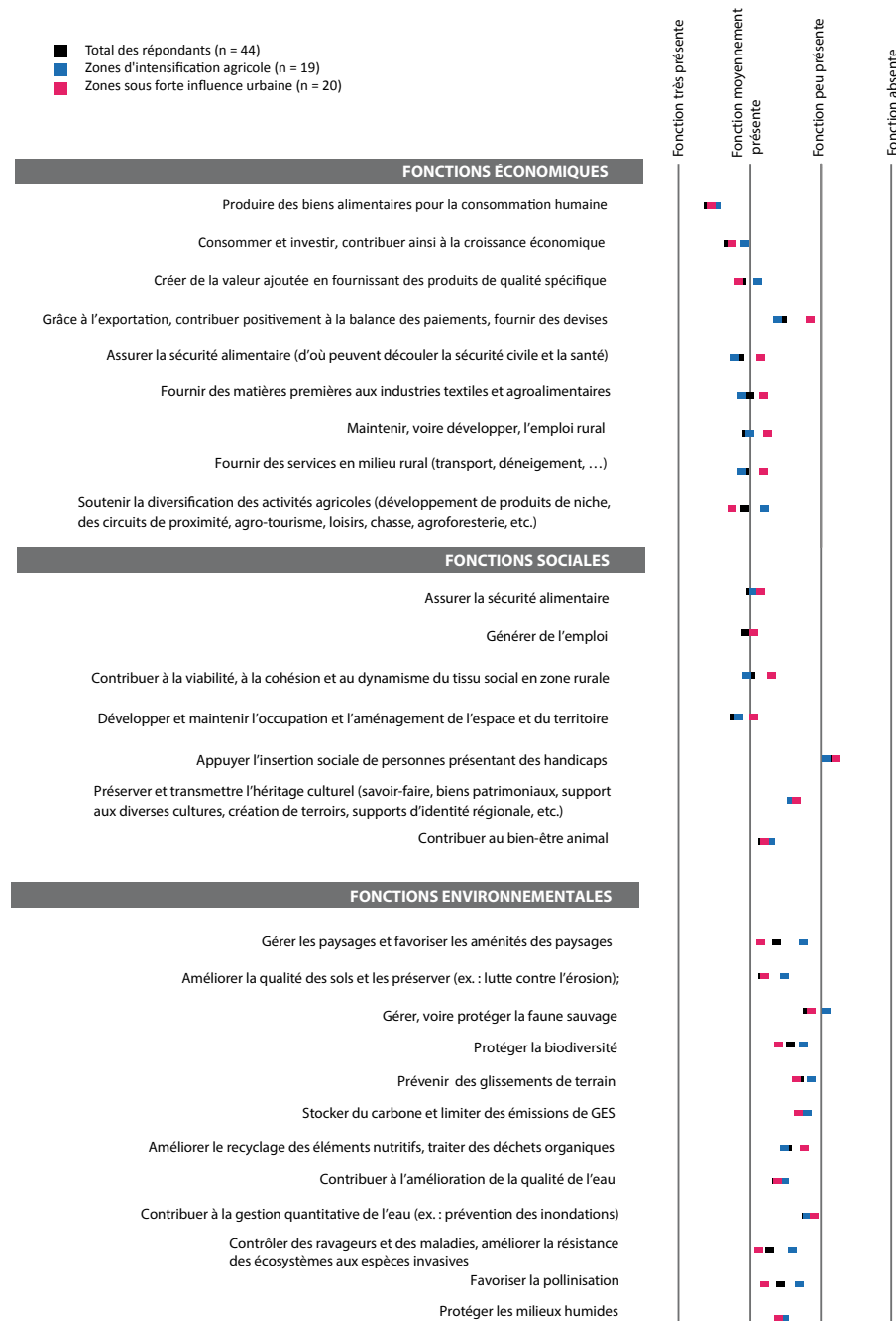
Enfin, dans le Centre-du-Québec, les intervenants rencontrés ont une image très multifonctionnelle de l'agriculture qui participe au développement économique en général, constitue une source importante d'emplois, participe à la prise de décision régionale, fait de nombreux efforts pour se faire connaître et reconnaître, développe l'agrotourisme et est active pour améliorer l'environnement.

*« C'est reconnu, l'industrie agricole est le premier employeur. C'est le secteur le plus dynamique et important de la région. »*

**Figure 5.16**  
**Perceptions des fonctions soutenues par l'agriculture**

**Note méthodologique :** l'importance de chaque fonction est établie selon la moyenne des évaluations des informateurs. Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

**A) Ensemble des répondants, ceux des zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine**



**Figure 5.16 (suite)**  
**Perceptions des fonctions soutenues par l'agriculture**

**Note méthodologique :** l'importance de chaque fonction est établie selon la moyenne des évaluations des informateurs. Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

**B) Pour les intervenants de quatre régions**



## 5.6.2 Les fonctions qu'il faudrait soutenir en priorité

Quelle que soit leur perception de l'agriculture et de son caractère multifonctionnel, une forte majorité des intervenants souhaite que l'agriculture devienne davantage multifonctionnelle. Parmi les différentes fonctions de l'agriculture, celles sur lesquelles les intervenants estiment qu'il faut agir en priorité sont ([Figure 5.17A](#)) :

- développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire,
- soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.),
- améliorer la qualité des sols et les préserver (ex. : lutte contre l'érosion),
- protéger la biodiversité,
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau,
- assurer la sécurité alimentaire,
- contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale,
- maintenir voire développer l'emploi rural.

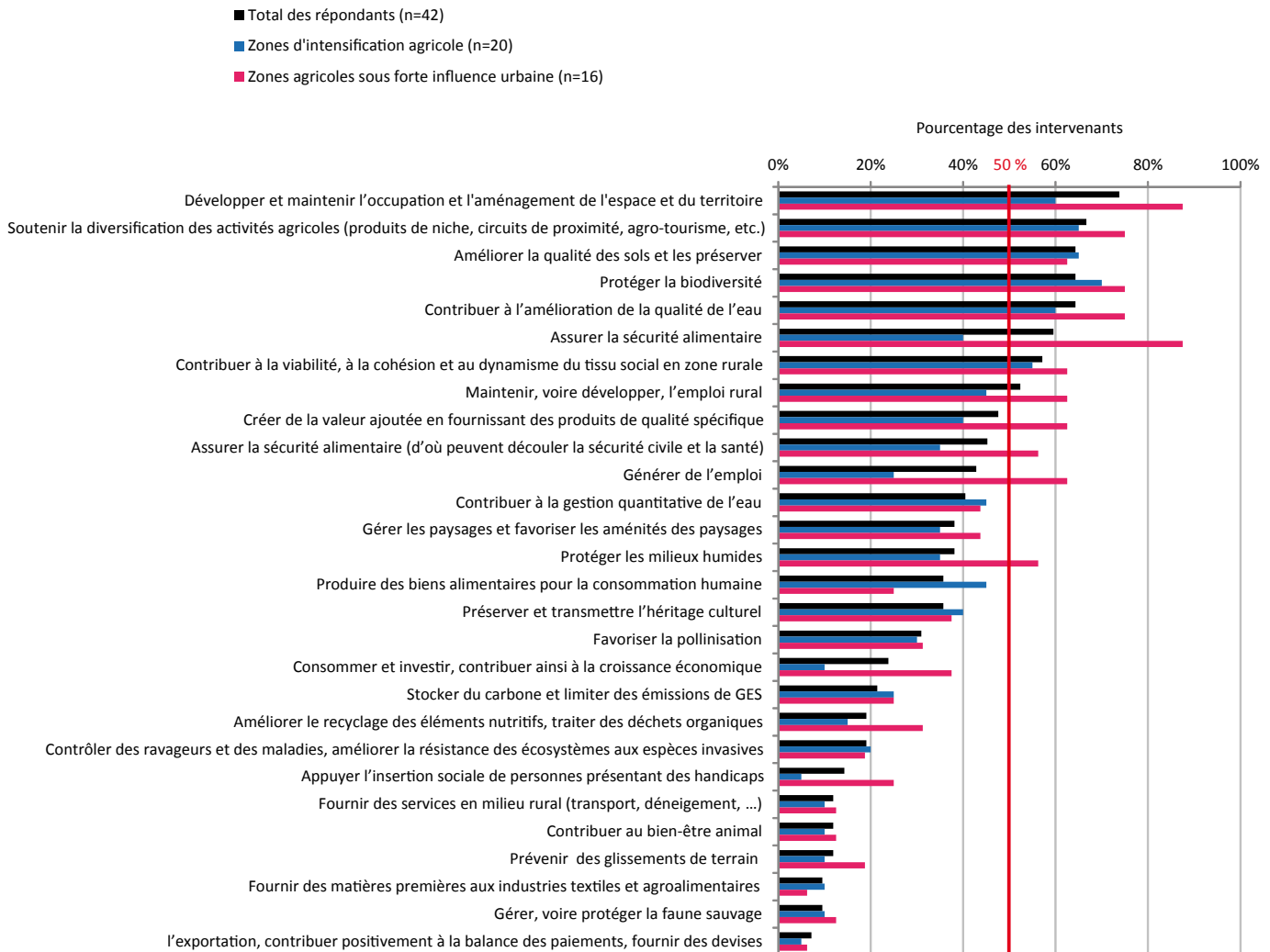
Si globalement, il semble que dans les zones sous forte influence urbaine les intervenants sont plus nombreux à souhaiter agir sur ces fonctions que ceux des zones d'intensification agricole ([Figure 5.17A](#)), ce constat est rapidement balayé lorsqu'on compare les résultats par régions administratives ([Figure 5.17B](#)). Dès lors, ce qui frappe, c'est la grande hétérogénéité des priorités. Par exemple, les fonctions à soutenir en priorité pour la majorité des intervenants sont bien plus nombreuses dans les Laurentides qu'en Montérégie-Ouest. Ainsi, préserver et transmettre l'héritage culturel apparaît comme une priorité dans les Laurentides alors que cette fonction est presque absente des priorités pour les intervenants des autres régions.

Ce qui frappe enfin, si on met en relation les [figures 5.16 et 5.17](#), c'est le fait qu'une multifonctionnalité reconnue semble appeler à davantage de multifonctionnalité (cas des Laurentides), alors que dans les régions où l'agriculture semble moins multifonctionnelle, les intervenants voient moins aisément quelles pourraient être les priorités sur lesquelles agir (cas de la Montérégie-Est).

**Figure 5.17**  
**Les fonctions de l'agriculture à soutenir en priorité**

**Note méthodologique :** Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

**A) Ensemble des répondants, ceux des zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine**

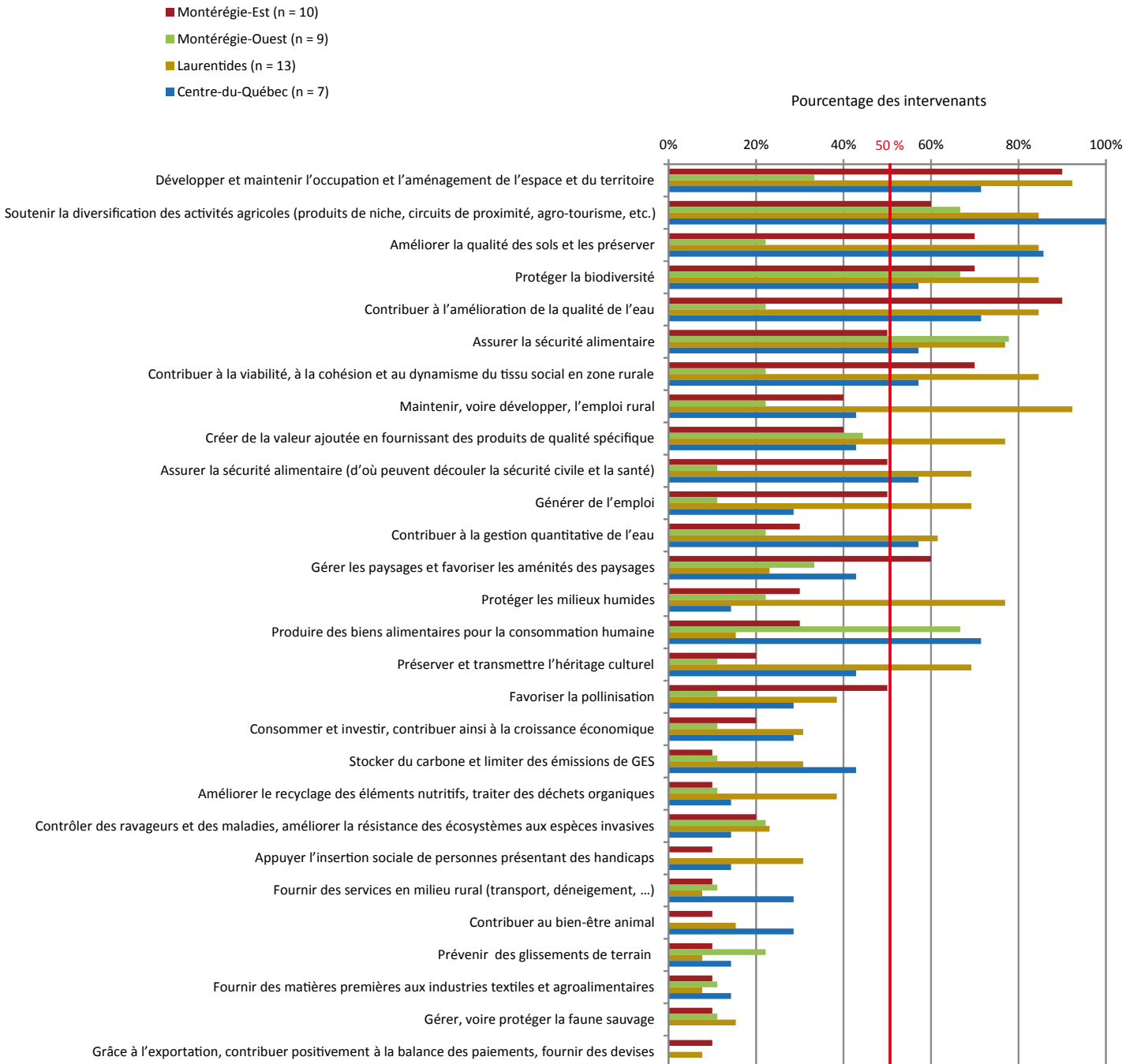




**Figure 5.17 (suite)**  
**Les fonctions de l'agriculture à soutenir en priorité**

**Note méthodologique :** Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

**B) Pour les intervenants de quatre régions**



## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

Les résultats sur l'ampleur du caractère multifonctionnel de l'agriculture et sur les fonctions sur lesquelles agir en priorité laissent donc encore entrevoir des **spécificités propres aux territoires qui ne s'expriment pas par la simple catégorisation zones d'intensification agricole/zone agricole sous forte influence urbaine**. C'est en effet selon d'autres caractéristiques, plus territoriales, et sans doute à une échelle plus fine que l'on semble pouvoir apprécier les spécificités de l'agriculture et l'ampleur de son caractère multifonctionnel actuel. Ce résultat vient donc confirmer ce que laissait présager l'analyse spatiale des données statistiques ([Section 5.2](#)) et l'importance accordée aux freins et opportunités de la multifonctionnalité ([Section 5.3.3](#)). Il vient aussi confirmer le questionnement sur la pertinence d'une catégorisation a priori entre ZIA et ZIU et la possibilité d'opérationnaliser cette catégorisation à travers l'identification éventuelle d'objectifs spécifiques pour le soutien à la MFA dans les ZIU qui soient distincts de ceux des ZIA.

Ces résultats montrent aussi les difficultés rencontrées pour caractériser ce qu'il serait opportun de faire dans les zones où l'agriculture actuelle est considérée comme peu multifonctionnelle. Cela renvoie à une discussion abordée par les intervenants, mais également présente depuis longtemps dans la littérature. Ainsi, certains auteurs affirment qu'il est nécessaire de distinguer différents espaces en fonction de leur vocation. C'est en particulier le cas de Mahé et Ortalo-Magné (2001) qui imaginent une partition du territoire en trois zones. La zone « grise » serait celle de l'agriculture compétitive (et serait donc de ce fait « sacrifiée » à cet usage monofonctionnel); la zone « verte » serait réservée à une agriculture multifonctionnelle, soit une agriculture non compétitive mais remplissant d'autres fonctions utiles à la société; la zone « bleue » enfin serait destinée aux espaces naturels protégés. C'est un point de vue qui a été défendu par quelques intervenants rencontrés dans le cadre de ce mandat qui estiment qu'il faudrait réserver les ressources destinées à soutenir la MFA aux territoires susceptibles de rendre les meilleurs services de ce point de vue. Pour d'autres au contraire, cela conduirait de façon paradoxale à ce que la reconnaissance de la multifonctionnalité passe par le renforcement de la spécialisation et de la concentration dans les zones d'intensification agricole.

Quel que soit le point de vue adopté sur cette perspective, elle nous semble **confirmer l'intérêt de réfléchir de façon plus territorialisée aux fonctions que remplit l'agriculture et aux fonctions que l'on souhaiterait lui voir remplir**, et ce, indépendamment d'une classification ZIA / ZIU qui apparaît faiblement opératoire pour définir à la fois les fonctions remplies par l'agriculture et les priorités qu'il faudrait définir.

## 5.7 Agir sur la multifonctionnalité de l'agriculture, pistes et propositions des intervenants

Après avoir défini les problématiques du développement et de la multifonctionnalité de l'agriculture et précisé leur vision de cette notion, les intervenants rencontrés ont été invités à identifier sur leur territoire d'action des initiatives qui sont pour eux des exemples illustrant la multifonctionnalité de l'agriculture ([Section 5.7.1](#)). Dans cette foulée, certaines de ces initiatives ont été analysées ou documentées ([Annexe 3.4](#)). Ils ont aussi été amenés à préciser ce qu'ils souhaiteraient voir dans un futur programme ([Section 5.7.2](#)). Finalement, des craintes, qui constituent autant de freins potentiels à un tel soutien, ont été exprimées ([Section 5.7.3](#)).

### 5.7.1 Analyse thématique des initiatives

Agir sur la multifonctionnalité de l'agriculture renvoie pour les intervenants à divers types d'initiatives. Certaines soutiennent une diversité de fonctions, sans que soit explicitement citée la multifonctionnalité. D'autres possèdent des portes d'entrées préférentielles par lesquelles les intervenants abordent la multifonctionnalité et à travers lesquelles ils voient des retombées sur d'autres fonctions ([Tableau 5.5](#)). Parmi ces dernières, on repère :

- Des initiatives portées par une action sur l'environnement et les paysages : projet d'agroforesterie, projet de réhabilitation de bassin versant participatif, mise en place de corridors verts, étangs épurateurs et bassins de rétention, haies brise-vent, etc.
- Des initiatives portées par un désir de reconnecter les citoyens à l'agriculture avec :
  - les projets agrotouristiques et de mise en valeur des circuits courts : routes agrotouristiques, marchés publics, circuits cyclables, sentiers de ski de fond, etc.
  - les démarches de sensibilisation et d'éducation à l'agriculture : sentier interprétatif, accueil de jeunes à la ferme, panneaux interprétatifs sur l'agriculture, etc.

Enfin, parmi les initiatives citées, on repère des initiatives qui soutiennent le développement de l'agriculture et qui débordent le cadre strict de la MFA (ex. : banque de terres, fond d'aide à la relève, service de remplacement, etc.).

Dans l'ensemble, ces initiatives exemplaires apparaissent bien comme des réponses aux problématiques du développement de l'agriculture et de sa multifonctionnalité ([Section 5.3](#)) et s'inscrivent de façon cohérente dans l'idée que les intervenants se font de la MFA ([Section 5.5](#)). Elles sont très diverses et, rappelons-le, comprennent à la fois des projets d'envergure et d'autres plus petits qui font sens localement.

Les trois études de cas d'initiatives d'envergure (**Annexe 3.4**) montrent que les grands projets font souvent face à des difficultés qui leur sont propres, c'est-à-dire liées à leur taille. Ce phénomène, relevé par de nombreux auteurs qui se sont intéressés au projet de développement des territoires au sens large (Joliveau et Michelin, 2008; Ruiz et Paquette, 2010) se caractérise par la lourdeur des processus de concertation des nombreux acteurs, une nécessaire implication active des élus, l'enjeu de maintenir l'intérêt des acteurs dans le temps, l'importance de réussir à montrer rapidement les multiples effets du projet et des retombées concrètes, etc. Souvent, ces grands projets touchent à des échelles qui les dépassent en partie. Dans les cas étudiés, soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est contrer, ou du moins réussir à moduler les lois et politiques provinciales, voire fédérales; réussir à contourner des forces économiques puissantes qui ont trait par exemple à la spéculation foncière ou aux évolutions mondiales de l'agriculture.

À l'inverse, les projets plus petits se caractérisent par leur caractère très local. Leur multifonctionnalité vient, selon les intervenants, du fait qu'ils répondent à leur façon à certains enjeux de développement repérés et font du lien entre les habitants d'un territoire, entre les agriculteurs, ou encore entre ruraux et urbains. Même si leurs enjeux sont locaux, ils peuvent essaimer et servir d'exemple dans d'autres territoires ou d'autres contextes.

Le **Tableau 5.5** décrit très rapidement certaines des initiatives qui ont été présentées par les intervenants.

**Tableau 5.5**  
Quelques initiatives de multifonctionnalité de l'agriculture citées par les intervenants

Localisation	Description	Objectifs	Étude de cas	Encadré n°
Ville de Québec	Projet « les fermes de quartier » : produire des légumes, contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, communiquer sur l'agriculture du Québec.	Développer un projet d'agriculture urbaine visant diverses fonctions économiques, sociales et environnementales	Annexe 3.4	
Ville de Longueuil,	Projet Continuum ville-campagne, qui prévoit une planification sur environ 4000 hectares afin de favoriser un aménagement intégré des milieux urbains et agricoles	Faire cohabiter l'agriculture extensive, commerciale, l'agrotourisme ainsi que la conservation d'écosystèmes naturels d'intérêt.	Annexe 3.4	
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	Remise en culture de terres en friche appartenant à la ville par l'implantation d'un système d'agroforesterie intercalaire (légumes en billons).	Ce projet vise plusieurs objectifs : protéger le territoire agricole, créer des paysages attractifs, développer des circuits-courts, et soutenir la relève.		
Île d'Orléans	Permettre d'améliorer l'accueil touristique en développant une piste cyclable qui fasse le tour complet de l'île.	Le développement passe par un accès aux terres agricoles, le projet est sur la table depuis longtemps mais se heurte pour le moment à des désaccords entre les acteurs locaux.		
Municipalité de Ste-Anne-des-Plaines	Projet de développement d'une piste cyclable en milieu agricole qui permette en même temps de mettre en place une communication sur le milieu.	La piste sera adossée à des sentiers d'interprétation. Le consensus entre les acteurs a été trouvé. Le projet recherche son financement.		
Un agriculteur laitier dans les Laurentides	Développer une activité d'accueil pédagogique et de formation dans une ferme laitière spécialisée.	Faire connaître l'agriculture et sensibiliser les gens au métier d'agriculteur et à la vie d'agriculteur.		

Tableau 5.5 (suite 1)

## Quelques initiatives de multifonctionnalité de l'agriculture citées par les intervenants

Localisation	Description	Objectifs	Étude de cas	Encadré n°
MRC de Roussillon	Projet pilote de fiducie foncière agricole pour la redynamisation de la zone	Conserver à long terme les terres agricoles, favoriser l'établissement de la relève, développer la transformation locale des produits.		
Zone agricole de l'Île-Bizard	Projet d'obtention du statut de paysage humanisé.	Porté par la ville de Montréal, le projet vise à acquérir le statut de paysage humanisé tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.		
Corporation de Développement Économique de Nicolet	Centre d'innovation en technologies agroalimentaires de Nicolet	Offre à des agriculteurs l'accès à des équipements leur permettant de tester la transformation de leurs produits afin d'augmenter leur valeur ajoutée		5.4, page 58
Baie-du-Febvre	Projet de protection et mise en valeur intégrée de la plaine inondable du lac Saint-Pierre.	Faire cohabiter une agriculture de grandes cultures avec la chasse à la sauvagine, la conservation de la faune, le développement touristique, l'éducation à l'environnement	Annexe 3.4	
Lotbinière, Centre de la Pinière	Développer et gérer un réseau de 27 km de ski de fond et de 15 km de raquette ouvert au public.	Accès aux terres agricoles et forestières pour des activités récréatives hivernales.		5.5, page 67
Bassin versant de la rivière aux Brochets	27 kilomètres de bandes riveraines installées depuis 1999.	Aménagement agroenvironnemental multifonctionnel. Le projet était porté par une coopérative de solidarité fondée par des agriculteurs.		
MRC des Jardins-de-Napierville	Planter des bandes riveraines de plantes mellifères pour la pollinisation et la lutte intégrée	Projet visant à associer la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'infrastructures écologiques.		
MRC d'Arthabaska et de l'Érable	Créer une coopérative de solidarité visant à offrir aux agriculteurs des services de remplacement.	Projet innovant au Québec qui associe 34 fermes laitières. Le projet a été promu par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA).		
Montérégie-Ouest	Ferme coopérative Tournesol : production de légumes vendus en ASC, accueil et formation de futurs agriculteurs	La coopérative associe 5 agriculteurs qui louent 4,7 ha de terres à d'autres agriculteurs. Elle illustre une façon nouvelle de pratiquer l'agriculture au Québec.		
Ville de Saint-Rémi	Festival annuel intitulé « Fiesta des cultures ». Cet événement valorise la présence saisonnière des salariés sud-américains dans les exploitations agricoles du territoire.	Créer un espace de rassemblement et d'échanges culturels, faire découvrir l'Amérique Latine aux visiteurs québécois.		5,6, page 72
Montérégie Ouest	« Le circuit du paysan », un itinéraire routier de 194 kilomètres rassemblant 137 membres proposant divers produits et activités.	Faire découvrir les paysages et le patrimoine de la région, faire connaître les produits de ses agriculteurs et de ses artisans.		
Sainte-Madeleine, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Jude et Sainte-Hélène-de-Bagot	Le projet Les Matinées gourmandes maskoutaines consiste en un marché public rotatif (12 samedis de 9h à midi) répartis dans 4 municipalités	Mettre en valeur les produits locaux, offrir à offrir un lien de rencontre entre producteur et consommateur, dynamiser les municipalités.		5.7, page 77

Tableau 5.5 (suite 2)

Quelques initiatives de multifonctionnalité de l'agriculture citées par les intervenants

Localisation	Description	Objectifs	Étude de cas	Encadré n°
CLD des Jardins-de-Napierville	Création d'un pôle d'excellence pour la lutte intégrée qui informe et accompagne les agriculteurs	Faire diminuer l'usage des pesticides suite à la publication d'une étude sur ruisseau Gibeault-Delisle qui décelait de nombreux pesticides.		
Mirabel	« Route des gerbes d'Angelica » est une entreprise agrotouristique comprenant vingt membres associés. La structure est un OBNL.	L'organisme produit de l'horticulture biologique et propose des visites guidées et des stages scolaires. Il repose pour partie sur l'engagement bénévole de ses membres.		5.3, page 56
Bassin versant de la rivière Acadie	Projet de réhabilitation environnementale collaboratif	Miser sur les valeurs de progrès de la communauté agricole pour qu'ils deviennent des innovateurs en agroenvironnement. Co-construire entre agriculteurs et experts de nouvelles solutions agroenvironnementales adaptées à chaque exploitation et producteur.		

### 5.7.2 Ce que souhaitent les acteurs pour un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les acteurs rencontrés ont évoqué diverses pistes concernant les problématiques du développement de l'agriculture et de sa multifonctionnalité, et les fonctions de l'agriculture méritant d'être soutenues dans les zones d'intensification agricole et dans les zones sous forte influence urbaine. De façon large, en dehors de quelques mémoires présentés à la CAAAQ, les intervenants qui considèrent que le soutien à la multifonctionnalité doit préfigurer un changement radical de modèle pour l'agriculture québécoise sont rares. Assez majoritairement, ils estiment que ce soutien doit rester complémentaire aux instruments classiques de la politique agricole québécoise reposant sur le soutien à la compétitivité sectorielle au travers d'aides à l'investissement et diverses mesures de gestion du risque afin de sécuriser les revenus agricoles. Davantage qu'une rupture, un soutien accru à la multifonctionnalité est vu comme un moyen d'orienter par petites touches différentes évolutions souhaitées pour l'agriculture (comme par exemple se rapprocher des citoyens) ou de mieux soutenir certaines formes de production vues comme en adéquation avec les nouvelles attentes sociales ressenties : diversification, produits de niches, circuits de proximité, ... pour ne citer que ces exemples.

De façon très concrète, le mot qui illustre le mieux les attentes manifestées par les intervenants concernant un futur programme de multifonctionnalité est celui de **flexibilité**. Ce programme devrait être flexible en tenant compte des réalités régionales, flexible dans sa mise en œuvre et le type de projets à soutenir, flexible en ce qu'il devrait être ouvert aux agriculteurs mais également à d'autres acteurs comme les CLD, les Fédérations régionales de l'UPA, les club-conseils en agroenvironnement, les MRC, etc.

Outre cette attente diffuse pour plus de flexibilité, cinq points font dans l'ensemble consensus :

1. Une très large majorité des acteurs estiment que la question du soutien à la multifonctionnalité se pose partout. À ce titre, il serait justifié d'ouvrir un futur programme aux zones d'intensification agricole et aux zones agricoles sous forte influence urbaine. Pour eux, un tel programme suscite des espoirs et ils anticipent divers bénéfices à plus long terme et un effet d'émulation à la fois dans la communauté agricole et auprès de la population non agricole : élus, professionnels du secteur agricole, de l'aménagement, du développement et de l'environnement. Pour une minorité qui associe souvent la multifonctionnalité aux objectifs du programme pilote existant, un tel soutien serait questionnable pour les zones d'intensification agricole, nous y reviendrons.
2. Plusieurs ont fait un lien explicite entre la mise en œuvre des PDZA et la multifonctionnalité. D'un point de vue conceptuel d'abord, dans la mesure où l'écriture des PDZA est vue comme un exercice démocratique de définition des enjeux et des priorités associant les acteurs du monde agricole aux autres acteurs. D'un point de vue des actions ensuite, dans la mesure où ils estiment que de nombreuses propositions faites dans les PDZA relèvent au fond de la multifonctionnalité. Les acteurs qui évoquent le lien entre la multifonctionnalité et les PDZA, notent également que des moyens seraient nécessaires pour en assurer l'animation et en faire le suivi en interne, plutôt que de confier ces missions à des consultants.
3. Les intervenants établissent un lien entre la multifonctionnalité de l'agriculture et le soutien à des initiatives collectives, pouvant associer des agriculteurs (par exemple autour d'un atelier de transformation collectif) ou des projets associant agriculteurs et autres acteurs (par exemple la réhabilitation d'un cours d'eau). Cela étant, si plusieurs pensent qu'un soutien à la multifonctionnalité devrait donner priorité à des initiatives collectives, ils sont aussi nombreux à mettre de l'avant l'effet potentiel d'entraînement et de stimulation que peuvent avoir des initiatives d'abord individuelles.
4. Conscients de la spécificité des enjeux de chacun des territoires, tous les intervenants s'entendent sur le besoin d'avoir un soutien qui peut être adapté à leur réalité et qui ne dédouble pas les programmes actuels. Sur ce plan, plusieurs questionnent la possibilité de regrouper les programmes qui soutiennent la multifonctionnalité mais aussi d'élargir leur cible. Par exemple, de nombreux projets agroenvironnementaux semblent poser un problème pour l'entretien des aménagements réalisés mais ces actions ne sont pas soutenues par Prime-Vert.
5. Les acteurs sont très sensibles au potentiel d'innovation (tant sociale qu'économique) que recèle la multifonctionnalité. Ils estiment qu'un programme de soutien à la MFA doit faire une large place à l'innovation.

Si donc les intervenants s'entendent sur les points précédents, un autre laisse place à davantage de débats. Outre l'élargissement géographique aux zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine, une part des acteurs estime que le public cible d'un soutien à la multifonctionnalité ne devrait pas se restreindre aux petites exploitations agricoles. Les enjeux territoriaux auxquels pourrait répondre un programme de soutien sont en effet susceptibles de concerner tous types d'agriculteurs. Comme nous le verrons plus loin, cela constitue un défi important (indépendamment des ressources nécessaires) dans la mesure où le soutien à la multifonctionnalité n'aurait plus alors une fonction complémentaire de redistribution partielle des soutiens à l'agriculture, comme le sont par exemple les politiques d'appui au développement rural en Europe ou aux USA. Cela étant, pour une autre partie des intervenants rencontrés, le soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture devrait être utilisé en priorité pour favoriser les petites fermes poly productrices et insérées dans leur territoire, soit celles qui sont le plus susceptibles de remplir rapidement la variété d'objectifs attendus d'une ferme multifonctionnelle.

### 5.7.3 Les freins au déploiement d'un nouveau programme

Au vu des expériences passées et des réactions entendues sur le terrain, les acteurs estiment que le déploiement d'un programme de soutien à la multifonctionnalité se heurte à quatre défis : l'adhésion des agriculteurs, la communication autour du programme, la mesure de ses effets et certaines contraintes du cadre législatif.

#### Faire adhérer les agriculteurs au bien-fondé d'un soutien à la multifonctionnalité

Comme nous l'avons vu dans les [sections 5.3.2 et 5.5.3](#), de nombreux intervenants ont souligné que la culture professionnelle des agriculteurs reposait sur divers éléments défavorables à leur adhésion à des initiatives soutenant une agriculture multifonctionnelle : sentiment que la MFA ne valorise pas leurs compétences professionnelles, voire dévalorise l'essence même du métier; compétition entre producteurs; perception encore négative des exploitations et des agriculteurs s'éloignant des standards de la profession; réticence à voir les espaces agricoles revendiqués pour d'autres usages; protection de l'environnement vécue comme une contrainte, voire comme une remise en cause de leur excellence professionnelle; etc. Il n'est évidemment pas question de généraliser ici, mais de souligner que de nombreux acteurs s'interrogent sur le potentiel de séduction d'un programme de soutien à la multifonctionnalité auprès de la population agricole, d'autant que les sommes en jeu de l'actuel programme pilote de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture peuvent paraître marginales pour des entreprises de moyenne et grande taille inscrites dans une logique d'agrandissement et de spécialisation, et pour lesquelles existent déjà des mesures de soutien dans les politiques agricoles québécoise et canadienne.

Cela constitue donc un défi de taille auquel un programme de soutien à la multifonctionnalité ouvert à tout agriculteur risque de se trouver confronté. À l'image des défis que pose l'adhésion des producteurs aux mesures agro-environnementales, à savoir ne pas seulement convaincre les agriculteurs déjà convaincus et qui auraient souvent spontanément mis en œuvre les mesures préconisées (Ruiz et Ducruc, 2014), le défi sera de convaincre les agriculteurs engagés dans des systèmes d'exploitation qui semblent les éloigner de la multifonctionnalité, de s'intéresser malgré tout à ce qui pourrait relever de la MFA. Il serait également juste que les précurseurs, ceux ayant pris de l'avance sur les attentes sociétales, ne soient pas pénalisés par des procédures qui les mettent à l'écart des financements possibles.

Les expériences européennes, par exemple celles de l'agriculture suisse ou du CTE français, montrent que ce défi est à prendre au sérieux. La fonction économique de production reste largement dominante dans les représentations que se font les agriculteurs de leur métier et cela est dans l'ensemble bien compris (voire partagé) par les intervenants rencontrés. Cela signifie que l'adhésion des agriculteurs aura sans doute besoin de reposer sur des incitatifs forts. Ces incitatifs peuvent être de deux sortes : financiers (rémunérer les externalités positives) ou réglementaires (pénaliser les externalités négatives). Nous aurons à revenir sur la complémentarité de ces deux types d'outils.



## Communiquer autour de la multifonctionnalité : un pari difficile

La multifonctionnalité de l'agriculture est un concept multiforme, il n'est pas aisé de le saisir et il donne lieu à des interprétations diverses. À l'étranger, le concept sert parfois de justification à une politique agricole et de développement rural (cas de la Suisse et dans une moindre mesure de l'UE). En revanche, il n'est à notre connaissance pas utilisé directement pour nommer les programmes. De leur côté, les intervenants québécois ont à plusieurs reprises évoqué la difficulté de faire la promotion du programme pilote d'appui à la multifonctionnalité. Certaines personnes interrogées en avaient même une vision un peu caricaturale : « *c'est bien le programme qui sert à repeindre les granges ?* ». Sur ce plan, les acteurs au contact des agriculteurs insistent sur la nécessité que les relais soient au plus près du terrain et des entreprises, à une échelle infrarégionale. Ce sont par exemple les CLD qui jouent ce rôle dans certaines régions en agissant comme relais avec les intervenants gouvernementaux.

Les acteurs insistent également sur la nécessité de donner des exemples, de fournir un appui, des illustrations et de bien expliquer les modalités de sélection des projets. Ils souhaitent donc être accompagnés. Ils craignent en effet que les critères d'attribution des soutiens à la MFA puissent apparaître comme flous et donc être interprétés diversement selon les régions. Différentes questions se posent pour eux : doit-on prioriser certaines fonctions au détriment d'autres ? Doit-on accorder en priorité un support à des productions qui sont peu soutenues par le système actuel ?

## La multifonctionnalité : des effets diffus et une mesure difficile

Dans le prolongement de la difficulté à communiquer sur le programme et sur la MFA en général, les acteurs s'interrogent aussi sur les retombées économiques des projets soumis et sur leur mesure. Sait-on appréhender les impacts de ces projets ? Peut-on les quantifier ?, se demandent-ils. Plus globalement, ils notent que la diversité des projets des entreprises agricoles nécessite des compétences variées et un accompagnement sur le moyen terme.

## Un cadre législatif qui limite aussi la multifonctionnalité

Finalement, rappelons que le soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture pourrait aussi se trouver limité par une partie du cadre législatif actuel. Ainsi, la Loi de protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) est critiquée pour limiter le morcellement des terres agricoles de grandes superficies et les activités agrotouristiques. Par ailleurs, l'étude de cas de Longueuil le montre clairement (**Annexe 3.4**), des projets de reconquête des terres en friche destinés à redynamiser l'agriculture à proximité des villes se trouvent bloqués par l'actuel règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r. 26).

## BILAN ET ENSEIGNEMENTS

Nous avons rendu compte dans cette section des illustrations, fort diverses, auxquelles les intervenants pensent lorsqu'il s'agit de citer des mises en œuvre concrètes de la multifonctionnalité de l'agriculture. Nous avons aussi mis en évidence l'existence d'un consensus portant sur divers points : le fait que le renforcement de **la multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas un enjeu spécifique à certains types de territoire**, le fait que des **processus de définition collective des enjeux et des actions à conduire**, à l'image de ce qu'il se fait dans les PDZA, **va dans le sens d'une meilleure articulation entre développement de l'agriculture et développement des communautés**. Nous avons vu aussi que les intervenants pointent certains **freins à une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité**. Ces freins sont à la fois internes à l'agriculture, dans la mesure où le souci de développer les entreprises peut faire apparaître la défense des autres fonctions de l'agriculture comme secondaire, et externes avec des éléments qui freinent des initiatives innovantes misant explicitement sur le déploiement d'autres fonctions pour développer l'agriculture.

On peut au fond relever une **forme de paradoxe autour de la multifonctionnalité de l'agriculture**. D'un côté, de nombreuses attentes vis-à-vis des fonctions que peut jouer l'agriculture sont exprimées, tant par les acteurs rencontrés dans le cadre de cette recherche que dans les documents que nous avons analysés : mémoires déposés à la CAAAQ et PDZA. Même les acteurs sectoriels, représentant les agriculteurs, s'appuient sur certaines fonctions sociales et environnementales de l'agriculture (fonctions d'occupation de l'espace et de vitalité des communautés rurales) pour défendre la spécificité de l'agriculture québécoise. Cela est particulièrement visible dans les débats récents concernant les risques de dévitalisation des espaces ruraux entraînés par l'arrivée, dans le secteur agricole, de fonds d'investissement proposant un modèle productif en rupture avec le modèle québécois d'agriculture familiale.

De l'autre côté, la politique agricole est pensée par la plupart des intervenants du secteur comme devant rester une politique principalement économique de soutien à la production reposant sur deux volets majeurs : un volet de gestion des risques afin de sécuriser les revenus perçus par les agriculteurs pour leur production primaire et un volet de soutien à l'investissement pour accompagner l'amélioration de la compétitivité des entreprises. À cet égard, les programmes semblant s'éloigner de ces deux volets sont perçus de diverses façons. Pour certains intervenants, ces programmes sont une modeste brèche dans des dispositifs de soutien trop centrés sur les fonctions de production de l'agriculture. Pour d'autres, ils sont secondaires, les vrais enjeux se situant ailleurs. Pour d'autres encore, ils sont une façon de corriger à la marge, l'inégale répartition des soutiens sectoriels entre les agriculteurs. Bref, **rare sont les intervenants qui en font un axe cohérent et complémentaire des volets gestion de risque et sécurisation du revenu et compétitivité sectorielle et investissements de la politique agricole**.



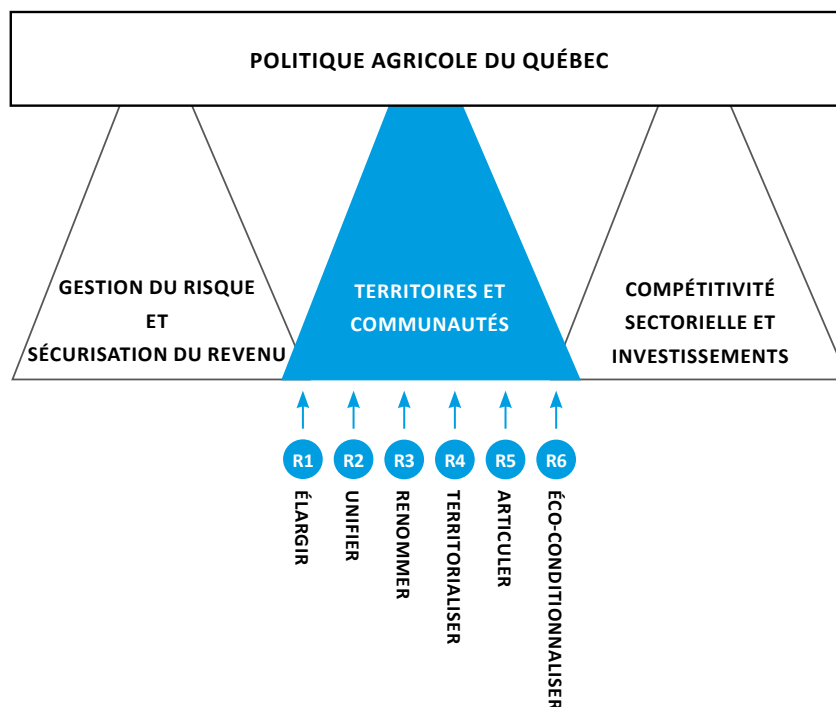
# Chapitre 6.

## Soutenir la multifonctionnalité de l'agriculture : synthèse et recommandations

Démarrée dans l'objectif d'analyser dans quelle mesure il était pertinent d'étendre un programme d'appui à la multifonctionnalité aux zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine, cette recherche nous a peu à peu conduit à élargir la perspective comme en témoignent les bilans et les enseignements tirés tout au long du [chapitre 5](#). De façon très schématique, cela nous amène à conclure :

1. qu'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture est à la fois légitime et nécessaire;
2. qu'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture se justifie dans toutes les régions du Québec;
3. qu'une politique de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture apparaît plus appropriée qu'un programme unique;
4. qu'une politique de soutien aux différentes fonctions de l'agriculture devrait être mieux articulée aux autres volets de la politique agricole québécoise que sont a) la gestion du risque et la sécurisation du revenu et b) le soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements.

En conséquence, nous estimons qu'il serait souhaitable qu'aux côtés des deux volets précédemment cités soit **identifié et formalisé un volet « territoires et communautés » au sein de la politique agricole du Québec** selon le schéma ci-dessous. Ce cadre général répond à deux ambitions complémentaires qui renvoient à tout ce que nous avons vu jusqu'ici : **faire de la multifonctionnalité de l'agriculture un levier plein et entier du développement de l'agriculture du Québec** et **faire de la multifonctionnalité de l'agriculture un levier plein et entier du développement régional**.



Cette proposition générale s'appuie sur **six recommandations complémentaires** qui vont être déclinées dans les pages suivantes et qui trouvent leur expression dans les six verbes d'action suivants : **ÉLARGIR, UNIFIER, RENOMMER, TERRITORIALISER, ARTICULER ET ÉCO-CONDITIONNALISER.**

R1

### Recommandation 1 - **ÉLARGIR** la politique de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture

La politique de soutien à la multifonctionnalité devrait être élargie de façon à couvrir un ensemble de thèmes susceptibles de concerner tout agriculteur au Québec quelle que soit sa localisation géographique.

Comme nous l'avons vu à diverses reprises, la multifonctionnalité est fortement reliée par les acteurs québécois à une forme d'agriculture un peu idéalisée, de petite taille, diversifiée, ancrée dans son territoire, respectant l'environnement, ouvrant son territoire et cohabitant harmonieusement avec ses voisins. En filigrane, on retrouve là les inquiétudes qui se manifestent depuis près de trois décennies (Jean et Vachon, 1991) concernant l'évolution « productiviste » de l'agriculture : concentration, intensification, spécialisation. Une agriculture multifonctionnelle est perçue comme étant un peu son contraire.

Cette représentation, même si elle est légitime, présente le danger de repousser la multifonctionnalité dans les marges de la réalité de ce qu'est l'agriculture aujourd'hui au Québec et de la cantonner à une partie seulement de l'agriculture. Or, ses enjeux sont plus vastes, la question de la MFA se posant dans tous les territoires. Par ailleurs, la distinction zones d'intensification agricole / zones agricoles sous forte influence urbaine ne fait pas sens en regard de la MFA et l'analyse de la situation révèle plutôt un continuum de situations. La volonté d'ouvrir le programme aux agriculteurs de tous types de territoires, impose donc de prendre en considération la diversité des agricultures présentes sur l'ensemble du Québec.

Nous en tirons la conclusion qu'une politique de soutien à la multifonctionnalité devrait couvrir des thèmes susceptibles de concerner tout agriculteur où qu'il se trouve et quel que soit son système de production. Une telle politique devrait pouvoir toucher toutes les exploitations agricoles quelle que soit leur taille et être ouverte à tous types de territoires. Dans le contexte québécois, et contrairement aux choix effectués dans certains pays européens ou dans certains programmes aux États-Unis, le soutien à la MFA n'aurait pas pour objectif de compenser des situations de handicaps naturels (par exemple montagne), ni de corriger des inégalités face aux transferts publics mais de rendre explicite et de maximiser les liens que l'agriculture entretient avec le développement des territoires et des communautés.

**R2**

---

**Recommandation 2 : UNIFIER la politique de soutien à la multifonctionnalité**

---

Divers programmes actuels soutiennent déjà différentes fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture. Ces programmes pourraient être unifiés dans une seule politique intégrée.

---

En termes d'attentes sociales, de freins, de fonctions et d'opportunités, plusieurs thèmes qui relèvent de la multifonctionnalité de l'agriculture sont récurrents : développement économique par la diversification et le soutien à la pluralité des modèles; occupation et aménagement du territoire, protection de l'eau, des sols et de la biodiversité; participation à la cohésion sociale et à l'emploi rural. À cet égard, la relation entre ce que peut être la multifonctionnalité de l'agriculture et les différentes dimensions du développement durable sont bien comprises.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu également, le soutien à la multifonctionnalité serait considéré comme plus lisible s'il couvrait une panoplie plus large de fonctions que ne le fait l'actuel programme pilote. Or, l'examen de politiques actuellement conduites par le MAPAQ montre que les soutiens à certaines fonctions sont éclatés entre divers programmes. Ainsi, la diversification économique des exploitations, les démarches collectives innovantes de mise en marché, le rapprochement avec les attentes sociales en matière de consommation alimentaire, ... sont couvertes pour partie par le programme Proximité. Certaines fonctions environnementales sont couvertes par le programme Prime-Vert. On peut encore citer le programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) qui cible la diversification économique, la création d'emploi, les synergies locales, l'innovation, l'intégration des nouveaux producteurs agricoles, etc. De fait, le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité s'est construit sur le soutien à des fonctions absentes des programmes préexistants : mise en valeur des paysages, attractivité des territoires, accessibilité de l'espace rural, préservation du patrimoine, services à la communauté et protection de la biodiversité. Cela ne minimise en rien la pertinence de ces thèmes, qui sont en effet apparus dans les discours intervenants autour de la MFA, mais nous en tirons la conclusion qu'une politique unifiée, couvrant l'ensemble des fonctions jugées importantes par les acteurs, favoriserait la mise en cohérence des fonctions soutenues, ainsi que la lisibilité du soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture.

R3

---

### Recommandation 3 : **RENOMMER** la politique de soutien à la multifonctionnalité

---

Abandonner la référence explicite à la multifonctionnalité de l'agriculture dans le nom des programmes pour un volet « Territoires et communautés » de la politique agricole.

---

Comme nous l'avons vu à la [section 5.5](#), le terme multifonctionnalité souffre d'un manque de lisibilité alors même que des attentes explicites se manifestent pour que l'agriculture renforce sa multifonctionnalité ([section 5.4](#)). Du côté du programme pilote lui-même, nous avons également perçu qu'il faisait face à des représentations caricaturales qui rendent mal compte à la fois des actions conduites et de leur intérêt pour les communautés et pour les territoires. Enfin, nous avons vu que certaines attentes, associées dans l'esprit des intervenants à la multifonctionnalité de l'agriculture (agir sur le foncier, soutenir la relève, ...) montrent clairement qu'il serait nécessaire de faire de la politique de soutien à la multifonctionnalité une politique de développement de l'agriculture.

Nous en tirons la conclusion que pour être mieux comprise et soutenue par les divers acteurs, la politique de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture, élargie ([recommandation 1](#)) et unifiée ([recommandation 2](#)), devrait être présentée dans des termes qui reflètent mieux ses intentions profondes : faire du renforcement des liens entre les citoyens-consommateurs, les produits agricoles, les agriculteurs et les territoires agricoles, un véritable levier de développement pour l'agriculture québécoise.

R4

---

### Recommandation 4 : **TERRITORIALISER** la politique de soutien à la multifonctionnalité

---

Une politique de soutien à la multifonctionnalité devrait fournir un cadre permettant la mise en place de projets territorialisés.

---

Chaque territoire a ses spécificités. Les densités de population, les activités économiques, les ressources, les formes que prend l'agriculture, ... sont chaque fois différentes. À cet égard, les acteurs identifient bien des freins et des opportunités propres à chaque territoire. « *Les objectifs sont plus importants que les résultats* » a noté une intervenante, traduisant par là qu'une politique de soutien à la MFA pouvait avoir une fonction mobilisatrice tout aussi importante que les résultats obtenus. Cela rejoint le constat souvent fait de l'importance des phases de définition et d'élaboration dans la mise en œuvre d'une dynamique de projet territorial (Loinger et Nemery, 1997; Gorgeu et al., 1998). De fait, les processus de consultation lors de la définition des PDZA ont souvent été décrits comme des occasions appréciées de définir collectivement les projets à l'échelle territoriale. D'autres intervenants insistent aussi sur la flexibilité et sur l'importance de ne pas trop normaliser les programmes.

Les effets d'une politique de soutien à la multifonctionnalité seraient ainsi plus facilement perçus si elle reposait sur une approche plus ascendante des éléments à soutenir. En d'autres termes, il serait intéressant que la politique offre aux territoires la possibilité de déterminer quelles mesures ils souhaitent adopter, en fonction de leurs spécificités et des attentes qui s'y manifestent. On se rapprocherait de certains exemples européens et états-uniens en termes de définition d'une politique de développement rural plus englobante et laissant une certaine autonomie aux territoires dans le choix des priorités. Dans ces programmes, l'autorité centrale détermine un cadre fixant les modalités communes auxquelles tout candidat doit se soumettre. En revanche, les actions précises, les priorités, sont laissées à l'arbitrage des échelons décentralisés qui disposeraient ainsi de flexibilité dans la destination des fonds et dans le choix des objectifs de façon à favoriser la pertinence territoriale des choix effectués.

Ce souci de décentralisation répond également à une préoccupation maintes fois exprimée par les acteurs à propos de la multifonctionnalité : celle-ci prend sens dans l'objectif de rapprocher les citoyens de leur agriculture. Comme nous l'avons vu à travers divers exemples, la multifonctionnalité se cache parfois dans de petites choses à dimension locale. Plusieurs initiatives présentées par les acteurs comme relevant de la multifonctionnalité se caractérisent par le fait qu'elles associent agriculteurs et autres citoyens autour d'un projet commun, même modeste, mais qui fait sens localement.

De tout cela, nous tirons la conclusion qu'un programme de soutien à la multifonctionnalité devrait être conçu de façon à ce qu'il offre un cadre permettant aux acteurs de définir localement leurs enjeux prioritaires et les actions qu'ils souhaitent privilégier. Ce cadre pourrait encourager la synergie entre acteurs et privilégier les projets collectifs et multisectoriels. Il est important de souligner que ce type de processus, en incitant une réflexion collective, renforce également la cohésion territoriale.

---

**R5**


---

**Recommandation 5 : ARTICULER la politique de soutien à la multifonctionnalité aux autres politiques territoriales**

---

Articuler la politique de soutien à la multifonctionnalité avec les autres politiques de développement économique et social territorialisées.

---

Le lien entre la multifonctionnalité de l'agriculture et le développement territorial est clairement exprimé par les acteurs. Les fonctions qu'ils évoquent le plus souvent sont les fonctions d'occupation du territoire et d'aménagement. Comme nous l'avons vu dans les programmes européens et américains, c'est d'ailleurs au nom du développement rural que sont conduites différentes politiques de soutien aux diverses fonctions de l'agriculture, et ce, même lorsque la multifonctionnalité n'est pas nommée en tant que telle.

La situation au Québec est un peu différente dans la mesure où l'appui au développement régional relève du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. C'est notamment ce ministère qui porte la Politique nationale de la ruralité. Cette politique, explicitement intersectorielle,



repose sur une vision ascendante laissant une large place aux communautés pour exprimer, puis choisir, leurs priorités. Elle s'appuie sur l'ambition de renforcer les capacités de développement endogène dans les communautés. Comme le note Bruno Jean (2012, p. 662), « *ce n'est pas une politique d'infrastructures forcément coûteuses ni une politique de transfert, mais une politique dont les résultats attendus sont aussi de l'ordre de l'intangible, soit des changements de mentalité et un apprentissage social du développement* ». Cette politique a d'ailleurs été remarquée par l'ODCE pour son caractère innovant (OCDE, 2010a).

Par rapport aux zones sous forte influence urbaine, les mémoires déposés par certaines villes lors de la Commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, ainsi que nos études de cas, mettent en évidence que lorsque les villes s'intéressent à leur agriculture, elles le font pour des motifs qui relèvent, explicitement ou non, de sa multifonctionnalité. D'une part, les projets articulent toujours différentes fonctions. Ainsi, le projet des fermes de quartier à Québec visait à conjuguer des fonctions économiques, sociales, environnementales et culturelles. D'autre part, la proximité avec la population rend l'enjeu de la cohabitation plus aigu.

Mais compte tenu des enjeux spécifiques liés à la préservation du foncier dans ces zones, et du prix de celui-ci, nos études de cas montrent également qu'un programme d'appui à la multifonctionnalité venant du seul ministère de l'agriculture ne saurait suffire. L'adhésion des élus et une mobilisation des ressources financières et humaines venant des villes sont nécessaires.

Ainsi, dans la continuité des recommandations précédentes incitant à une plus forte territorialisation de la politique de soutien à la multifonctionnalité, il nous semble intéressant de réfléchir à son articulation aux autres politiques territoriales (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, mais également ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et ministère de la Santé et des Services sociaux); ainsi qu'aux politiques des villes en faveur de la préservation de leurs espaces agricoles. C'est par exemple l'intention de la Région Rhône-Alpes en France avec les Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER) (**Annexe 3.1 - fiche 9**) qui sont conçus de façon à augmenter l'enveloppe budgétaire des politiques de développement territorial dès lors qu'un volet agricole a été réfléchi collectivement.

R6

---

## Recommandation 6 : ACCROÎTRE L'ÉCO CONDITIONNALITÉ de la politique agricole québécoise

---

Renforcer l'éco-conditionnalité de la politique agricole au Québec et valoriser des pratiques allant au-delà des exigences de base (normes réglementaires) pour soutenir les fonctions environnementales de l'agriculture.

---

Comme l'ont montré à la fois la revue de littérature et les exemples européens et américains, les moyens mis en œuvre pour soutenir les diverses fonctions de l'agriculture relèvent de différents outils que l'on peut regrouper autour de deux grands types d'instruments : les outils économiques et les outils réglementaires.

Les outils économiques s'inscrivent dans une philosophie de rémunération des externalités positives. Ce sont les outils reposant sur des soutiens versés en échange d'une fonction, comme les contrats, les subventions directes, etc. Ils sont réclamés notamment par les agriculteurs et leurs représentants (par exemple dans le cadre des nombreux mémoires déposés à la CAAAQ par les acteurs de l'agriculture) parce qu'ils permettent de rémunérer un changement de pratique. Ces outils présentent l'intérêt d'être incitatifs, mais ils présentent également deux défauts : d'une part, ils rémunèrent souvent mal les personnes ayant cessé des pratiques dommageables sans attendre qu'une politique publique les y incite, d'autre part, ils ne peuvent être financés massivement (c'est-à-dire s'adresser à tout le monde) qu'au prix d'une dépense budgétaire élevée.

Les outils réglementaires s'inscrivent davantage dans une philosophie de lutte contre les externalités négatives. Des pratiques peuvent être interdites ou exigées et des amendes ou des pénalités peuvent être mises en œuvre pour faire respecter la règle. L'éco conditionnalité relève de ce type d'outils. Pour de nombreux acteurs, elle devrait être l'outil privilégié pour faire avancer la prise en compte des fonctions environnementales de l'agriculture. Dans son mémo sur la question, l'OCDE (2010b) estime que l'éco conditionnalité permet d'améliorer la cohérence entre politiques agricoles et politiques environnementales. Les auteurs listent en particulier trois avantages :

- une meilleure acceptabilité sociale des soutiens versés à l'agriculture,
- un meilleur respect des normes environnementales,
- une réduction des coûts de transaction liés à l'action publique.

Elle présente aussi l'avantage de ne pas pénaliser les précurseurs, c'est-à-dire les agriculteurs ayant choisi des pratiques hors contrainte réglementaire. Un renforcement de l'éco conditionnalité avait d'ailleurs été proposé dans le rapport de la Commission Pronovost (CAAAQ, 2008).

Cela dit, elle présente aussi des inconvénients. D'une part, elle nécessite des moyens de contrôle qui peuvent être coûteux et souvent difficiles à réunir. D'autre part, elle suscite l'hostilité d'une partie des agriculteurs et des organisations professionnelles, puisqu'elle se solde en général par des charges supplémentaires non compensées. Par ailleurs, une telle approche considère bien souvent que tous les territoires sont similaires au plan de leurs caractéristiques écologiques, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, certaines normes environnementales se trouvent souvent insuffisantes dans les territoires dégradés au plan environnemental. Ces situations particulières justifieraient des changements de pratiques agricoles allant au-delà des normes en vigueur.

Les exemples des pays ayant mis en œuvre une politique ambitieuse de soutien à la multifonctionnalité montrent que les deux types d'outils (économiques et réglementaires) sont utilisés de façon complémentaire. Nous avons illustré cela avec le cas de la politique agricole suisse qui associe des paiements de base soumis à une éco conditionnalité exigeante et des paiements agro environnementaux pour des services rendus en plus.

Du côté des acteurs rencontrés dans le cadre de cette recherche, l'ajout d'une dose d'éco conditionnalité supplémentaire fait débat. Le [Tableau 6.1](#) résume les arguments des uns et des autres.

**Tableau 6.1**  
Quelques éléments du débat sur l'éco-conditionnalité chez les intervenants rencontrés

Pour + d'éco-conditionnalité	Contre + d'éco-conditionnalité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines normes sont insuffisamment respectées (bandes riveraines)</li> <li>• La politique de soutien à la multifonctionnalité ne peut, seule, financer à la fois la correction des externalités négatives et l'amélioration des pratiques</li> <li>• Les mesures incitatives non contraignantes ne fonctionnent pas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agriculteurs ne peuvent financer les améliorations qui leur sont demandées</li> <li>• Il y a déjà une éco-conditionnalité forte avec le contrôle des émissions de phosphore</li> <li>• Il y a un risque pour la compétitivité de l'agriculture québécoise</li> <li>• On ne pourra faire un contrôle suffisant</li> </ul>

Sans nier les difficultés de la mise en place d'une dose d'éco conditionnalité supplémentaire dans la politique agricole québécoise, nous en tirons tout de même la conclusion que les fonctions environnementales de l'agriculture pourraient être utilement soutenues en couplant un renforcement de l'éco conditionnalité et des paiements supplémentaires modulés en fonction des caractéristiques territoriales. Nous préconisons également une évolution des processus de détermination des mesures agroenvironnementales. Trop souvent déterminées par des experts et de façon descendante, les MAE ne prennent pas assez en compte, et de façon systémique, les spécificités territoriales et la variété des compétences, valeurs et représentations des agriculteurs. Il serait donc intéressant d'adopter des approches plus ascendantes, s'appuyant sur la capacité de groupes locaux d'agriculteurs à définir des mesures adéquates de protection des agrosystèmes adaptées à leur environnement local et à ses enjeux spécifiques, à l'image de ce qu'il se fait dans le bassin versant de la rivière Acadie ([Tableau 5.5](#)).

## CONCLUSION

Au terme de cette recherche, nous estimons qu'il serait pertinent de construire un volet « territoires et communautés » au même titre que les deux autres volets traditionnels de la politique agricole (gestion du risque et sécurisation du revenu et, soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements). Ce volet permettrait de mieux articuler la politique agricole aux politiques de développement territorial mais également de soutenir le développement de l'agriculture.

Tel que précisé en introduction, les six recommandations précédentes appuient notre proposition générale qui vise à rendre plus lisible et plus cohérente une volonté de soutenir à la fois le développement de l'agriculture et ses diverses fonctions, tout en s'assurant que ce soutien concerne l'ensemble du Québec et tout agriculteur. Ces recommandations contiennent aussi des éléments qui peuvent être vus comme un ensemble de balises pour la formalisation de ce nouveau volet « territoires et communautés » et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- réunir et mettre en cohérence les programmes existants aujourd'hui pour soutenir l'ensemble des fonctions attendues de l'agriculture mais aussi le développement de l'agriculture;
- s'assurer que le soutien fourni permette une territorialisation des actions;
- s'ouvrir et donc rendre lisibles des moyens d'arrimage de ce volet avec d'autres politiques ministérielles.

Par ailleurs, l'ajout de ce volet permettrait également de répondre à un double enjeu culturel de fond, moins connu, mais qui est ressorti de nos analyses comme étant un frein potentiel à la multifonctionnalité de l'agriculture : celui de représentations qui s'opposent au sujet des rôles que peut jouer l'agriculture dans la vitalité des territoires. D'un côté, on constate une forme de méconnaissance des élus, intervenants et population non agricole, des réalités agricoles et de l'apport de l'agriculture au développement des territoires ; de l'autre, les agriculteurs et les professionnels du secteur mettent presque exclusivement l'accent sur les fonctions économiques de l'agriculture. Notre proposition vise à renforcer la visibilité de l'agriculture et son importance pour les territoires, tout en encourageant les agriculteurs à faire de la MFA un outil de développement pour l'agriculture et les fermes québécoises.

Ce volet ne doit enfin pas être vu comme indépendant des deux autres volets de la politique agricole. En effet, un soutien à l'investissement, par exemple pour des unités de transformation de produits agricoles à valeur ajoutée, s'il est susceptible de faire plus explicitement partie du volet « soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements » de la politique agricole, participe aussi au volet « territoires et communautés » d'une telle politique. De la même manière, les dispositifs de gestion des risques et de sécurisation des revenus qui concernent certains types de productions (par exemple la production ovine) participent aussi au maintien de l'agriculture dans les régions en déprise agricole. De ce fait, ils constituent un soutien qui se situe à l'interface des volets « gestion de risque et sécurisation du revenu » et « territoires et communautés ».

Enfin, dans cette vision de la politique agricole du Québec, l'éco conditionnalité apparaît comme une mesure pour assurer la mise en cohérence entre les trois volets de la politique mais pour laquelle nous sommes conscients que des réflexions complémentaires devront être menées.

## RÉFÉRENCES

- Allaire G., 2002. L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes. *Géographie, Économie, Société*, 4 : 155-180.
- Aubin J.F., 2007a. Registre des propositions issues des audiences nationales. CAAAQ, 173 p.
- Aubin J.F., 2007b. Registre des propositions issues des audiences régionales. CAAAQ, 101 p.
- Au Cœur des Familles Agricoles, 2010. Guide du bon voisinage. 44p.
- Bacchialoni, M., 2001. Quelle agriculture pour les espaces périurbains ? L'exemple de la Côte de Beaupré au Québec. *Labyrinthe* 9: 79-90, [En ligne], Recherche libre (n° 79), mis en ligne le 10 juillet 2005, consulté en mai 2014. URL : <http://labyrinthe.revues.org/2933>.
- Bachelier B., 2005. Rapport du groupe de travail « nouvelles attentes de la société ». Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation, 35 p.
- Barjolle D., Chappuis J.-M., Eggenschwiler C., 2008. L'agriculture dans son nouveau rôle. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Bazin G., Kroll J.-C., 2002. « La multifonctionnalité dans la politique agricoles commune. Projet ou alibi ? ». Actes du colloque de la SFER : La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques. SFER/CIRAD/Educagri, pp. 551 – 573.
- Bernard C., Dufour A., Angelucci M.-A., 2005. L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur. *Économie rurale* 288 : 70-85.
- Berriet-Sollic M., Delorme H., Laurent C., Mouriaux M.-F., Mundler P., Perraud D., 2006a. Régulation de l'agriculture : les Régions comme nouveau lieu de mise en cohérence territoriale des politiques agricoles ?. *Canadian Journal of Regional Science*, 29(1) : 55 – 68.
- Berriet-Sollic M., Kroll J.-C., Trouvé A., Wavresky P., 2006b. Les modèles régionaux de politiques agricoles : une première classification appliquée au deuxième pilier de la PAC. In : Caron P. (dir.), « Les politiques européennes ». Bruxelles, De Boeck.
- Bjørkhaug, H., Richards C.A., 2008. Multifunctional agriculture in policy and practice? A comparative analysis of Norway and Australia. *Journal of Rural Studies*, 24 : 98-111.
- Blanford D., Boisvert R.N., 2005. Multifunctional Agriculture - A view from the United States. URL : <http://are.berkeley.edu/courses/ARE242/spring05/classReadings/Blandford.pdf>
- Boily M.-É., 2012. L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec. État de situation et perspectives, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, 29 p.
- Bonnal P., Bonin M., Aznar O., 2012. Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 3, URL: <http://id.erudit.org/iderudit/1022690ar>
- Bonny S., 1993. Vers un nouveau modèle de production en agriculture ? Paris, INRA, 238 p.
- Boody G. et al., 2005. Multifunctional Agriculture in the United States. *BioScience*, 55 : 27-38.
- Bowler I.R., Ilbery B.W., 1999. Agricultural land-use and landscape change under the post-productivist transition - examples from the United Kingdom. In : Krönert R., Baudry J., Bowler I. R., Reenberg A. (dir.), *Land-use changes and their environmental impact in rural areas in Europe*. Paris, UNESCO and The Parthenon Publishing Group, pp. 121-139.

- Brown J.P., Goetz S.J., Fleming D.A., 2012. Multifunctional Agriculture and Farm Viability in the United States. Selected Paper prepared for presentation at the Agricultural & Applied Economics Association's 2012 AAEA Annual Meeting, Seattle, Washington, August 12-14, URL : [http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/126929/2/bgf\\_AAEA.pdf](http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/126929/2/bgf_AAEA.pdf)
- Bryant C.R., 1995. The role of local actors in transforming the urban fringe. *Journal of Rural Studies*, 11 : 255-67.
- Bryant C.-R., 1997. L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur. *Cahiers Agriculture*, n° 6 : 125-130.
- Bryant C.R., Granjon D., 2007. Agricultural land protection in Quebec: From provincial framework to local initiatives. In.: Caldwell W., Hilts S., Wilton B. (dir.). *Farmland Preservation - Land for Future Generations*. Guelph, Centre for Land and Water Stewardship, University of Guelph, pp.61-86.
- Bryant C.R., Johnston T.R.R., 1992 [2007]. *Agriculture in the City's Countryside*. London, Pinter Press and Toronto, University of Toronto Press, 1992, 226 p. Traduit en japonais et publié par Association of Agriculture and Forestry Statistics of Japan. Tokyo, Japan, 2007, 300 p.
- Burton R.J.F., Paragahawewa U.H., 2011. Creating culturally sustainable agroenvironmental schemes. *Journal of Rural Studies*, 27 : 95-104.
- CAAQ, 2007. *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir*. Document de consultation. Québec, 50 p.
- CAAQ, 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Québec, 272 p.
- Debailleul G., 1991. Régulation et Déstructuration du milieu rural : le rôle des mesures agricoles. In. : Vachon B., (Dir.), *Le Québec Rural dans tous ses états*. Montréal, Éditions du Boréal, pp. 127 - 147
- Debailleul G., 2001. Développement économique régional, tourisme et agriculture, tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture. *Téoros*, 20 : 52-59.
- Debailleul G. (Dir.), 2011. *La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire*. Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Dolnicar S., Grabler K., Mazanec J. A., 1999. A tale of three cities: perceptual charting for analyzing destination images. In. : Woodside A. et al. (Dir), *Consumer psychology of tourism, hospitality and leisure*. CAB International, New York. pp. 39-62.
- Droz Y., Forney J., 2007. *Un métier sans avenir ? La grande transformation de l'agriculture suisse romande*. Paris/Genève, Karthala/IUED.
- Ducruc S., Ruiz J., 2014. Le rôle des relations au paysage dans l'adoption des mesures agroenvironnementales par les agriculteurs. Conférence présentée dans le cadre du colloque « La ruralité au Québec depuis les États généraux du monde rural (1991), entre l'action et la recherche, bilan et perspectives », 82e congrès de l'ACFAS, Montréal, 14 mai 2014.
- Fazio R. A., Colquitt S. F., Joysee G., Rodriguez B. M., Molnar J. J., 2014. *Barriers to the Adoption of Sustainable Agricultural Practices: Working Farmer and Change Agent Perspectives*. Final report, Department of Agricultural Economics and Rural Sociology, Auburn University.
- Galli M., Lardon S., Marraccini E., Bonari E. (Dir.), 2010. *Agricultural Management in peri-urban areas*. Felici Editore, Ghezzano, 168 p.
- Gorgeu Y., Moquay P, Poulle F., 1998. *La Charte comme outil de gouvernement local*. Pantin, éditions du développement territorial, 74 p.

- Gouvernement du Québec, 2001. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé. Québec, gouvernement du Québec.
- Guimar X., 2013. Les politiques et les lois visant à développer l'agriculture (péri)urbaine française, Paris, Demeter, pp.157-180.
- Hall D., Rosillo-Calle F., 1999. The Multifunctional Character of Agriculture and Land: the energy function. In.: Trenchard R. (dir.). Background Papers: FAO/Netherlands Conference on the Multifunctional Character of Agriculture and Land. Rome, FAO. URL : [http://www.fao.org/mfcal/pdf/bp\\_2\\_bio.pdf](http://www.fao.org/mfcal/pdf/bp_2_bio.pdf). Maastricht, 12–17 September 1999.
- Hassinka J., Hulsink W., Grin J., 2014. Farming with care: the evolution of care farming in the Netherlands. *NJAS - Wageningen Journal of Life Sciences*, 68 : 1– 11.
- Hellerstein D. et al., 2002. USDA, ERS, Agricultural Economic Report, no. 815. Washington, D.C.
- Hole D.G., Perkins A.J., Wilson J.D., Alexander I.H., Grice P.V., Evans A.D., 2005. Does organic farming benefit biodiversity? *Biological Conservation*, 122 : 113–130.
- Jarrigue F., Thion P., Nougardès B., 2006. La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3 : 393-414.
- Jauneau J-C., Mundler P., 2008. Multifonctionnalité et contractualisation territoriale : une expérience ans deux communes du parc naturel régional des monts d'Ardèche. In. : Cornu P., Mayaud J-L. (dir.). *Nouvelles questions agraires : Exploitants, fonctions et territoires*. Éditions Boutique de l'Histoire, pp.139-156.
- Jean B., 2012. Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012(4) : 649-671.
- Jean B., Lafontaine D. (Dir.), 2010. La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux, enjeux théoriques et d'action publique. Québec, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT.
- Jean B., Vachon, B., 1991. Le développement rural et le modèle agricole productiviste. In. : Vachon B. (Dir.). *Le Québec Rural dans tous ses états*. Montréal, Éditions du Boréal, pp. 149 – 166.
- Joliveau T., Michelin Y., Ballister P., 2008. Éléments et méthodes pour une médiation paysagère. In : Wieber J.-C., Brossard T., (Dir.). *Paysage et information géographique*. Paris, Lavoisier, pp. 257- 286.
- Jordan N., Warner K.D., 2010. Enhancing the Multifunctionality of US Agriculture. *BioScience* 60 : 60-66.
- Laurent C., 1999. *Activité agricole, Multifonctionnalité, Pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation, 19 p. + annexes.
- Le Caro Y., Madeline P., Pierre G. (Dir.), 2007. *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 270 p.
- Leck C., Evans N., Upton D., 2014. Agriculture - Who cares? An investigation of 'care farming' in the UK. *Journal of Rural Studies*, 34 : 313-325.
- Legendre P., Legendre L., 1998. *Numerical ecology*, 2nd English edition. Amsterdam, Elsevier Science BV.
- Léger F., 2002. Le Contrat territorial d'Exploitation : impasse ou laboratoire ? Marciac, URL : [http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id\\_article=2199](http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2199).

- Lehmann B., Stucki E., 1997. Les paiements directs, instrument central de la politique agricole suisse. *Économie Rurale*, 241 : 34-41.
- Loinger G., Nemery J.C. (Dir.), 1997. *Construire la dynamique des territoires*. Paris, L'Harmattan, 287 p.
- Lobley M., Butler A., Reed M., 2009. The contribution of organic farming to rural development: An exploration of the socio-economic linkages of organic and non-organic farms in England. *Land Use Policy*, 26 : 723–735.
- Mahé L.-P., Ortalo-Magné F., 2001. *Politique agricole un modèle européen*. Paris, Presses de Sciences Po, 235 p.
- Miles M.B., Huberman A.M., 2003. *Analyse des données qualitatives (2<sup>nd</sup> Éd)*. Paris, De boeck.
- Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and human well-being: biodiversity synthesis*. World Resource Institute, Washington, D.C., USA.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2006. *Portrait agricole sommaire et évolutif de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 56p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. *Portrait statistique agricole du Grand Montréal*. 17p. URL : <http://cmm.qc.ca>
- Municipalité de Saint-Marcel-sur-Richelieu, 2007. *L'avenir des petites municipalités rurales dans les milieux d'agriculture intensive au Québec, le cas de Saint-Marcel-sur-Richelieu, municipalité régionale de comté des Maskoutains*. Mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Consulté en mai 2007 : <http://www.caaq.gouv.qc.ca/>.
- Mollard A., 1995. L'agriculture entre régulation globale et sectorielle. In. : Boyer R., Saillard Y. (Dir.). *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte, pp. 332-340.
- Moreddu C., 2003. Multifonctionnalité : un aperçu des travaux de l'OCDE. *Économie rurale*, 273 : 76-90.
- MRC de l'Assomption, 2013. *Plan de développement agricole de la MRC de l'Assomption*.
- MRC de Brome-Missisquoi, 2010. *Plan de développement agricole de la MRC de Brome-Missisquoi*.
- MRC de Maskinongé, 2014. *Plan de développement agricole et agroforestier 2014-2019*.
- MRC de Roussillon, 2010. *Plan de développement agricole de la MRC de Roussillon*.
- Mundler P., 2002. Multifonctionnalité de l'agriculture et développement rural. *Economie et humanisme*, 362 : 64 – 68.
- Mundler P., 2004. La multifonctionnalité de l'agriculture versus les diverses raisons de pratiquer l'agriculture. XVII<sup>e</sup> congrès international des sociologues de langue française, AISLF, Tours, CR 27, 15 p.
- Mundler P., 2010. La multifonctionnalité de l'agriculture : enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales. In. : Jean B., Lafontaine D. (Dir.). *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux, enjeux théoriques et d'action publique*. Québec, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT, pp. 25-48.
- Napoléone C., Delattre L., 2011. Écologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels. *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 60 : 63-70.
- OCDE, 2001. *Multifonctionnalité. Élaboration d'un cadre analytique*. Paris, OCDE, 29 p.
- OCDE, 2008. *Evaluation of Agricultural Policy Reforms in Korea*. Paris, OCDE, 98 p.
- OCDE, 2009. *Evaluations of Agricultural Policy Reforms in Japan*. Paris, OCDE, 120 p.



- OCDE, 2010a. Examens de l'OCDE des politiques rurales: Québec, Canada. Paris, OCDE.
- OCDE, 2010b. Écoconditionnalité dans le secteur agricole. Paris, OCDE, 47 p.
- Paquin C., Domon G., Ruiz J., 2014. Aménagements multifonctionnels en zone d'intensification agricole : politiques et pratiques québécoises. In. : Ruiz J., Domon G. (dir.). Agriculture et paysage, aménager autrement les territoires ruraux. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 307-325.
- Perraud D., 2004. Réformes et transition : l'étape de la multifonctionnalité agricole. In. : Delorme H. (Dir.). La politique agricole commune. Anatomie d'une transformation. Paris, Presses de Sciences Po, pp. 365 - 398.
- Perrier-Cornet P. (Dir.), 2002. Repenser les campagnes. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- Pingault N., 2004. La multifonctionnalité : caractéristique ou objectif pour l'agriculture ? In.: Delorme H. (Dir.). La politique agricole commune. Anatomie d'une transformation. Paris, Presses de Sciences Po, pp. 47-72.
- Pointereau P., Coulon F., Girard P., Lambotte M., Stuczynski T., Sanchez Ortega V., Del Rio A., Anguiano E., Bamps C., Terres J., 2008. Analysis of farmland abandonment and the extent and location of agricultural areas that are actually abandoned or are in risk to be abandoned. Ispra, European Commission-JRC-Institute for Environment and Sustainability.
- Royer A., Gouin D.-M., 2010. La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter. In. : Jean B., Lafontaine D. (Dir.), La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux, enjeux théoriques et d'action publique. Québec, Editions du GRIDEQ, Editions du CRDT, pp. 109-127.
- Ruiz J., 2009. Réintroduire la multifonctionnalité des paysages en zone d'intensification agricole: contribution des approches intégrées en écologie du paysage. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Ruiz J., Domon G., 2005. Les paysages de l'agriculture en mutation. In. : Poullaouec-Gonidec P., Domon G., Paquette S. (Dir.). Paysages en perspective. Montréal, Presses de l'université de Montréal, pp. 47-97.
- Ruiz J., Paquette S., 2010. Le paysage, composante incontournable de la multifonctionnalité des territoires ruraux. Enjeux et recommandations pour sa prise en compte dans le contexte québécois. Rapport remis au Groupe de réflexion sur la multifonctionnalité des territoires ruraux de Solidarité rurale du Québec. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières.
- Ruiz J., Domon G., 2012. Relationships between rural inhabitants and their landscapes in areas of intensive agricultural use: A case study in Quebec (Canada). *Journal of Rural Studies* 28 : 590-602.
- Ruiz J., Parcerisas Benede L., 2013. L'impact spatial des mutations agricoles au Québec de 1951 à 2011. ACFAS, colloque « l'Urbanisation diffuse à l'aune du développement durable », 7 mai 2013, Québec.
- Ruiz J., Ducruc S., 2014. Relations aux paysages et adoption des mesures agroenvironnementales par les agriculteurs : faut-il revoir nos approches pour les projets collectifs ? Conférence donnée au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, octobre 2014.

- Saint-Pierre M. R., 2009. Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture. Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat. Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec.
- Soulard C.-T., Aubry C., 2011. Quelle utilisation de l'espace en zones rurales et péri-urbaines ? Cultiver les milieux habités. *Agronomie, environnement & sociétés*. Quelle agronomie en zone urbaine ? pp. 87–102.
- Tessier A., Pouliot K., Rousseau M., 2011a. Plan de développement de la zone agricole, bilan des projets pilotes. Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec, Gouvernement du Québec.
- Tessier A., Pouliot K., Rousseau M., 2011b. Plan de développement de la zone agricole, guide d'élaboration. Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec, Gouvernement du Québec.
- Torre A., 2013. Introduction générale au dossier Natures urbaines : l'agriculture au cœur des Métropoles ? Paris, Demeter, pp. 91-112.
- Traversac J.B., 2013. Inventaire statistique : état des lieux de l'agriculture dans et à proximité des villes. Paris, Demeter, pp. 113-133.
- Tropéa F., 2014. Second pilier de la PAC : la politique de développement rural. URL : [http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU\\_5.2.6.pdf](http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_5.2.6.pdf)
- Vachon B. (Dir.), 1991. Le Québec Rural dans tous ses états. Montréal, Éditions du Boréal.
- Van Huylenbroeck G., Vandermeulen V., Mettepenningen E., Verspecht A., 2007. Multifunctionality of Agriculture: A Review of Definitions, Evidence and Instruments. *Living Review in Landscape Research*, 1-3, [en ligne] URL : <http://www.livingreviews.org/lrlr-2007-3>.
- Zasada I., 2011. Multifunctional peri-urban agriculture. A review of societal demands and the provision of goods and services by farming. *Land Use Policy*, 28 : 639-648.

